

727^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 12 décembre 2011

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 23 NOVEMBRE 2012 (N° 8.096)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012 :

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2011**

—
**Séance Publique
du lundi 12 décembre 2011**
—

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Conseillers Nationaux absents excusés : M. Pierre LORENZI et Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Conseillers Nationaux

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministre d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet du Président ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale ; Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour

les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale, Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la Présidence de M. Jean-François ROBILLON.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de notre Doyenne, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, ainsi que celle de M. Pierre LORENZI.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2012**

M. le Président.- Vendredi soir, au terme de notre séance, nous avons pu finir la partie « Recettes » de ce projet de Budget Primitif 2012. Nous reprenons donc nos travaux aux Dépenses Ordinaires, Section 1 « Dépenses de Souveraineté », page 5 du fascicule budgétaire.

Je vous le rappelle, nous disposons de trois minutes par intervention sur un même sujet par chapitre. Je me permets cependant une recommandation, celle d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit.

Je donne donc immédiatement la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture du chapitre 1^{er}.

M. le Chef de Cabinet.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 – S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – ET FAMILLE PRINCIERE.....

10.080.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL	<u>2.173.300</u>
------------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.726.900
------------------------------------	-----------

103.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	1.700.000
------------------------------------------	-----------

103.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2.062.000
----------------------------------------	-----------

5.488.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL	331.700
------------------------------------	---------

104.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	79.000
----------------------------------------	--------

410.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – CHANCEL. ORDRES PRINCIER

106.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 120.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL 4.422.200

107.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 13.459.000

17.881.200**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL 1.496.100

201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 2.000.000

201.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL 20.000

3.516.100**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Mon intervention concerne en fait le Budget du Conseil National et je voudrais expliquer notre position et la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité valider le quitus 2009, dans la mesure où j'avais demandé à M. BORDERO, la possibilité d'avoir un audit indépendant et même en amont surtout, d'associer l'opposition par l'intermédiaire du projet sur la future loi d'organisation du Conseil National, ce

qui nous aurait permis, en tous les cas sur l'année qui vient et l'élaboration du Budget 2012, de pouvoir un peu nous aguerrir, à travailler ensemble pour élaborer le budget commun de la Haute Assemblée.

M. BORDERO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à ce jour n'a pas donné suite à nos propositions. Donc, nous avons préféré nous abstenir dans la mesure où le Budget du Conseil National est, bien évidemment, validé et vérifié *a posteriori* par la Commission Supérieure des Comptes. Toutefois, il y a un décalage d'un an et demi pour la validation les comptes, ce qui est un peu gênant par rapport à l'échéance de l'année prochaine

et donc des élections, dans la mesure où, vraisemblablement, les budgets 2011 et 2012 ne pourront pas être validés avant 2013 par la Commission Supérieure des Comptes, compte tenu de ce décalage qui suit le rythme de la clôture des comptes. Donc, à ce jour, étant donné que nous n'avons pas pu beaucoup travailler ensemble, majorité/opposition, pour élaborer le Budget du Conseil National, nous nous abstenons. Je tenais juste à donner ces explications. Merci.

M. le Président.- Je vais vous répondre et ensuite je laisserai la parole aux collègues qui la demandent.

Première chose, vous étiez absents aux réunions de Commission Plénière d'Etude, R & E et M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, pour valider ce quitus...

M. Laurent NOUVION.- C'était fait exprès.

M. le Président.- C'était peut-être exprès mais dans tous les cas, vous étiez absents, donc vous n'avez pas pu avoir d'explications si vous les souhaitiez, vous avez pu les avoir en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais on aurait pu les répéter en Commission Plénière d'Etude.

Ensuite, je voudrais vous préciser aussi que le budget est décidé par le Bureau, c'est une validation de ce qui a été programmé et de ce qui a été dépensé, donc cela relève, surtout, du Bureau du Conseil National et non pas de l'un ou l'autre des Conseillers Nationaux qui peuvent poser des questions, qui peuvent valider ou ne pas valider, mais c'est la responsabilité du Bureau du Conseil National.

Enfin, je me permets de vous informer que le décalage que vous signalez pour l'étude du budget du Conseil National par la Commission Supérieure des Comptes est un décalage qui se fait également pour l'ensemble du Budget de l'Etat, puisque le budget du Conseil National n'est qu'une petite partie du Budget de l'Etat ; donc je pense qu'on peut difficilement faire mieux pour une seule instance. Sinon, pourquoi pas demander à avancer les délais par exemple pour le Ministère d'Etat ou le Département des Affaires Sociales ? Tant que la Commission Supérieure des Comptes ne pourra pas accélérer son étude, je pense qu'on en sera malheureusement réduit à ce fonctionnement-là.

Je vais laisser la parole dans l'ordre à MM. Bernard MARQUET et Alexandre BORDERO, et ensuite je vous redonnerai la parole, Monsieur NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur NOUVION, en 2009 je faisais partie du Bureau et comme pour le reste, nous respectons les lois, les règlements, la Constitution de notre pays. Effectivement, il y a un projet concernant le fonctionnement du Conseil National, qui fait suite à une proposition de loi de la majorité du précédent mandat, qui envisage certaines évolutions que nous souhaitons et que vous évoquez, mais n'oublions pas que c'est nous qui sommes à l'origine de ce texte.

Ensuite, j'ajouterai pour être complet et ne pas être caricatural, que non seulement la Commission Supérieure des Comptes mais le Contrôle Général des Dépenses valident aussi les comptes et les examinent. D'autre part, je vous rappelle que contrairement à la Mairie, le Conseil National n'a pas d'autonomie budgétaire et que la plus grande partie de son budget est constituée principalement du traitement des titulaires, etc...

Maintenant, politiquement, je vais vous faire aussi une réponse. En 2008, vous avez demandé un an pour étudier le projet de loi du Gouvernement sur la modification du fonctionnement du Conseil National et plusieurs fois en réunion, je vous ai dit que je considérais que vous faisiez de l'obstruction à faire évoluer ce texte dont nous avons besoin. En effet, le texte actuel stipule qu'il y a dix-huit Conseillers Nationaux alors que depuis le changement de Constitution de 2002, nous sommes vingt-quatre.

Donc, pour moi, Monsieur NOUVION, on peut tout faire, tout dire et son contraire et ce soir, vous en avez encore fait la démonstration s'agissant du Conseil National. Vous ne pouvez pas, d'un côté, faire de l'obstruction, comme vous l'avez fait avec vos collègues et, de l'autre, vous ne pouvez pas refuser la main tendue par la majorité de vous offrir certains postes dans des Délégations et même des Présidences de Commission, vous voulez choisir vous-même ce que vous voulez... alors, écoutez, il y a des lois, il y a des règles et nous y sommes tous soumis.

Voilà ce que j'avais à dire, je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

C'est une question, effectivement, récurrente. Comme l'a rappelé le Président, le budget du Conseil National est établi par le Bureau et il est présenté en Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

On vous a donc présenté le Budget 2012 avec les 7 % de coupe imposés par le Gouvernement, cette année. On connaît tous le Budget Primitif 2011 et nous savons tous ainsi que vient de le rappeler M. Bernard MARQUET, qu'une grosse partie du budget est constituée des traitements des personnels et des émoluments des Elus et que la variable ajustable est très faible.

Dans le projet de loi et dans le projet de Règlement Intérieur que nous étudions, suite à la proposition de loi que nous avons faite et au travail du Professeur CARCASSONNE, il est prévu d'élargir le Bureau en y intégrant, notamment, un membre de l'opposition, ce qui permettra à l'opposition de participer à la genèse du budget du Conseil National.

Quant au contrôle, c'est effectivement la Commission Supérieure des Comptes qui l'effectue. C'est un choix qui a été fait, il y a quelques années pour éviter, je pense, toute dérive et toute interprétation politicienne, notamment en fin de mandat. Il est préférable de ne pas s'adresser même à un expert, parce que si le Bureau choisit un expert, l'opposition pourrait dire ensuite que c'est un expert « maison », comme vous l'avez fait hier soir à propos du cabinet d'experts choisi pour la Tour Odéon. Donc, il est préférable que ce contrôle soit fait par une institution, au-dessus de tout soupçon, telle que la Commission Supérieure des Comptes. On a demandé pour l'année prochaine à avoir la lettre nous permettant d'apurer les comptes un peu plus tôt et on a fait une proposition durant ce rapport sur le Budget, de clôturer les comptes deux mois plus tôt, ce qui permettra, sans doute, à la Commission Supérieure des Comptes d'avancer encore son travail de deux mois.

Il est vrai que le retard peut être gênant pour certains, mais compte tenu de la position de la Commission Supérieure des Comptes et compte tenu de son incontestabilité, je pense que c'est plutôt un bien pour notre Assemblée, il est préférable de s'en remettre à la Commission Supérieure des Comptes plutôt que d'aller chercher des cabinets d'experts qui peuvent être, comme vous l'avez fait remarquer hier, sujets à caution.

M. le Président.- Merci. Je redonne la parole à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste préciser deux points. Il y a deux éléments, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, vous avez parfaitement respecté la loi d'organisation, le

Règlement Intérieur, dont acte, il n'y a aucun souci. Mais à partir du moment où nous avons pris une position politique en ne votant pas le quitus de 2009, comme ce sera le cas sur 2010, je préfère prendre les devants et expliquer notre position mais de façon absolument pas polémique en expliquant les choses. On est en pleine étude de la loi d'organisation, nous avons eu déjà deux longues Commissions d'étude là-dessus. Nous avons débuté l'examen du Règlement Intérieur, nous en sommes à l'article 17 ou 18 et en fait, ma suggestion – d'ailleurs M. BORDERO, nous nous sommes entretenus en Commission des Finances et de l'Economie Nationale longuement sur ce point – était de dire qu'étant donné qu'on va vers une loi d'organisation modifiée par rapport à celle de 1964, il est dommage que, nous ou d'autres d'ailleurs, l'opposition dans tous les cas, c'est-à-dire R & E qui représentait 40 % des électeurs, que nous n'ayons pas été associés à l'élaboration du budget en 2012 qui aurait pu être un galop d'essai par rapport à la loi d'organisation que nous sommes en train d'étudier. C'est tout ce que j'ai dit.

Ensuite, concernant la Commission Supérieure des Comptes, l'expertise et l'analyse de la Commission Supérieure des Comptes ne sont absolument pas en cause, je ne les mets sûrement pas en cause parce que ce sont des gens remarquables et de grands serviteurs de l'Etat, donc la question n'est pas là. Mais nous, nous avons un devoir. Vous avez comparé, Monsieur le Président, les comptes du Ministère d'Etat avec les nôtres, mais la grande différence entre les comptes du Ministère d'Etat, ainsi que ceux de l'ensemble du Budget et ceux du Conseil National, c'est qu'en ce qui nous concerne, nous avons des comptes à rendre à nos électeurs. Nous avons des comptes à rendre à nos électeurs sur les dépenses engagées chaque année par le Conseil National et la dotation qui nous est effectivement donnée par les Services du Chef du Gouvernement et par le Gouvernement Princier. Donc, c'était tout. Nous avons une obligation par rapport à nos électeurs et le problème que nous allons avoir en 2013, c'est que nous n'aurons pas étudié et il n'y aura pas eu de validation, sauf si la Commission Supérieure des Comptes accélère son processus, sur les comptes 2012 et 2011 et cela me gêne un peu. Merci.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

C'était sur la remarque de M. MARQUET concernant l'obstruction faite par notre groupe politique et par M. SPILIOTIS-SAQUET, apparemment sur l'examen du texte de loi du Règlement Intérieur. Notre position, il me semble l'avoir exprimée ici en Commission privée, c'est que la loi et le règlement devaient être étudiés simultanément. D'autre part, nous sommes tout à fait conscients et nous souhaitons même – puisque cela a déjà été appelé de nos vœux lors de la campagne électorale de 2008 – que la loi sur l'organisation du Conseil National soit rapidement votée puisque, de toute façon, cela permettrait de mettre un terme à un certain nombre d'anomalies.

En effet, je tiens à rappeler que le Cabinet politique du Président n'est pas prévu par les textes, ce n'est déjà qu'un exemple, même si ses membres ont été nommés par voie réglementaire, la loi ne prévoit pas ces postes. Donc, il est important de mettre en conformité la loi et le Règlement, ce qui, si M. MARQUET s'en souvient, est une des remarques qui avait déjà été soulevée, non pas sur ce point particulier, mais sur la définition du domaine de la loi et du règlement par les juges du Conseil de l'Europe lors de l'examen de la demande d'adhésion de Monaco.

M. le Président.- En tout cas, je sais gré à M. NOUVION d'avoir précisé qu'il ne mettait pas du tout en doute la régularité et le respect des procédures...

M. Laurent NOUVION.- Pas une seconde, c'était une suggestion pour nous associer.

M. le Président.- Je préfère le signaler puisque vous m'avez fort justement précédé dans cette remarque, donc je vous en remercie.

Deuxième remarque : j'ai pris comme exemple le Ministère d'Etat ou un autre Département, vous me disiez que c'est différent de l'Etat. Mais non ! Le Conseil National fait partie de l'Etat comme le Gouvernement. Nous sommes tous des parties de l'Etat, donc il n'y a pas de raison qu'on traite une partie de l'Etat différemment des autres. Je pense que c'est de cette manière que la Commission Supérieure des Comptes gère ces questions.

Enfin, pour répondre à M. STEINER, avant de laisser la parole à M. Bernard MARQUET, peut-être que le mot « obstruction » est un terme trop fort mais je voudrais vous rappeler que lors de la première séance d'étude du Règlement Intérieur, grâce à vos remarques, cette première séance de deux heures a

été consacrée au vote de l'article 1. Donc je crois que l'article 1 a été étudié vraiment en profondeur !

La parole est à présent à M. Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- C'est au moins un point sur lequel nous sommes d'accord avec l'opposition. Simplement, excusez-moi, M. STEINER on a un peu d'antériorité, relisez les débats du Budget Primitif 2005, en décembre 2004. Vous verrez qu'il y a trois raisons pour lesquelles je ne vote pas le Budget, et notamment en raison de la position du Gouvernement de l'époque. En effet, suite à notre proposition de loi, l'avis du Conseil d'Etat nous disait qu'il n'y aurait pas de suite. Nous avons demandé au Gouvernement de nous communiquer, ce qu'il a bien voulu faire, l'avis du Conseil d'Etat et dans la nuit, j'ai lu cet avis et je me suis aperçu que le Conseil d'Etat nous donnait la solution juridique pour sortir de ce pas.

Donc, j'en ai conclu que c'était le Gouvernement qui n'avait pas voulu transformer la proposition de loi en projet de loi, c'était un choix politique du Gouvernement de l'époque. Alors ça, plus le fait que le Gouvernement à l'époque ne voulait pas qu'on ratifie le protocole de Kyoto et, puisque, pour la loi ratifiant la Convention européenne des Droits de l'Homme, il a fallu qu'avec mon ami Jean-Charles GARDETTO, nous allions à la Commission de suivi pour avoir les réserves de l'Etat sur le texte de loi qu'on venait de voter...

J'ai trouvé que pour ces trois raisons, le Gouvernement ne respectait pas l'esprit de la Constitution et j'avais alors voté négativement pour le Budget Primitif 2005. Voilà, c'est tout ce qu'il y a à dire. Sur ce sujet, nous sommes tous, opposition et majorité, d'accord, il faut qu'on vote cette loi afin qu'on mette la loi sur l'organisation du Conseil National en adéquation au changement de Constitution de 2002. Huit ans, neuf ans, je ne connais pas de gestation aussi longue dans la nature.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous souhaitiez réagir ?

M. Christophe STEINER.- Oui, suite à vos propos, Monsieur le Président, c'était ce qui concernait l'article 1, vous avez dit que nous n'étions pas allés plus loin que l'article 1 ; je tiens à vous rappeler que nous sommes quand même allés jusqu'à l'article 3. L'une des causes du débat, c'est votre volonté et votre souhait, ainsi que celui de la majorité, de modifier le mode d'élection du Président du Conseil National.

C'est-à-dire qu'à partir du moment où il n'y a qu'un seul candidat, vous souhaitez qu'il n'y ait pas d'élection, mais juste une nomination en quelque sorte.

D'autre part, suite ...

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... attendez, si vous voulez que je ressorte les procès-verbaux...

M. le Président.- Je n'ai rien dit, finissez...

M. Christophe STEINER.- Non, mais vous hochez de la tête...

M. le Président.- Mais j'ai quand même le droit de hocher la tête ! Excusez-moi, je ne bouge plus !

M. Christophe STEINER.- ... Non, parce que sinon vous allez finir par faire le hochet... Pour en revenir à la petite histoire, donc suite aux débats qu'il y a eu, plusieurs propositions ont été faites, dont celle qui consistait à procéder au vote à main levée sur laquelle Mme POYARD-VATRICAN, notamment, s'est abstenue. Nous nous avons voté contre puisque de toute façon nous estimons que l'élection du Président du Conseil National, qui se tient en Séance Publique, doit avoir lieu même s'il n'y a qu'un seul candidat ! Et doit avoir lieu à bulletin secret.

M. le Président.- Je vous répondrai, d'une part, que la discussion a eu lieu en séance privée donc, normalement il n'y a pas de raison de la mettre sur la place publique...

(M. STEINER intervient sans micro, inaudible).

... Je suis désolé, donnez-moi des exemples...

Et, d'autre part, on ne va pas refaire le débat, nous sommes en séance pour discuter du Budget et tout ce que je peux vous dire, c'est que l'article 1 a été voté en deux heures. Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses va vous répondre plus précisément.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

En tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je tiens à ne pas laisser dire des choses pareilles. Nous avons souhaité que le vote, au contraire, se fasse à main levée dans un but de transparence, et ce, contre l'avis de l'opposition qui n'est absolument pas pour la transparence de manière générale, et c'est vraiment ce qui s'est passé, donc je ne voudrais pas laisser dire qu'on a souhaité que la nomination se fasse de cette manière, ce n'était vraiment pas le cas. Merci.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous avez la parole.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je vois que M. ROSE, comme d'habitude, donne beaucoup d'importance aux choses. Je veux dire dans le ton, dans l'attitude... Mais c'est vrai qu'avec M. ROSE, ça commence un peu comme une chanson de BECAUD, malheureusement, cela se finit comme un pastiche de Thierry LE LURON.

M. le Président.- Très bien. Je pense que nous allons passer à un sujet différent. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre « Conseil National » ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je trouve que cela n'a rien à voir avec de la transparence mais qu'il s'agit plutôt de mesures d'intimidation pour ceux qui voteraient contre le Président. Quant au devoir de réserve de chacun par rapport aux informations détenues au titre de son mandat de Conseiller, permettez-moi de trouver que les membres de la majorité n'ont de leçon à donner à personne.

M. le Président.- Je me permets de vous préciser quelque chose que vous avez peut-être raté, c'est le Ministre d'Etat qui a fait part d'une séance de travail qui s'était tenue l'après-midi même, avec des représentants de votre groupe et de la majorité, bien sûr, et donc c'est le Ministre d'Etat qui nous l'a annoncé. C'est une décision qui a été prise...

(Plusieurs personnes parlent sans micro, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- ... C'est Monsieur BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- J'ai remercié publiquement le Ministre d'Etat, lorsqu'il a annoncé le pourcentage de 10 % qui avait été décidé dans l'après-midi. Mais il y avait également M. STEINER à cette réunion ! Nous n'avons rien caché, cela a été annoncé par le Ministre et par moi-même, le soir même, lors de la Séance Publique, je suis désolé.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques sur le chapitre du Conseil National ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ecoutez, Monsieur le Président, les choses importantes ont été dites. J'ai l'impression que l'opposition cherche de mauvaises querelles et qu'elle a le verbe un peu haut ce soir. Sans doute se trouve-t-elle mal à l'aise dans sa position, mais je pense que l'insulte est ce qu'on utilise en dernier recours lorsqu'on n'a pas d'argument.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur le chapitre « Conseil National » ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

Une note positive puisque manifestation majorité et opposition sont d'accord pour faire évoluer ce texte de loi. Donc donnons-nous rendez-vous en janvier, travaillons ces deux textes, loi et Règlement Intérieur, et essayons de voter ce texte de loi entre avril et juin.

M. le Président.- Très bonne remarque, Monsieur BORDERO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, juste pour une précision. Monsieur BORDERO, le Bureau et le Président du Conseil National maîtrisent l'ordre du jour de l'Assemblée, je crois que la dernière réunion concernant le Règlement Intérieur a eu lieu il y a un mois et demi et donc vous avez tout loisir de nous convoquer quand vous le souhaitez, dans le cadre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il ne faut pas inverser les rôles ! Vous êtes la majorité du Conseil National, vous maîtrisez donc le calendrier et vous en usez d'ailleurs de façon très fréquente lorsque vous en avez envie et lorsque,

politiquement, vous avez décidé que c'était une priorité. Merci.

M. le Président.- Je vous préciserai que vous serez convoqué, bien sûr, dès le mois de janvier puisque là, nous avons suspendu l'étude de ce texte pour des raisons de calendrier en raison des séances budgétaires ; il est difficile, pendant l'étude du Budget, de se pencher sur d'autres textes en même temps pour des raisons toutes simples d'emploi du temps.

Nous écoutons Monsieur Bernard MARQUET, pour terminer, peut-être, sur ce sujet.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais faire la même remarque, c'est-à-dire qu'en période budgétaire, nous donnons la priorité au Budget et en période creuse, on donne la priorité aux autres textes que l'on ne peut pas étudier pendant les Budgets.

Lorsque je dis « creuse », c'est de l'humour, parce que lorsque vous voyez le nombre de réunions qu'il y a toute l'année... Si on avait programmé des réunions pendant le Budget, vous nous auriez dit, Monsieur NOUVION... Non mais on commence à vous connaître, vous auriez dit...

(M. NOUVION intervient sans micro, inaudible).

M. le Président.- ... Laissez parler l'orateur, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas ouvert la bouche.

M. le Président.- La parole est à Monsieur NOUVION, puisque...

M. Bernard MARQUET.- Oui, mais depuis le début de la soirée...

M. le Président.- Arrêtez, s'il vous plaît. On répond lorsque je donne la parole parce que sinon on ne va pas arriver à s'entendre.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur le Président, moi j'aimerais qu'on soit tous suffisamment matures pour éviter de passer vingt minutes sur le chapitre du

Conseil National ou des frais de personnel, éventuellement, et qu'après, on expédie en deux minutes, à minuit le dossier sur l'Équipement ou sur les Finances. Voilà ce que je voulais dire.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je ne peux qu'aller dans votre sens, Monsieur CLERISSI.

S'il n'y a plus de remarques sur ce chapitre premier, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	293.700
202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	60.100
	<u>353.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour faire remarquer le travail très intéressant qui est fait par le Conseil Economique et Social, car on y trouve toutes les forces vives économiques de la nation. Il réfléchit sur tous les sujets, même sociaux et si dans le passé, le Gouvernement, notamment sur la loi sur les salaires avait suivi le travail qui avait été fait par le Patronat, les Syndicats et le Conseil Economique et Social, qui avaient trouvé un consensus, on n'en serait pas là.

M. le Président.- Je ne peux qu'aller dans votre sens parce que j'ai lu ce week-end le baromètre social, qui a été publié récemment, et c'est vrai que c'est une source de données vraiment impressionnante.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – CONSEIL D'ETAT

203.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>46.000</u>
----------------------------------------	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	69.300
204.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	176.500
	<u>245.800</u>

M. le Président.- Je ne peux que répéter les compliments qui ont été faits jusqu'à présent sur la qualité du travail qui est fourni par cette Commission.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	464.600
205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	145.300
	<u>609.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	429.800
206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	577.300
	<u>1.007.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Je tenais, à l'occasion de l'examen de ce Budget Primitif, à vous faire part de mon inquiétude au sujet de la C.C.I.N..

Le Conseil National a été saisi de nombreuses doléances de la part de certaines entités et de professionnels qui ont déposé des demandes d'avis auprès de cette Commission et qui ne voient pas leur dossier aboutir, ou bien seulement après un long cheminement comprenant un nombre incalculable de

modifications exigées par cette entité, sans réelle justification ou proposition d'accompagnement.

La C.C.I.N. est l'autorité en charge de veiller à la protection des données personnelles. A ce titre, elle dispose, elle joue un rôle d'alerte et de conseil, elle a pour mission de veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques, et nous sommes tous attachés à ces valeurs, inutile de le préciser.

Dans ce cadre, on pourrait considérer qu'elle est avant tout un organe d'accompagnement et un guide.

Or, tel n'est pas le cas. On peut se demander si cette dernière, par le biais de la modification de la loi en 2008 et sa transformation en autorité administrative indépendante, ne s'érige pas qu'en censeur, sans la moindre pédagogie.

Vous conviendrez que ce type de comportement de la part d'une autorité administrative indépendante apparaît comme démotivant et décevant et n'engage nullement à poursuivre le processus de manière rapide et encore moins à initialiser de nouvelles demandes d'avis. Plutôt que d'adresser des courriers menaçant de sanctionner pénalement ceux qui n'engageraient pas le processus de demande d'avis dans les temps, elle devrait plutôt conseiller et accompagner ces mêmes personnes. Toute nouveauté, surtout au niveau du droit, qui plus est des droits de l'homme, nécessite de la pédagogie.

Peut-être faudrait-il que la C.C.I.N. prenne conscience de son rôle et de ses missions réelles d'autant que dans son édito de novembre dernier, elle avance la notion de « protection adéquate » comme enjeu économique pour la Principauté.

Son ardeur à la protection des données ne doit pas la transformer en super autorité austère et inaccessible, qui, tel Zeus, ne sait manier que la foudre.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, Monsieur le Président, je souhaiterais profiter de cette ligne budgétaire sur la Commission des Informations Nominatives pour évoquer la situation de la vidéosurveillance en Principauté. Il a été recommandé

par différentes instances protectrices des droits de l'homme de prévoir des textes de droit interne qui encadrent la vidéosurveillance. Celle-ci est tout à fait nécessaire et efficace pour assurer la sécurité de nos concitoyens, mais il serait opportun de pouvoir disposer à Monaco d'un texte qui encadre, justement, la vidéosurveillance. Or, jusqu'à présent, la Principauté en est dépourvue.

Est-ce que le Gouvernement peut envisager cette possibilité ?

M. le Président.- Est-ce que vous souhaitez intervenir, Monsieur le Ministre ? Oui, alors nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MASSERON répondra sur le dernier point soulevé par Maître GARDETTO.

Sur l'intervention de Monsieur MARQUET, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, la mission confiée par la loi à la C.C.I.N. est une mission très importante pour l'état de droit dans la Principauté de Monaco, pour la défense des libertés individuelles et il est, évidemment, hors de question de remettre en cause cette mission qui est fondamentale dans un état moderne.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'est que je partage très largement votre sentiment, Monsieur MARQUET. Disons, pour être optimiste, que le texte date de 2008 et que nous sommes encore dans une période d'apprentissage du texte, apprentissage par les entreprises privées, par l'Etat lui-même je le reconnais. Depuis mon arrivée à la tête du Gouvernement, j'ai multiplié les réunions avec la C.C.I.N., entre les Services de l'Etat et la C.C.I.N.. On a mis en place des référents dans chaque service, les choses se sont donc améliorées. Donc, croyons en la vertu de la pédagogie.

Ceci dit, cette période de mise en œuvre de la loi 2008 montre aussi, peut-être, qu'il y a certaines retouches à la loi qu'il faudrait envisager. Je pense aux procédures de déclarations simplifiées, qui n'existent pas ; je pense à la nomination d'un Commissaire de Gouvernement, qui n'existe pas...

Quant à l'histoire de la protection adéquate, je voudrais dire clairement que l'éditorial de la dernière revue C.C.I.N. est tout à fait non conforme à la vérité. Il laisse entendre, à tort, que Monaco serait sur une liste noire, ce qui est totalement faux. La procédure de protection adéquate est une procédure qui est en cours. La C.N.I.L. française est chargée du rapport qui

nous permettra d'obtenir la protection adéquate, et le Gouvernement discute de ce sujet avec la C.C.I.N.. Nous avons des points de divergences, essentiellement deux points de divergence. Le premier, c'est le souhait de la C.C.I.N. de ne pas respecter les règles de la Fonction Publique dans la nomination des fonctionnaires qui travaillent à la C.C.I.N.. Lorsque la C.C.I.N. écrit qu'il y a une atteinte à son indépendance parce que le Gouvernement tient à ce que ses règles s'appliquent, comme elles s'appliquent au Conseil National – je ne vois pas pourquoi on ferait un traitement différent à la C.C.I.N. par rapport au Conseil National – nous ne sommes pas d'accord. Nous ne remettons pas en cause son indépendance puisque la Commission choisit librement ses fonctionnaires. Simplement la carrière de ces fonctionnaires doit rentrer dans le moule général. Ce n'est pas une atteinte à l'indépendance puisque le choix est fait par la Commission, par le Président.

Le deuxième point d'échange avec la C.C.I.N., c'est la revendication par la C.C.I.N. d'une absence totale du contrôle budgétaire. Je pense que le contrôle, *a priori*, de la dépense n'est pas une atteinte à l'indépendance, car le Contrôleur Général des Dépenses n'est pas là pour décider de l'opportunité de la décision qui est absolument libre pour la Présidence de la Commission, mais le Contrôleur Général vérifie simplement que la dépense peut bien être engagée en fonction du Budget.

Voilà les deux points qui sont en discussion, mais comme je suis optimiste, je ne désespère pas que nous arrivions à un accord et en tout cas, je ne suis pas pessimiste sur la protection adéquate.

M. Bernard MARQUET.- Merci beaucoup Monsieur le Ministre d'Etat, vous me rassurez sur de nombreux points.

Moi, j'ai voulu attirer votre attention parce que des acteurs économiques nous ont sollicités. C'est surtout par rapport, comme je vous le disais, à un manque de pédagogie. Les gens découvrent une matière qu'ils ne connaissent pas et ils ont besoin d'être accompagnés, mais peut-être est-ce une question de moyens ou de choix, je ne sais pas. Je sais que la C.C.I.N. a un travail énorme à faire, mais bon... Nous sommes en plein dans le renforcement de l'attractivité, nous avons fait ces remarques pour la Sécurité Publique, pour l'accueil des gens, etc... et je pense que pour les personnes qui veulent entreprendre et s'installer à Monaco, il est important de ne pas leur rendre la tâche insurmontable. Moi, je suis profession libérale et nous, nous avons droit à des déclarations simplifiées. Ce qui

est possible pour les professions libérales l'est peut-être aussi pour les sociétés mais il est vrai que ces problèmes de protection des données individuelles sont très importants. Par exemple, nous voyons apparaître dans les hôtels à Monaco de nouvelles technologies, il n'y a plus besoin de clef mais simplement des empreintes digitales ou de son iris. Si on n'y prend pas garde, et Maître GARDETTO a raison pour la vidéosurveillance, cela peut déraiper. Donc ce type d'autorité est très importante pour la protection des droits individuels. Maintenant, je pense comme vous que nous sommes dans une période d'apprentissage, et si le Gouvernement pense qu'il y aurait quelques ajustements à faire, sachez que le Conseil National, ou du moins sa majorité, est prêt à travailler avec vous pour le bien à la fois de la C.C.I.N. mais aussi des entreprises et surtout pour l'attractivité de Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur MARQUET.

M. le Président.- Si je peux, pour finir cette discussion, je pense que c'est vrai qu'il est important de signaler qu'il ne faut pas que la C.C.I.N. paralyse ou pénalise le fonctionnement d'entités qui participent au service public. Donc, il y a vraiment diverses administrations ou para-administrations qui sont actuellement dans la ligne de mire de cette Commission et, à mon sens, il faut bien faire attention quand même à ne pas paralyser ce genre de service public, au sens large du terme.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Merci, Monsieur le Président. Je voudrais indiquer en réponse à Monsieur GARDETTO qu'effectivement des dispositions concernant la vidéosurveillance seront incluses dans le projet de loi concernant la sécurité, qui est actuellement en préparation.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur la C.C.I.N. ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 13.600**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 2.769.900

301.020 – FRAIS D'ETUDES ET FORMATION..... 1.655.000

301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 845.000

301.040 – ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL..... 62.000

5.331.900

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, bien que j'aurais préféré en être informé par le Gouvernement d'une manière directe et par anticipation, plutôt que de lire ces informations dans la presse, c'est quand même avec une grande satisfaction que j'ai découvert que le Gouvernement engage à présent des actions concrètes de lobbying tant à Paris et qu'à Bruxelles, et ceci afin de mieux faire connaître les réalités de Monaco mais aussi afin de sensibiliser les décideurs aux problèmes auxquels notre Pays est confronté, en particulier en tant qu'Etat tiers à l'Union Européenne.

Votre implication personnelle, Monsieur le Ministre d'Etat, aux côtés de notre Ambassadeur en Belgique, lors de cette réunion bruxelloise du 28 novembre dernier, marque une évolution dans l'appréhension des problématiques européennes par la Principauté. Et à mes yeux, c'est une évolution dans le bon sens.

Lors des débats privés consacrés au Budget Primitif 2012, vous nous avez clairement indiqué – et je vous en remercie – qu'une adhésion à l'E.E.E. était définitivement exclue et que les négociations bilatérales entre Monaco et l'Union Européenne étaient à nouveau à l'ordre du jour, pour résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises monégasques dans certains domaines spécifiques, en particulier le transport, l'agroalimentaire, les cosmétiques et le BTP.

Je suis convaincu que Monaco doit renforcer sa stratégie afin de pouvoir négocier, le moment venu, dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, je vous le répète, je pense que les actions directes du Gouvernement et votre implication personnelle sur ces questions sont tout à fait primordiales. Il est aussi fondamental, Monsieur le Ministre, que des Parlementaires monégasques soient associés à la démarche du Gouvernement sur un sujet aussi important pour l'avenir de la Principauté, comme cela a d'ailleurs été le cas dans le cadre de la visite organisée par les Autorités allemandes, pour les Parlements et les Gouvernements des petits Etats d'Europe tiers à l'Union Européenne qui s'est déroulée à Berlin du 8 au 10 novembre dernier. Je

tiens d'ailleurs à vous en remercier, ainsi que Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures.

Ce déplacement commun associant le Gouvernement et le Conseil National a été une première.

En ma qualité de Président de la Commission des Relations Extérieures, je salue cette initiative nouvelle, qui permet d'appréhender, en toute franchise et avec des intervenants de très haut niveau, les problématiques européennes actuelles qui concernent tout particulièrement les petits Etats.

J'espère donc très sincèrement que le Conseil National pourra, à l'avenir, être régulièrement associé aux déplacements et aux réunions de travail qui se tiendront, notamment à Bruxelles, sur ces sujets de toute première importance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET... Ou bien Monsieur NOUVION ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Est-ce que le Gouvernement répond, Monsieur le Président ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais j'attends l'intervention de M. NOUVION.

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Président.- On va essayer de grouper les interventions de façon à n'avoir qu'une seule réponse.

M. Laurent NOUVION.- De façon très courte, je me réjouis bien entendu qu'il y ait des actions de lobbying et Monsieur le Ministre, je comprends très bien : autant il est tout à fait naturel que vous preniez le soin de nous informer en séance privée ou parfois de façon plus informelle, mais je comprends très bien que le meilleur moyen pour que le lobbying soit actif, efficace et rapporte de très bons résultats, c'est de ne pas en parler.

M. le Président.- Non, je pense qu'il est important, Monsieur NOUVION, d'avoir une présence à haut niveau de Conseillers Nationaux, cela fait partie, aussi, de notre rôle. Nous savons...

M. Laurent NOUVION.- Mais vous n'avez pas compris ce que j'ai dit, Monsieur le Président...

M. le Président.- J'ai très bien compris ce que vous vouliez dire.

Nous savons tenir notre rôle et nous savons tenir notre langue.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je vous remercie. La réponse 95 aux questions indiquait qu'il y aurait une action auprès de la Commission à Bruxelles. Comme j'allais à Bruxelles pour signer la nouvelle convention monétaire sur l'euro, il m'a semblé utile de faire une action de communication avec des journalistes et avec un panel de responsables et de personnes – certaines importantes, dans la Commission – où j'ai donné une conférence organisée par la Fondation Robert SCHUMAN, à la fois sur la convention monétaire que je venais de signer mais aussi sur les raisons qui expliquaient pourquoi Monaco avait une particularité par rapport aux autres petits Etats, entre guillemets, vis-à-vis de l'adhésion à l'Espace Economique Européen. Et j'ai rencontré, à ce titre, plusieurs responsables de la Commission dont ceux qui suivent directement ces questions.

Je n'ai rien contre la possibilité d'organiser des actions communes avec des représentants du Conseil National, mais c'est en fonction du sujet, c'est en fonction de ce que nous envisageons et cela ne peut pas être une règle systématique, la seule règle systématique sera évidemment, d'associer les parlementaires lorsque j'aurai un contact avec des parlementaires, soit européens, soit de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Mais, sur les rapports avec la Commission, je ne prendrai, ici, aucun engagement.

M. le Président.- Bien. Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci. Je partage tout à fait ce que vient de dire Monsieur le Ministre d'Etat et je partage tout à fait ce qu'a dit M. Jean-Charles GARDETTO, chacun à sa place. Nous jouons notre rôle au sein des assemblées parlementaires, il y a parfois des réunions communes et je partage entièrement cette position.

Par contre, je ne partage absolument pas l'avis de M. NOUVION, « lobbying » n'est pas un gros mot puisque dans tous les pays anglo-saxons, cela existe. A

Bruxelles, il y a le bureau des lobbyistes, de partout on pratique le lobbying. Nous recevons au Conseil de l'Europe des lobbyistes. Soit on préfère la méthode cachée, on ne dit rien et c'est un intermédiaire qui s'en charge, ou alors les gens viennent tout simplement en disant : « on a un projet, on vient le défendre », cela s'appelle du lobbying et ce n'est pas sale.

M. le Ministre d'Etat.- Peut-être pour compléter votre information, actuellement, notre Ambassadeur M. Gilles TONELLI rassemble des exemples pratiques parmi ceux cités par M. GARDETTO : les transports, les produits pharmaceutiques et ce dans un processus que j'ai beaucoup appuyé, notamment auprès du Commissaire européen avec lequel j'ai signé, pour que nous ayons la possibilité de signer des accords sectoriels avec l'Union Européenne. On n'est pas arrivé au but mais c'est en tout cas le chemin et j'ose presque dire qu'il est ouvert. Je voudrais dire que notre Ambassadeur à Bruxelles fait un gros travail de présence auprès de la Commission. C'est très frappant, il y avait quatre ou cinq journalistes importants, dont le correspondant du Monde, celui de l'AFP, le correspondant des principales agences italiennes et lorsqu'on parle de Monaco – mais c'est la même chose à Paris – dans ces dîners, c'est quand même un grande découverte pour les personnes qui ont une certaine image de Monaco, même si elle est souvent bienveillante, elle est quand même loin de la réalité. Donc, c'est très utile d'aller expliquer ce que nous sommes et pourquoi nous sommes différents des autres.

M. le Président.- Et au niveau parlementaire, nous faisons aussi ce travail régulièrement dans les assemblées parlementaires auxquelles nous participons. Nous faisons connaître la réalité de la Principauté et c'est dans ce domaine que je voulais dire qu'on va tous dans la même direction.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. le Président.- Donc, c'est important, à chaque fois qu'on peut réunir les forces du pays pour arriver à...

M. le Ministre d'Etat.- Absolument, le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe m'a invité à faire une visite officielle à Strasbourg – on n'a pas encore trouvé une date pour le faire – mais il est clair qu'évidemment la délégation sera composée du Gouvernement et du Conseil National, cela va de soi.

M. le Président.- Très bien. Nous écoutons pour réagir, Monsieur Bernard MARQUET. Ensuite, nous écouterons Mme POYARD-VATRICAN.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, de ces précisions, c'est ce que nous vivons aussi depuis que nous sommes élus et que nous faisons de l'international. Nous faisons connaître nos spécificités, ce qui permet de les défendre et c'est ce qui permet aux autres de les comprendre. Ce n'est pas en restant comme une palourde sur son rocher qu'on fait avancer les choses.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais replacer la problématique du lobbying dans le cercle plus large de la communication institutionnelle qui nous a occupée l'année dernière avec une grande campagne de visuels dans la presse papier. Mais pour communiquer et mieux faire comprendre les réalités monégasques, nous avons plusieurs autres outils à notre disposition car il serait dommage de se contenter, de véhiculer une image sur papier glacé. Il est important de renforcer cette image par exemple par des actions de lobbying qui découlent d'une logique différente et s'adresse plutôt à des relais d'opinion.

En tant que parlementaires, nous avons souvent l'occasion d'expliquer les réalités monégasques à nos collègues parlementaires d'autres pays, message qui peut avoir d'autant plus de poids à l'international que l'on peut afficher une position commune avec le Gouvernement Princier. C'est important de faire ce travail en communication et d'information au sein des différentes instances internationale auxquelles Monaco appartient, mais également, auprès des Autorités d'autres pays, auprès des lobbyistes, auprès de tous ceux qui ont besoin de connaître nos réalités dans leur intégralité, et qui deviendront eux-mêmes des relais de communication.

Comme autre outil de communication intéressant pour Monaco, nous avons demandé à l'époque, des outils de communication sur Internet. Pouvez-vous confirmer, Monsieur le Ministre, parce que je pense qu'il est important les Monégasques l'entendent de votre bouche, qu'il y aura bien un outil qui va s'appeler « Monaco Channel », qui sera diffusé sur Internet. Cet outil aura pour objectif de donner accès à de l'information sur Monaco et de laisser moins d'espace à toutes les idées reçues et autres clichés sur la Principauté qui nous font du mal à tous.

En effet le plus efficace est d'occuper l'espace, de transmettre des messages justes et pertinents sur nos réalités à Monaco. Il n'y a pas un remède magique ! Il faut qu'il y ait un ensemble d'actions menées sur différents supports de communication et surtout des messages orchestrés et coordonnés pour donner une meilleure visibilité de nos réalités à l'extérieur de nos 2 km², c'est très important que l'on soit en cohérence.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage complètement ce que vous venez de dire, Madame POYARD-VATRICAN. « Monaco Channel » sera lancé officiellement après le 15 janvier, dans la deuxième quinzaine de janvier, mais en même temps que la présentation du nouveau site Internet du Gouvernement. En effet, les sujets traités en vidéo sur le net par « Monaco Channel » renverront à des pages d'informations sur le nouveau site Internet qui est modernisé et qui vous sera présenté vers le 15 janvier, en primeur évidemment, présentation qui concernera aussi le site « Monaco Channel ».

Comme vous l'avez très justement dit, les actions de communication doivent être multiples. Un autre chantier que je voudrais ouvrir en 2012 concerne une meilleure cohérence de communication et de prise de parole des entités monégasques. On l'a fait pour la charte graphique – vous savez le dessin de la géographie du pays – nous l'avons fait pour les campagnes de publicité de toutes les entités qui recevaient de l'argent de l'Etat – d'ailleurs, M. ROSE devait assister à ces réunions – et à la surprise de quand même beaucoup, cela a bien fonctionné. Tout le monde a à peu près joué le jeu, de l'Opéra à la CDE. Maintenant, je voudrais qu'on aille un peu plus loin, je voudrais qu'on essaie d'harmoniser les plannings, au moins connaître les plannings des uns et des autres mais ça, c'est un peu le trou noir, même si la Direction du Tourisme cherche à savoir. Donc, je voudrais qu'on engage cela en 2012, de manière douce et pédagogique, mais en espérant progresser sur ces points.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je voudrais qu'on finisse d'abord sur l'Europe. Monsieur NOUVION souhaite intervenir justement sur ce sujet. Je vous donne la parole, mais qu'on termine d'abord un sujet et avant d'en aborder un autre. Tout ce qui est communication, par exemple, c'est plutôt le Centre de

Presse. Donc je voudrais qu'on s'organise parce qu'ensuite, il y a M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET qui voudrait intervenir sur un autre sujet... Excusez-moi, Monsieur NOUVION, donc, si vous avez quelque chose à dire sur l'Europe pour l'instant et les discussions de lobbying et autres, allons-y, mais essayons de séparer les sujets.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, tout ce qui concerne effectivement, le lobbying, la campagne de communication institutionnelle, publique, officielle concerne également le Centre de Presse, donc si vous le décidez, on peut parler des deux choses en même temps. Moi, c'était juste pour préciser notre position parce qu'à chaque fois, les choses sont réinterprétées. Qu'il y ait de la diplomatie parlementaire dans le cadre de déplacements, de parlementaires ou d'institutions parlementaires, c'est tout à fait normal, le Ministre d'Etat a parfaitement répondu en séparant les choses, donc il n'y a strictement rien à dire.

En revanche, je veux juste faire un petit rappel. Effectivement, il y a eu une campagne de communication institutionnelle qui est publique qui a eu lieu, qui doit continuer, mais en ce qui concerne la campagne de lobbying, par définition et tout le monde le sait, tous les professionnels qui sont véritablement des spécialistes dans ce domaine, le savent, le lobbying par définition, sauf parfois le lobbying anglo-saxon qui passe par les syndicats, ça c'est autre chose, le lobbying c'est privé. Ce sont des communications à très haut niveau, en anglais on dit en « one to one », de Chef d'Etat à Chef d'Etat, de Chef de Gouvernement à Chef de Gouvernement, de Ministre des Finances à Ministre des Finances. Par conséquent, ce sont des conversations qui restent privées, souvent elles donnent de très bons résultats. Nos amis du Qatar dans ce domaine sont proactifs, on pourrait prendre exemple sur eux, mais ils mettent en place, et ont en place des réseaux qui sont internationaux, ils mettent beaucoup d'argent. C'était tout ce que je voulais dire, cela ne veut pas dire que c'est caché, ça veut dire que c'est privé. Voilà. Ce sont des conversations à un très haut niveau, privées, qui en règle générale donnent de très bons résultats, mais dont on ne peut pas faire état publiquement, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre ?

M. le Président.- On a juste dit qu'elles existaient, c'est tout ce qu'on a dit, Monsieur NOUVION.

Monsieur GARDETTO, est-ce que c'est sur ce sujet-là ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, c'est sur ce sujet-là.

Simplement, pour préciser ma pensée, Monsieur le Président : les interventions qui se font pour faire connaître la Principauté de Monaco constituent un travail d'équipe, et c'est dans ce sens-là que je formulais mon propos tout à l'heure en souhaitant que le Gouvernement et le Conseil National travaillent de concert et soient associés dans ces démarches parce que très souvent, à l'étranger, on ignore même qu'il y a un Parlement en Principauté de Monaco. Je pense que c'est bien pour l'image de la Principauté de montrer qu'il y a un dialogue, que la Principauté a des Institutions d'inspiration démocratique et que le Gouvernement et le Conseil National sont capables de travailler en commun pour le bien de la Principauté. Donc, c'est dans ce sens-là que je pense que nous pourrions apporter quelque chose, si le Gouvernement veut bien nous faire l'honneur de nous associer à ses initiatives.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, est-ce que c'est sur le même sujet ? Oui, alors nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je considère que c'est une très bonne nouvelle de voir que le Gouvernement accepte, dans certaines circonstances, d'associer des représentants du Conseil National à des actions qu'il entreprend.

En effet, nous qui participons à des conférences internationales, nous nous sommes rendus compte de deux problématiques : d'un côté pour faire connaître notre Principauté et la défendre, nous sommes obligés, nous parlementaires, de mener des actions auprès de collègues d'autres parlements du monde entier. D'un autre côté, il y avait eu en son temps la recommandation de l'U.I.P., qui demandait « autant que faire se peut », c'est-à-dire à l'appréciation des Gouvernements, que dans certaines circonstances, des délégations puissent inclure en leur sein des parlementaires sur des sujets d'intérêt général. Pour la défense des intérêts de Monaco et de ses spécificités nous devons tous aller dans le même sens.

Donc moi, personnellement, je suis très satisfait.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

On s'est quand même éloigné considérablement du sujet essentiel. Là, le problème du lobbying, de communication institutionnelle, c'est nous qui l'avions demandé, la campagne a été lancée... bon et bien voilà, le travail est fait !

Maintenant, tout simplement, et pour reprendre ce que disait M. Jean-Charles GARDETTO, il y a un problème dans les transports, les cosmétiques, l'agroalimentaire et le BTP, voilà, et cela est un problème de mise à niveau tout simplement parce qu'il y a l'Europe et l'Europe s'est organisée et nous, nous sommes au milieu. Traditionnellement, on passait des accords avec notre partenaire le grand pays voisin, et aujourd'hui on se trouve dans l'Europe, ce n'est pas qu'un problème de lobbying.

Moi, ce que je voudrais savoir, par une réponse claire concernant ce problème de mise à niveau pour les grandes entreprises, peut-il être résolu dans un temps relativement bref ? Voilà.

M. le Ministre d'Etat.- J'ignore le temps que cela prendra mais le processus est engagé alors qu'il était paralysé. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, M. TONELLI va remettre à M. GRIPPA des exemples concrets sur chacun des points soulevés, notamment par Maître GARDETTO, avec l'idée de commencer à négocier des accords sectoriels pour mettre à jour ces questions, mais je ne peux pas vous dire si on finira en 2012, mais nous l'espérons.

M. Philippe CLERISSI.- Mais vous reviendrez vers nous pour nous expliquer l'avancement des travaux, parce que vous comprenez que pour les entreprises, c'est extrêmement important.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, évidemment.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention... Oui, Monsieur BORDERO, sur ce sujet-là ?

M. Alexandre BORDERO.- Oui, bien sûr.

Juste une dernière précision pour dire qu'*a priori*, on n'a pas les moyens de faire du lobbying comme le font les Qataris.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a aussi une autre raison, indépendamment des moyens financiers, c'est la disponibilité de mon agenda. Je ne peux pas être deux jours à Paris ou à Bruxelles chaque semaine pour faire

des dîners et des déjeuners. On essaie d'en faire un par mois, j'en fais deux en janvier, mais je ne peux pas en faire plus.

M. le Président.- Mais je crois que c'est très bien qu'on avance dans ce sens.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET, sur un autre sujet.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci.

Je voudrais revenir sur un sujet abordé vendredi dernier en Séance Publique et qui concernait l'impact sur le Fonds de Réserve de l'opération Odéon. M. COLLE a mis en cause des Elus du Conseil National qui auraient, en parallèle, négocié avec l'opérateur. Un audit sur cette opération a été demandé par le Gouvernement, on peut le juger comme impartial. Si mes collègues l'avaient lu cet audit, ils auraient certainement porté un autre jugement sur le vote des Budgets de fin d'année, puisque ces Budgets devaient supporter les frais liés à l'opération Odéon, donc ils n'étaient pas conformes à la réalité puisque l'opération Odéon a été payée par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Concernant le prix réel d'achat des appartements, le prix du mètre carré vendable de logement est passé

de 24.000 € à 28.583 € et ce prix qui a depuis été actualisé finira autour de 30.000 €. Donc, on a acheté des appartements à 30.000 € le mètre carré.

La deuxième chose concernait les négociations pour lesquelles nous avons été mis en cause. Je rappellerai simplement les termes du rapport d'audit : « La confusion quant au nombre d'appartements obtenus est issue de la réponse du Gouvernement en date du 18 décembre 2008. Nos analyses montrent que cette réponse n'était pas cohérente, ce qui nous a été confirmé par le Gouvernement lors de notre visite ».

Alors, je comprends, Monsieur COLLE, que vous ne soyez pas à l'aise sur ce sujet, mais de là à essayer de nous faire porter le chapeau, je ne suis pas d'accord.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ou bien sur un autre sujet au chapitre « Ministère d'Etat et Secrétariat Général » ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.016.900
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	421.000
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	2.530.000
	<u>3.967.900</u>

M. le Président.- Au niveau du Centre de Presse, on a déjà un peu défloré l'intervention que je voulais faire, mais ce que je veux souligner, c'est qu'après de longs mois de gestation, vous nous avez récemment annoncé que la télévision de Monaco sur Internet, longtemps baptisée projet YOUTUBE, allait en fait s'appeler en début d'année 2012 « Monaco Channel », on vient de l'entendre.

Je ne peux donc que me réjouir de cette avancée, qui marquera une nouvelle étape dans la modernisation de nos moyens de communication, sur

un vecteur de communication aujourd'hui incontournable, dont les coûts de fonctionnement sont sans commune mesure, on l'a déjà vu, avec les media classiques que sont la presse écrite ou les media télévisés.

Un flot continu d'images et d'informations sur la Principauté, relayé à l'échelle internationale en seulement quelques « clics », permettra, sans aucun doute, de réduire l'impact des informations négatives relatives à Monaco – c'est le but – qui circulent librement sur la toile.

J'accueille donc très favorablement ce projet et prends bonne note qu'il se présentera sous la forme d'un bouquet de chaînes d'informations, diffusé sur le site du Gouvernement – on en aura la présentation rapidement, après le 10 janvier – les canaux bénéficiant de l'infrastructure YOUTUBE ainsi que les terminaux de téléphones et tablettes portables, d'après ce qu'on a pu savoir.

S'agissant du contenu – et c'est pour cela que je voulais intervenir là-dessus – du contenu même de Monaco Channel, je pense qu'il serait tout à fait intéressant, et je l'avais déjà dit précédemment, d'intégrer un volet institutionnel afin de permettre aux internautes qui le souhaitent de mieux appréhender la réalité et les spécificités de notre système institutionnel.

A cet égard, j'espère que nous serons amenés, Conseil National et Gouvernement, à discuter des modalités pratiques permettant, notamment, à l'Assemblée des Monégasques d'être présente sur ce vecteur d'information très pertinent, selon un format à définir bien sûr, à discuter, pour se conformer aux exigences techniques d'une chaîne d'information en ligne.

C'est ce que je voulais vous préciser.

M. le Ministre d'Etat.- Discussion complètement ouverte. On présentera au Conseil National, avant de le présenter à la presse, le nouveau site et Monaco Channel. Ensuite, on mettra tout cela en place ; il faut recruter un webmaster, il faut confirmer quelqu'un pour la ligne éditoriale, il y a quand même du travail à faire, mais la discussion est ouverte de même qu'elle est engagée avec les Archives audiovisuelles, avec le Musée Océanographique et j'espère avec d'autres institutions de Monaco qui ont des images, il ne faut pas oublier que c'est de la télévision, donc il nous faut des images.

M. le Président.- Sachez que nous sommes tout à fait disposés à participer, nous avons quelques images nous aussi qui peuvent être diffusées. Donc, il serait intéressant que l'on se mette autour d'une table pour discuter de ce que le Conseil National peut amener sur Monaco Channel.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, moi je voulais faire remarquer que lorsque nous sommes arrivés en 2003, le Centre de Presse produisait peu de choses et je me suis amusé à regarder les évolutions budgétaires sur huit ans, il n'y a pas eu d'énorme évolution budgétaire. Lorsqu'on voit le contenu qu'il y a maintenant on ne peut que féliciter les gens du Centre de Presse pour leur travail.

Maintenant, je voudrais savoir, parce que j'avais été interpellé il y a deux ans, il me semblait que le Centre de Presse utilisait beaucoup de stagiaires qui sont dans des écoles de cinéma, etc... à Nice. A l'époque, j'avais attiré l'attention du Gouvernement afin d'essayer de voir pour l'emploi des Monégasques – mais c'est toujours pareil, c'est un problème de budget – et j'avais déjà dit que le budget de fonctionnement du Centre de Presse avait subi très peu d'évolution dans le temps. Il serait intéressant de voir quelle est aujourd'hui la position du Gouvernement par rapport au Centre de Presse compte tenu de la création de Monaco Channel.

Je sais que ce n'est pas du tout la même chose, mais savoir si le Centre de Presse va continuer sa mission actuelle, si oui, dans quel sens et sinon pourquoi ?

M. le Ministre d'Etat.- Clairement, Monaco Channel ce n'est pas le Centre de Presse, mais c'est en même temps le Centre de Presse. Par exemple, M. Thierry APPARU travaille déjà beaucoup pour la préparation des images et des sujets puisque toutes les images qui seront diffusées sur Monaco Channel seront des images qui auront été validées, qui sont des images sûres et prises dans la banque vidéo de Monaco Info, donc du Centre de Presse et aussi du Musée Océanographique, éventuellement du Conseil National. Le travail est intégré au sein du Centre de Presse avec le Centre de Presse, mais en utilisant des personnes qui vont être dédiées au montage. Donc, c'est quelque chose en dehors du Centre de Presse.

Augmenter les effectifs du Centre de Presse, la période ne s'y prête pas beaucoup, sur les emplois qui seraient vacants, nous avons rappelé au Directeur du Centre de Presse qu'il fallait appliquer les règles de la priorité aux nationaux et je sais que plusieurs nationaux attendent, mais il n'y a pas de poste vacant à ma connaissance, aujourd'hui.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre Centre de Presse ?

Nous écoutons Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, vendredi soir comme tous mes collègues, j'ai prêté une oreille attentive à votre discours et je n'ai pu m'empêcher de relever, avec surprise, que les dépenses consacrées à l'Aide Publique au Développement seront stoppées net en 2012.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, est-ce que cela a un rapport avec le Centre de Presse ou pas, parce qu'il y a une ligne un peu plus loin qui permet de parler de ce sujet ...

M. Roland MARQUET.- Président, j'ai sur ma feuille « Centre de Presse ».

M. le Président.- Ce que je veux dire, c'est que nous ne sommes pas au bon chapitre.

M. Roland MARQUET.- Oui, d'accord, je reprendrai mon intervention plus tard.

M. le Président.- Voilà, vous la reprendrez au niveau « Aide Publique au Développement », je pense que c'est plus simple pour les débats.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL	342.200
305.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	120.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	600.000
	<u>1.062.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL	756.700
306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	10.000
	<u>766.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Chef de Cabinet ?

M. le Chef de Cabinet.- Juste une précision, Monsieur le Président. Comme tout à l'heure a été abordée la question de l'examen des comptes du Conseil National, je voulais ajouter une précision simplement technique, c'est que chaque année, le Contrôleur Général des Dépenses, par le biais de son rapport rend un examen totalement détaillé des comptes du Conseil National, rapport qui est diffusé à tous les Elus du Conseil National, qui peuvent vérifier, avec une seule année de décalage – forcément c'est la clôture des comptes – les comptes du Conseil National. C'est sur la base de ce rapport que la Commission Supérieure des Comptes, dans un second temps, fait son propre rapport.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste sur le plan technique, ma réflexion tout à l'heure n'avait rien à voir avec la validité des comptes et le travail remarquable qui est fait par le Contrôleur Général des Dépenses qui,

comme pour les autres institutions, vérifie effectivement le fonctionnement du Conseil National et vérifie que les dépenses votées soient bien utilisées et la façon dont elles sont utilisées.

La grande différence c'est comme il s'agit de fonds publics, et que nous sommes des Elus, nous sommes la seule institution, qui n'a pas d'autonomie budgétaire et donc je le répète, nous avons des comptes à rendre aux compatriotes. C'était tout là l'intérêt de mon intervention. C'est tout. Merci.

M. le Président.- Les comptes à rendre sont ceux de l'Etat, c'est tout, ce ne sont pas ceux du Conseil National, ce sont ceux de l'Etat.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.005.800
307.020 – FRAIS ETUDES ET FORMATION.....	936.000
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	46.000
307.040 – ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL.....	5.500
	<u>3.993.300</u>

M. le Président.- Je voulais préciser une chose, c'est que selon une source de l'IMSEE en octobre 2011, l'indice des prix à la consommation était en hausse de 0,2 %, après une baisse de 0,1 % en septembre. Sur un an, l'indice a donc augmenté d'environ 2,3 %. Il est à noter que la valeur du point d'indice de la Fonction Publique a déjà augmenté de 0,8 % le 1^{er} juillet 2011 et, à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2011, j'avais demandé une revalorisation du point indiciaire afin d'équilibrer l'inflation. Il s'agirait pour cela d'augmenter de 1,3 %, 1,5 % en janvier. Le Gouvernement s'était d'ailleurs engagé à œuvrer en ce sens. Je réitère donc aujourd'hui ma demande en espérant que les mesures nécessaires et concrètes ont déjà été prévues pour qu'une revalorisation adéquate

soit effective dès le mois de janvier 2012. Le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités de la Fonction Publique est une question déterminante pour les Elus de la majorité.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, connaître votre position et je souhaiterais que vous me précisiez le montant exact de la revalorisation du point de l'indice prévu en janvier 2012. Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous confirme, bien sûr, ce qui a été dit. Il nous reste simplement à rediscuter, pour des aspects techniques, en Conseil de Gouvernement et on pourra je pense, mercredi soir, vous donner la réponse chiffrée.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Alexandre BORDERO et ensuite M. Guillaume ROSE.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Le bon fonctionnement de notre Administration est une de nos préoccupations constantes et beaucoup de réflexions y ont été consacrées depuis de nombreuses années.

De la réforme du statut des fonctionnaires, aux modalités de leur recrutement, en passant bien évidemment par les agents de l'Etat, nos préoccupations sont très diverses. A l'heure où on s'interroge sur la taille critique de l'Administration en termes d'effectif, mon attention s'est focalisée sur les intervenants extérieurs qui sont au service de l'Administration et je me demande si, en l'espèce, nous n'aurions pas aussi atteint la taille critique de leur nombre.

Nous comprenons, bien évidemment, que la Principauté ne puisse pas disposer en son sein de toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement de notre appareil administratif.

Je me demande toutefois si ce nombre proche d'une trentaine ne pourrait être réduit davantage. Je passerai ici sur certaines missions que je considère un peu comme fantaisistes – par exemple, y a-t-il besoin d'un Cabinet de Consultants pour choisir et acheter les scooters électriques ? – pour me focaliser sur les points essentiels, à savoir la manière de les réduire.

Cette manière, il me semble qu'elle existe et que le Gouvernement a commencé à la mettre en pratique. Cela pourrait passer par une articulation entre le redéploiement des effectifs et la valorisation des compétences professionnelles de chacun. Il faut se demander si la mission ne peut pas être accomplie en interne, au besoin, en formant des personnels. Je crois qu'un certain nombre de fonctionnaires ne serait pas contre, pas hostile à acquérir des spécialisations.

Cependant, la problématique revient à pouvoir évaluer les besoins anticipés sur les sujets. Pour ce qui est de l'évaluation des besoins, en termes de recrutement, je crois que la toute nouvelle Inspection Générale de l'Administration pourrait nous aider et pourrait lancer une étude afin de déterminer des projections sur l'évolution de la Fonction Publique. Cela permettra aussi de répondre à la question des services en sous-effectif, car cela existe d'après certaines légendes urbaines et autres clichés qu'on entend sur les fonctionnaires.

Quant au thème abordé, je crois qu'il dépend largement de la politique gouvernementale, celui-ci doit raisonnablement pouvoir déterminer les orientations, il n'y a là rien d'extraordinaire. Certes, il est primordial de disposer de réactivité et des travaux ponctuels viendront nécessairement. Toutefois, cela doit rester exceptionnel. Cela me semble possible parce que certains services l'ont fait, je pense, notamment à la Direction des Affaires Juridiques, la politique de recrutement a été bien menée, avec des personnels complémentaires...

(Sonnerie).

... excusez-moi, je prends mon joker, parce que c'est la Fonction Publique... couvrant de vastes champs de compétences, certains aidant même d'autres Départements tout en procédant à de la réorganisation en interne en améliorant le fonctionnement de ce service.

A l'exception du projet de loi sur la modernisation de l'économie dont le caractère atypique nécessite le recours à des sachants externes surtout sur le plan de la communication, il me semble que la portion consacrée aux études juridiques ira de manière décroissante, le personnel disposant de la compétence pour le faire lui-même.

Je crois donc que nous sommes sur la bonne voie et je ne peux qu'inviter le Gouvernement à poursuivre dans ce sens.

M. le Président.- Un joker, pas plus.

M. Alexandre BORDERO.- Ce sera le seul, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, je vous remercie.

La question du nombre d'experts, consultants extérieurs, engagés par le Gouvernement, je l'ai aussi posée et le Département des Finances vient de lancer un recensement exhaustif de tous les experts qui peuvent se « promener » dans l'Administration. Après on verra, on les pointerà les uns après les autres.

Sur la Direction des Affaires Juridiques, je suis moins optimiste que vous. J'ai souhaité donner à cette Direction beaucoup plus de travail que

précédemment puisque la Direction des Affaires Juridiques est associée à tout le travail juridique de tous les Départements et, notamment, tout ce qui concerne les décisions administratives est systématiquement vérifié par la Direction des Affaires Juridiques, ce qui, normalement, devrait faire baisser le nombre d'annulations par le Tribunal Suprême. C'est déjà le cas d'ailleurs depuis un an et demi. Cela veut dire que la Direction des Affaires Juridiques est au cœur de beaucoup de sujets et travaille avec le Conseil National pour la préparation des textes et donc je ne suis pas sûr que cette Direction soit en perspective de décroissance d'activité.

Pour le reste, oui, essayons d'utiliser à la fois l'IMSEE, l'Inspection Générale de l'Administration pour essayer de nous projeter en avant, dans quelques années et voir comment peut évoluer notre Fonction Publique.

Par ailleurs, nous allons traduire la politique de modernisation lancée depuis quelques années, relancée dans le cadre de la feuille de route donnée par le Souverain à l'été 2010, nous allons traduire ce nouveau souffle donné à la politique de modernisation de l'Administration par une démarche-projet dont on vous présentera les grandes lignes courant janvier également.

M. le Président.- Merci. Une remarque, Monsieur BORDERO ?

M. Alexandre BORDERO.- Je me suis peut être mal exprimé sur la Direction des Affaires Juridiques. Ce que j'ai voulu dire, ce n'est pas que son travail allait en décroissant, bien au contraire, mais que justement elle ferait, peut-être, de moins en moins appel à des experts étant donné que son personnel lui permet de couvrir un large champ de compétences.

Maintenant, il est évident que si on la surcharge de travail, effectivement elle risque d'avoir un peu plus de mal à finaliser certains dossiers.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'exprime en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses car j'ai été saisi de plusieurs remarques.

En fait, il apparaît que dans une grande majorité des recrutements pour des emplois « non cadres » dans l'Administration, un certain nombre d'années

d'expérience est exigé, ce qui est compréhensible – généralement deux ans –. Mais, même si ce critère n'apparaît pas en tant que tel dans les avis de recrutement, en pratique les chefs de service vont, la plupart de temps, privilégier le recrutement de personnes ayant déjà travaillé dans le passé.

Hors, c'est effectivement très compréhensible, mais ce critère lié à l'expérience professionnelle est un frein au recrutement de jeunes Monégasques fraîchement diplômés et ayant suivi un cursus court, comme les BTS, qui justement les prédestineraient à aller plutôt dans des emplois non cadres de l'Administration.

Donc, ce qui est vrai, c'est que si on ne leur donne pas leur chance à un moment, ils ne peuvent acquérir une expérience professionnelle. Sans compter le fait qu'il est assez démotivant d'essayer des échecs consécutifs à la sortie de ses études, on sait que c'est une période extrêmement difficile entre la fin des études et le premier emploi.

Est-ce qu'il serait possible d'instaurer une des pistes de réflexion, par exemple avec l'instauration d'une sorte de « vivier » pour les jeunes étudiants titulaires d'un Bac + 2, à l'instar de ce qui est déjà en place depuis un certain nombre d'années avec beaucoup de succès pour les administrateurs.

Bien sûr, il est indispensable de mesurer les tenants et des aboutissants d'un tel système et il ne faudrait pas que ce « vivier bis » devienne une sorte de collège de suppléances mais qu'il puisse déboucher sur des titularisations. Donc, l'idée serait d'engager une réflexion en ce domaine. Je pense que ce serait assez pertinent parce que nous sommes vraiment dans une période où nous devons faire attention à nos jeunes, plus que jamais. C'est de plus en plus difficile d'entrer sur le marché de l'emploi et je pense que dans ces périodes de crise, il est vraiment indispensable de leur tenir la main plus que jamais, parce que ce sont, évidemment, nos talents de demain et on doit énormément les soigner. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ROSE, merci de votre intervention.

Mme MANZONE-SAQUET avait soulevé cette question l'an dernier et je lui avais répondu que nous allions préciser les choses et à ma connaissance, l'expérience est exigée uniquement à défaut de diplôme. Donc, lorsqu'un jeune diplômé monégasque se présente à un recrutement, on n'exige pas

d'expérience de lui, c'est du moins ce que dit la Direction des Ressources Humaines, mais M. COLLE va compléter.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je me souviens très bien de la question de Mme MANZONE-SAQUET et d'ailleurs, nous avons, très peu de temps après les séances privées, répondu à cette interrogation légitime.

Je confirme tout à fait ce que disait le Ministre d'Etat, c'est que donc désormais les mesures ont été prises et mises en œuvre parce que c'est vrai que c'est important de privilégier les jeunes diplômés monégasques.

Pour le vivier, pour ces catégories-là, c'est beaucoup plus complexe, beaucoup plus complexe que pour les cadres de catégorie « A » parce que la formation des cadres de catégorie « A » est plus générale. Dans les autres catégories, ce sont souvent des métiers, donc c'est beaucoup plus compliqué. Mais ceci dit, cela n'exclut pas du tout qu'on fasse des formations professionnelles et je crois que c'est d'ailleurs ce qui se fait. Mais ceci dit, Monsieur ROSE, peut-être qu'une fois que vous aurez vu la réponse écrite qu'on avait faite, on pourrait se voir avec la Fonction Publique pour essayer d'identifier plus précisément vos inquiétudes, vos interrogations, vous apporter nos éléments de réflexion et puis peut-être avancer, là aussi, si c'est possible.

M. Guillaume ROSE.- Tout à fait volontaire pour cela et je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Mon intervention porte à la fois sur le même sujet que M. BORDERO et également sur le lien de causalité avec les Chefs de Services.

Lors des séances privées, j'avais demandé à Monsieur le Conseiller pour les Finances de bien vouloir nous donner la liste et le montant des tiers apportant leur concours au service de l'Etat, hors section 7, c'est-à-dire hors Budget de l'Equipement dans la mesure où, effectivement, on a été un certain nombre à s'émouvoir du nombre d'experts, d'études, de recours à des tiers, sachant que pour nous les meilleurs experts et, notamment en matière d'optimisation des dépenses de l'Etat, ce sont les

Chefs de Service. Ce sont eux qui connaissent parfaitement bien l'entreprise Monaco, ils connaissent parfaitement bien leur Département, ils connaissent parfaitement bien tout le détail des procédures et ils savent très bien où il serait opportun de compresser quelques dépenses. Je regrette qu'ils ne soient pas mis plus souvent à contribution parce que, souvent, vous savez, on a un peu tendance dans les petits pays, alors qu'on a les gens à disposition, à aller à la capitale, à Paris ou ailleurs, alors que vous avez dans l'Administration des gens qui sont tout à fait compétents et qui sont tout à fait disposés et disponibles à vous prêter main forte. Ensuite vous avez aussi deux Assemblée élues, que ce soit la Mairie ou le Conseil National, qui ne vous coûtent rien et nous sommes à votre disposition pour, éventuellement, prêter nos maigres connaissances pour pouvoir vous aider. On retrouve un peu la même chose, et je rejoins en ça sur un autre sujet indirectement lié, M. CLERISSI, sur le Centre Commercial ou sur d'autres, il faut toujours – je ne vous parle pas de la société en question qui a été approchée – mais il faut toujours qu'on aille demander à l'extérieur. Je me souviens d'un audit qui avait été demandé sur le Quai Albert 1^{er} et sur tous les commerces de la darse Nord et de la darse Sud, qui avait été très compliqué, extrêmement onéreux. Finalement il aurait suffi d'aller demander aux commerçants locaux, aux Conseillers Nationaux, aux Conseillers Communaux qui sont à votre disposition, que vous voyez toute l'année et cela vous aurait coûté beaucoup moins cher. Cela vous ferait gagner du temps. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais demander à M. PICCININI de répondre sur les experts, les sachants extérieurs à l'Administration, mais il y a un point sur lequel je souhaite réagir, Monsieur NOUVION.

La politique de modernisation relancée par la feuille de route du Souverain se traduit par l'association privilégiée des Chefs de Service au travail. J'ai supprimé les grands-messes avec tous les fonctionnaires. Depuis que je suis arrivé, il n'y en a pas eu une. En revanche, on doit être déjà à quatre réunions de Chefs de Service. On en a une qui est programmée en janvier, sur la présentation de Monaco Channel. Si vous voulez, j'essaie aujourd'hui, sur les sujets importants, de les présenter aux Chefs de Service et je sais très bien que la modernisation de l'administration passe par les Chefs de Service, et par

leur capacité ensuite à relayer ce discours à leur personnel. Mais là, effectivement, l'Inspection Générale peut aussi servir, de même qu'une formation spécifique de Chefs de Service pour relayer l'information. Une modernisation, cela passe par l'encadrement et donc le Comité de modernisation que coordonne M. VALERI, avec M. Stéphan BRUNO et Mme Céline COTTALORDA, travaille beaucoup sur ce point. Les Chefs de Service sont associés le plus possible. Pour la première fois, par exemple, le Gouvernement a présenté aux Chefs de Service le projet de Budget 2012.

Monsieur PICCININI va continuer.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, bien sûr, je me souviens très bien et d'ailleurs je n'avais eu aucune difficulté pour confirmer, Monsieur NOUVION, que le Gouvernement procédait à un recensement général, parce qu'on avait eu cette idée. Donc, le fait que vous l'avez évoqué nous a permis d'accélérer ce processus que j'avais déjà envisagé. En général, c'est vrai que je ne suis pas connu pour être trop dépensier, pour le moment au moins, mais quelquefois quand même, nous avons besoin de recourir à des intervenants extérieurs parce qu'il y a des dossiers qui, à Monaco, sont traités une fois tous les vingt ans alors que par contre, dans d'autres pays, ils sont traités au quotidien. Par exemple, lorsqu'on a fait appel – le Ministre d'Etat l'a mentionné – à Maître PENTECOSTE dans le domaine de certains modes de financement des investissements publics. A Monaco, on construit un hôpital tous les soixante ans alors que dans les pays voisins, on en construit chaque année. C'est un peu comme lorsqu'on va chez le médecin, on préfère un chirurgien qui fait cinquante opérations identiques chaque semaine, plutôt qu'un chirurgien qui en fait une chaque six mois, car certainement le premier est mieux entraîné. La fiscalité internationale, c'est un autre exemple. Evidemment, nous avons besoin de suivre ce qui se fait dans d'autres pays pour avoir des orientations et guider notre action internationale. D'ailleurs je profite de cette occasion pour rendre hommage aux Chefs de Service et à toutes les équipes qu'ils dirigent, non seulement ceux de mon Département, mais des autres Départements également, parce que sur les instructions des Conseillers de Gouvernement responsables, ils ont participé vraiment avec beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'efforts et de loyauté, au travail de

réduction budgétaire. Vous voyez quand même que cette année, on a un Budget de dépenses qui, je me permets de vous le rappeler encore une fois, est sensiblement inférieur à celui des dernières années et même au Budget Rectificatif. Cela ne s'est pas fait comme ça, simplement avec la calculette, mais bien grâce au sens de la proposition de la créativité, dans le sens positif, de tous les Chefs de Service et de leurs équipes, sinon on n'y serait jamais arrivé. Le Département des Finances peut avoir un peu d'impulsion sous l'autorité du Ministre d'Etat, mais les Collègues du Gouvernement et les Chefs de Service sont essentiels pour mener à bien cet effort. C'est donc pour moi l'occasion de les remercier ce soir et de reconnaître les grands talents et les grandes qualités dont ils font preuve et que nous utilisons pleinement, quelquefois même hors des horaires usuels, mais c'est tout à leur honneur.

M. Laurent NOUVION.- Merci de vos réponses, je crois que tout le monde est unanime sur ce point.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout le monde a le droit d'avoir des idées, mais je vous rappelle qu'en 2010, l'UNAM, par ma bouche, lors d'une déclaration en Séance Publique, avait demandé un audit au Gouvernement.

Qu'est-ce qu'un audit ? C'est une procédure de contrôle de la gestion des finances d'un organisme comme l'Etat. C'est le moyen d'aller chercher véritablement les postes où l'on peut faire des économies afin de s'organiser différemment pour faire baisser les dépenses de l'Etat.

Je vois avec plaisir que les choses vont dans cette direction.

Pour en revenir à ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre, je suis entièrement d'accord avec vous. La relance de la modernisation de la Fonction Publique passe, évidemment, par le support d'un personnel qui est celui qui manage la Fonction Publique, c'est-à-dire les Chefs de Service. J'ai entendu avec grand plaisir que maintenant vous les informez d'un certain nombre de chose, ce qui n'était pas le cas avant, en particulier sur l'exécution du Budget, voire dans d'autres domaines.

Pour ce qui est de la poursuite de la réforme, le Gouvernement a voulu et nous, nous étions d'accord

avec lui, qu'il y ait un gel au niveau du personnel de la Fonction Publique. De plus si l'on veut véritablement que cette réforme aille à son terme, il faut absolument une réflexion quant à la restructuration de certains Services pour optimiser les tâches faites par les fonctionnaires et les agents de l'Etat qui y travaillent.

Donc, moi je vous engage à poursuivre dans cette voie-là et je suis d'accord avec M. BORDERO pour dire que la formation peut être un outil intéressant.

En ce qui concerne la revalorisation du point de l'indice dont on vient de parler, je l'avais demandé lors du Budget Rectificatif, dans ma déclaration, en disant qu'il fallait la donner parce que dans une période de rigueur budgétaire, ce n'est pas l'austérité qui doit prédominer, on doit aussi inciter la consommation intérieure. L'inflation devrait se situer entre 1,8 % et 2,1 %, mais je pense que le Gouvernement a bien réfléchi à ce problème et j'espère que sa réponse ira dans mon sens.

M. le Président.- Réponse mercredi.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- C'était pour revenir à une idée qui m'est chère depuis quelques décennies maintenant et qui avait été développée, d'ailleurs, avec le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, il y a quelque trente ans et je voudrais revenir sur une proposition qui concerne les élèves-fonctionnaires.

Je ne sais pas si j'avais déjà fait cette remarque en Séance Publique ou en séance privée, alors je vais être bref. L'idée de pouvoir proposer à des étudiants qui souhaitent embrasser la carrière administrative des formations spécifiques, d'abord les individualiser, les accompagner et leur permettre d'obtenir un accord avec les Autorités françaises et de faire, par exemple, deux ans à Bercy ou deux ans au Quai d'Orsay, parce qu'au-delà de la formation sur le plan technique, ce qui me paraît très important pour le futur, c'est que ces élèves-fonctionnaires ou ces étudiants – je ne sais pas quel statut on pourrait leur donner, est-ce qu'ils pourraient bénéficier de prêts, est-ce qu'ils devraient des années à l'Administration après – pourront ainsi constituer des réseaux et rencontreront, au-delà de l'aspect technique, des gens à qui ils pourront téléphoner dix ans après, et cela me paraît assez important. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Clairement, Monsieur BURINI, merci de votre remarque. Nous y travaillons, cela devrait, à mon avis, concerner tous les élèves-fonctionnaires parce que si vous organisez des stages

avant le concours, il y a une déperdition qui est trop grande. Seulement, il faudra le faire sur des secteurs qu'on jugera prioritaires. Vous parlez des Affaires Etrangères, je pense que cela en est un ; il y a le domaine fiscal, on devrait avoir davantage de fonctionnaires monégasques spécialistes des finances de fisc. Nous sommes en train d'identifier les candidats mais, il faut aussi trouver des volontaires. Pour le fisc par exemple, depuis que je suis arrivé, cela fait un an et demi, j'entends M. PICCININI mais avant, c'était Mme THEVENOUX, dire : « on cherche, mais personne ne veut aller à l'Ecole des Impôts à Clermont ». Donc, il faut trouver et motiver des jeunes.

Monsieur COLLE, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je voudrais simplement dire à Monsieur BURINI qu'effectivement, l'idée est bonne. Dans le passé et dans le présent même, on l'a déjà fait en amont, M. VALERI pourra vous donner des informations sur des gens qui ont été formés à devenir des cadres de personnel de santé et c'est pour cela que depuis peu de temps, on a des jeunes Monégasques qui sont Directeurs Adjointes au Centre Hospitalier Princesse Grace, donc ça c'est fait en amont.

On l'a fait, une fois qu'on a recruté des élèves-fonctionnaires, par exemple par des gens qui sont allés faire une formation de longue durée, soit au Quai d'Orsay, soit au Tracfin, mais ceci dit, comme le disait le Ministre, c'est une action de tous les jours. Arriver à détecter les jeunes cadres quand ils entrent, arriver à voir quels sont les besoins, on a quelques idées, et ensuite trouver les bonnes formations. Mais c'est vraiment quelque chose qui nous préoccupe parce que je crois que la constitution de ces réseaux est effectivement un point très important.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un petit clin d'œil, une précision. Lorsque M. BURINI parlait de nos réflexions communes d'il y a trente ans, il disait « avec le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé », je n'étais pas dans ces fonctions-là, bien sûr – je suis depuis moins de deux ans dans cette fonction-là – mais c'était dans le cadre, pour ceux qui nous écoutent et comprennent cette allusion, de l'Association des Jeunes Monégasques dont j'étais le

Président et Marc BURINI un des fondateurs. Nous rêvions alors d'une Commission d'Insertion des Diplômés et ce fut réalisé par ce Gouvernement, il n'y a deux ans et nous rêvions aussi d'une meilleure intégration des jeunes diplômés monégasques dans l'Administration. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. COLLE, je crois que beaucoup de pas ont été faits en ce sens, si on peut en faire de nouveaux, faisons-les.

J'en profite d'ailleurs pour dire que nous avons encore une marge de progression au sein de la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour des jeunes compatriotes motivés par la gestion hospitalière. Ce fût initié – et rendons-lui hommage ce soir – par le regretté Denis RAVERA qui fût mon prédécesseur dans ces fonctions il y a quelques années, eh bien puisque c'était une initiative très chère à Denis RAVERA, continuons dans cette direction. Moi, je suis tout à fait disposé à soutenir, profitons de cette tribune publique pour le dire encore, un, deux ou trois jeunes compatriotes motivés par la gestion hospitalière. Il faut qu'ils soient d'un niveau de diplôme universitaire, ils sont les bienvenus, ils peuvent s'adresser à la Direction de l'Hôpital ou au Département des Affaires Sociales et la Santé. Il y a encore quelques jeunes effectivement, cadres supérieurs hospitaliers à former à Monaco que nous appuierons pour qu'ils soient formés à l'école des Cadres de Santé.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur Claude CELLARIO, une courte intervention.

M. Claude CELLARIO.- Cela n'a, entre guillemets, pas forcément de rapport, je voudrais simplement dire au Ministre d'Etat que je suis vraiment très satisfait que dans quelques jours, nous ayons le futur projet de loi sur le statut des fonctionnaires. Il va arriver dans quelques jours, c'est une très grande avancée.

M. le Ministre d'Etat.- Demain après-midi.

M. Claude CELLARIO.- C'est une très grande avancée et, bien entendu, je pense que le Conseil National aura à cœur de l'étudier rapidement.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Il me vient à l'esprit une piste, peut-être, qu'il faudrait mettre à profit, ce sont les orientateurs des classes de première et de terminale du Lycée, qui pourraient, justement préciser aux élèves ces parties de l'Administration qui mériteraient d'être étoffées.

M. le Ministre d'Etat.- Madame DITLOT, je vous remercie. Monsieur MASSERON peut, peut-être en quelques mots, dire ce qui se fait déjà. Ça se fait, je crois, pour l'Administration mais sous l'égide et avec la collaboration de la Jeune Chambre Economique. Cette rencontre avec les jeunes et les conseillers d'orientation se fait aussi pour tout ce qui est création d'entreprise.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Je crois qu'on va, effectivement, dans le sens que souhaite Madame DITLOT, en prévoyant des rencontres tout à fait informelles et non dirigées avec de grands témoins. Je crois que c'est une bonne idée de mettre des jeunes en face de jeunes qui, aujourd'hui, sont aux affaires, parce que c'est la meilleure occasion pour eux, jeunes élèves, de poser des questions, de comprendre comment ont opéré leurs aînés. Je crois qu'on va continuer dans ce sens parce que c'est une bonne formule pour susciter des vocations et faire en sorte que nos lycéens se rendent compte, dès la terminale, des secteurs d'activité sur lesquels il y a, en Principauté, des possibilités réelles d'emplois.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Si vous me permettez, Président, une petite précision. En accord avec le Ministre d'Etat et Paul MASSERON, nous irons avec la Commission d'Insertion des Diplômés, ce sera le 13 janvier au Lycée Albert 1^{er}, pour rencontrer l'ensemble des élèves de terminale du Lycée et de FANB, pour justement restituer toutes les remontées qui sont faites depuis dix-huit mois maintenant auprès de la Commission d'Insertion par les quatre-vingt entreprises partenaires et, effectivement, leur parler des filières qui apportent des débouchés réels, concrets et qui embauchent à Monaco. Il y aura le 13 janvier des professionnels de secteurs très porteurs, par exemple du yachting, de l'hôtellerie et de la

finance, qui seront présents avec la Commission d'Insertion au Lycée. Le rendez-vous est pris, bien évidemment, en pleine concertation avec le Département de l'Intérieur et la Direction de l'Education Nationale.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est une très bonne nouvelle.

M. le Président.- Il faut dire qu'on sent une amélioration constante dans ce domaine. C'est vrai qu'on a des discussions sur ce sujet depuis plus de huit

ans ! On est parti d'une situation qui semblait bloquée et on arrive à avoir une véritable prise en charge, alors qui peut toujours être optimisée, mais qui s'améliore au fil des mois et des années, c'est très bien. Il faut le signaler. Lorsqu'il y a quelque chose qui va bien, on le signale.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES & DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 203.900

309.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 30.000

233.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Nous écoutons Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Au printemps 2009, j'avais interpellé le Gouvernement, lors des débats sur la proposition de loi sur le patrimoine, sur les Archives Centrales, en disant qu'un pays qui n'avait pas d'archives n'avait pas de mémoire. Je voulais savoir où en est la réflexion. Je sais que les archives du Ministère d'Etat fonctionnent, mais je parlais plutôt d'Archives Nationales. J'avais rencontré, l'année dernière, quelqu'un qui avait été missionné par le Souverain pour réfléchir à la question, et je voulais savoir où en est le processus.

M. le Ministre d'Etat.- Le processus, Monsieur MARQUET, a subi une accélération par la publication d'une Ordonnance Souveraine au cœur de l'été qui a un volet sur les Archives Nationales, nous mettons donc en place ce qui est prévu dans cette Ordonnance Souveraine, notamment une Commission Supérieure d'Archives avec des spécialistes et tout cela en liaison étroite avec les Archives du Palais. Puisque la difficulté, c'est que les Archives Nationales

monégasques sont, pour une part, distinctes des Archives des Princes, mais pour une grande part, identiques ou mélangées. Donc, il y a un gros travail. La mission d'expertise qui a été confiée au Cabinet... dont le nom m'échappe...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- ... Le Cabinet SERDA qui est spécialisé dans ce domaine.

M. le Ministre d'Etat.-... Donc, qui a accompagné M. GAMBA dans la réflexion, qui a abouti déjà à l'Ordonnance et maintenant au déroulé de l'Ordonnance. Nous avons fait une réunion sur ce sujet la semaine dernière, y compris avec la personne que vous citez qui y est associée. Pour l'instant, j'essaie d'avoir un système cohérent et professionnel. Donc, on va nommer dans la Commission, qui va être une sorte de Conseil Scientifique si vous voulez, on va nommer un spécialiste d'archives – en fait un élève de l'école des Chartes ou un professeur de l'école de Chartes – pour être vraiment en ligne. Ensuite, on va essayer de coordonner, archives du Palais, archives d'Etat, archives qui sont dans nos Ambassades et archives françaises, puisqu'une grande partie de la mémoire de la Principauté se trouve dans les archives du Quai d'Orsay, notamment toute la partie de la période des années 60. Apparemment, ces archives ne

sont pas dans les archives de l'Etat, elles sont peut-être au Palais, je ne sais pas, mais en tout cas, elles sont au Quai d'Orsay et accessibles.

Donc, il y a d'abord une coordination interne, avec M. FOULLERON et M. GAMBA et puis, ensuite il y a une coordination au moins sur les recensements avec les archives du Quai d'Orsay.

Il reste une question qui n'est pas encore tranchée, celle du lieu de stockage. Ensuite, il convient de prendre conscience pour chaque Département qu'il y a des archives vivantes et des archives qui doivent être données aux Services des Archives. Et, la tendance, faute de place, faute d'archivistes spécialisés dans les Départements, est un peu de tout garder en disant que cela peut toujours servir. Mais, en réalité, le travail d'archiviste, c'est de décider à partir de quel moment une archive ne sert plus à la décision administrative future et donc de décider que ces archives partent aux Archives Centrales.

Alors, on pousse dans cette direction-là, mais pas au maximum parce que pour l'instant, on n'a pas de lieu de stockage à Monaco et il me semble contraire à la souveraineté nationale de mettre les archives en dehors du territoire monégasque. Donc, il faut trouver une place sur Monaco. Peut-être que si la médiathèque se confirme sur l'Ilot Pasteur, on pourra trouver la place pour à ce moment-là déménager à nouveau le fonds NOTARI, qui va aller à l'Ilot Canton, l'année prochaine. Ensuite, on le rapprochera de la médiathèque, ce qui permettra d'économiser, sans doute, des coûts de fonctionnement, et l'espace libéré sur l'Ilot Canton, par le fonds NOTARI qui partira avec la médiathèque, pourra peut-être servir à accueillir nos Archives Centrales.

M. Bernard MARQUET.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat, de ces excellentes nouvelles. J'avoue qu'à l'époque, j'étais un peu inquiet parce qu'un pays qui ne fait pas attention à son passé... Et

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLIC. OFFICIELLES

943.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

puis, j'avais été très surpris d'apprendre qu'une grande partie de nos archives se trouvait au Quai d'Orsay, mais ce qui était rassurant, c'est que la partie française était prête à les redonner à la Principauté. Par contre, ce qui m'avait inquiété, c'était le volume.

Maintenant, c'est vrai que le métier d'archiviste est un métier très pointu et il est vrai que nous sommes dans un pays qui n'a pas encore cette culture dans les services, vous le rappelez, et j'encourage le Gouvernement, dans le cadre de la modernisation, à faire ce pas et puis peut-être qu'aujourd'hui, je ne sais pas comment cela se passe dans les autres pays, mais il y a des techniques de copie, de miniaturisation pour les choses sans intérêt et ne garder que les belles pièces et surtout pouvoir sauver les archives de la Bibliothèque NOTARI, qu'on a tous visitée, on n'en dira pas plus mais je pense que c'est un devoir de mémoire que nous avons pour les générations futures. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez, je rajoute un mot, c'est une des missions de M. GAMBA de constituer dans chaque Département un correspondant archives. En ce qui concerne les archives en France, je pense que la France sera d'accord pour nous céder une copie de ces archives, mais il y en a beaucoup, donc il faut avoir de la place, mais le train est vraiment parti.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Je souhaiterais évoquer la base de données LégiMonaco qui a le mérite d'exister mais qui n'est pas satisfaisante dans son fonctionnement.

Nous en avons parlé l'autre fois avec M. COLLE, les professionnels, que ce soit le Barreau, que ce soit les

Magistrats avec qui je me suis entretenu, tous ont de vrais problèmes, parce que d'abord l'accès aux textes est très mal commode, l'accès à la jurisprudence l'est encore moins et en plus, toutes les décisions ne sont pas dans la base de données. Il faudrait arriver à une mise en ligne automatique des décisions, au fur et à mesure qu'elles sont rendues puisqu'elles sont déjà tapées en version électronique et à ce jour, c'est un outil qui ne rend pas le service qu'on pourrait en attendre.

Alors, peut-être une suggestion. Ne pourrait-on pas se rapprocher de la société qui gère le site LégiFrance et qui produit aussi les volumes papier pour mettre en place une solution qui se rapproche de ce qui existe en France pour pouvoir utiliser, le plus efficacement possible, cette base de données puisqu'on l'a constituée ? C'est un gros effort et c'est dommage de ne pas arriver à l'objectif qui était poursuivi.

C'est un appel au Gouvernement pour trouver une solution.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, vous avez complètement raison. J'ai été un utilisateur de LégiMonaco dans ma vie antérieure et c'est vrai qu'au moins pour les décisions du Tribunal Suprême, on les a toutes, pratiquement donc cela allait, mais la jurisprudence, la Cour d'Appel ou du Tribunal, une des difficultés aussi pour la jurisprudence, c'est la règle imposée par la C.C.I.N. de rendre anonymes toutes les décisions. C'est-à-dire qu'il n'y a plus le nom des parties et pour retrouver les noms, ce n'est pas facile...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Excusez-moi de vous interrompre, mais à partir du moment où les décisions sont prononcées en audience publique, on entend nécessairement le nom des parties lorsqu'on est dans la salle. Donc le problème, à mon avis, ne se pose plus.

M. le Ministre d'Etat.- Il se pose parce que la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) exige la même chose en France. La C.C.I.N. (Commission de Contrôle des Informations Nominatives) parce que vous êtes sous forme de fichiers électroniques, parce que si votre nom apparaît sur une décision de justice, vous tapez le nom sur

Google et vous avez de nombreuses chances de voir apparaître la décision, et vous imaginez les difficultés que cela pose aussi pour le droit administratif si le professeur ne peut plus citer les grands arrêts.

Bref, je préférerais, si vous voulez bien, que M. Laurent ANSELMi, qui sera là jeudi pour la séance législative, vous réponde directement. Je pense que c'est LexisNexis qui fait ça mais je ne sais pas si le retard est dû à LexisNexis ou à l'approvisionnement monégasque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a un problème d'approvisionnement. A partir du moment où on a déjà les décisions tapées, je pense que l'anonymisation, si elle doit avoir lieu, peut quand même se faire relativement facilement... si on en a la volonté politique...

M. le Ministre d'Etat.- ...Oui, cela va vite, mais après il faut trouver les mots-clefs.

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Oui, et après, il y a le problème du moteur de recherche et là il y a un travail d'amélioration qui peut, effectivement, intervenir. Je crois savoir également qu'au niveau du Palais de Justice, la personne qui travaillait sur ce sujet est en longue maladie et qu'il n'y a plus personne qui s'en occupe. Il y a sans doute des décisions à prendre afin de pouvoir résoudre le problème.

M. le Ministre d'Etat.- Faisons le point avec M. Laurent ANSELMi, moi je suis tout à fait prêt à faire une démarche auprès du Directeur des Services Judiciaires pour essayer de trouver une solution.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – DIRECTION INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL

1.444.900

311.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	6.000
311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	550.000
	<u>2.000.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 12 – DIRECTION DE DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE & DE L'INFORMATION AUX USAGERS

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	312.100
312.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	13.200
	<u>325.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je continue puisqu'on est sur le même thème.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous savez que la dématérialisation des procédures administratives est un thème qui m'est très cher.

J'avais d'ailleurs évoqué ce point lors des Séances du Budget Rectificatif 2011. Vous aviez d'ailleurs informé le Conseil National que quatre procédures électroniques devaient être mises en place avant la fin de l'année 2011, il s'agissait :

- de la postulation aux emplois publics ;
- du dépôt des offres d'emploi concernant le secteur privé ;
- du paiement des droits de renouvellement des estampilles ;
- de l'échange d'appartements domaniaux.

Je sais que certaines d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Aussi, j'aurais aimé savoir quels étaient les résultats de leur application.

Par ailleurs, vous nous aviez également indiqué que d'autres procédures allaient suivre, où en sommes-nous ?

J'attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'instaurer un maximum de procédures électroniques de manière à diminuer les délais administratifs.

Je souhaite que les nouvelles procédures électroniques permettent d'apporter des solutions concrètes quant à la modernisation de notre économie. Je pense en particulier aux délais parfois conséquents par rapport à d'autres Etats que je qualifierai de « concurrents » pour la Principauté. Notamment en matière de constitution de sociétés, mais là ce n'est qu'un point parmi d'autres. J'espère aussi qu'elles pourront être mises en place dans le domaine de la justice.

A cet égard, la France a créé des procédures de dépôt de plainte par voie électronique. Quand pourrions-nous en faire autant ?

Par ailleurs, j'ai entre les mains un article du Figaro du 4 décembre qui est intitulé « L'Etat fait sa révolution numérique ». Cet article fait état de la révolution culturelle, si je puis dire, opérée dans l'Administration française pour rendre les données publiques disponibles sur Internet, que ce soit le

budget des Administrations, les dépenses de fonctionnement ou que ce soit des indices concernant la qualité de l'air ou de l'eau. Alors, j'aimerais savoir si Monaco peut s'orienter dans la même direction et je citerai une phrase de cet article qui me semble éloquente : « l'Etat doit se montrer transparent, c'est la base de la confiance démocratique ».

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, merci, mais je dirai que tout cela est déjà engagé. Vous avez, par exemple, pour répondre au dernier volet de votre intervention, le site de l'IMSEE qui est intégré, si vous voulez avoir tous les renseignements économiques, Monaco en chiffres, tout cela est disponible sur le net.

Les procédures pour 2012, lorsque nous présenterons le nouveau site Internet, Mme Sosso précisera les procédures qui seront ouvertes en 2012. Pour celles qui ont été ouvertes en 2011, la plus emblématique était celle sur les estampilles, celle qui était de nature à être la plus utilisée, malheureusement nous avons eu un décalage de temps entre l'ouverture de la campagne et la possibilité d'ouvrir la procédure en ligne. Ce décalage de temps était le résultat du respect de la consultation de la C.C.I.N. avant d'ouvrir en ligne et je n'ai pas voulu violer la loi et donc, tant pis. On a ouvert le renouvellement papier alors que la procédure électronique était prête mais on n'avait pas le feu vert de la C.C.I.N., donc il y a eu un petit loupé, je le reconnais, c'est un peu dommage.

Je ne sais pas si vous avez le retour en nombre, Madame GRAMAGLIA, peut-être pouvez-vous compléter ma réponse ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je pense qu'il faut attendre la fin du renouvellement des estampilles à la fin du mois de décembre pour savoir combien de personnes sont passées par ce procédé pour renouveler leurs estampilles. Je sais que certaines personnes y ont eu accès, bien sûr, et il n'y a pas de retour négatif pour l'instant. Mais je ferais un point précis, j'ai déjà vu avec mes services, à la fin de la procédure de renouvellement et en début d'année, je pourrais vous en dire un petit peu plus.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, pour vous faire sourire, si vous voulez, Monsieur GARDETTO, enfin sourire la Haute Assemblée, Mme Céline COTTALORDA un jour a découvert qu'aucun fonctionnaire sur son poste de travail ne pouvait

changer son estampille parce que la procédure « https » n'était pas ouverte aux postes informatiques mis à la disposition des fonctionnaires. C'est un peu un gag si vous voulez... Donc, j'ai donné les instructions pour que les fonctionnaires, de leur poste de travail puissent au moins consulter le site Internet du Gouvernement, faire le renouvellement de leur estampille, payer ou bien même, faire leur demande d'échange de logement. Enfin il faut que les fonctionnaires eux-mêmes soient les premiers à pouvoir utiliser cette procédure.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Simplement, à propos de l'observation que je faisais sur la mise à disposition des données publiques, en dehors du « Monaco en Chiffres » qui contient des données, mais somme toute limitées, est-ce que le Gouvernement envisage une démarche qui soit un peu comparable à celle qu'a engagée le Gouvernement français pour que des pans plus vastes de ces informations soient mis en ligne ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je me permets de ne pas être d'accord avec vous. « Monaco en Chiffres » est une mine de renseignements qui est centralisée et vous ne trouvez pas l'équivalent aussi complet sur le site des instituts statistiques du pays voisin. Ce qui manque, en revanche, ce sont des études transversales comme celles que nous commandons à l'IMSEE – pour l'instant elles sont un peu défaillantes – mais l'IMSEE n'a qu'un an.

Un autre point sur lequel vous étiez intervenu, vous savez que grâce à la mobilisation de la Direction de l'Expansion Economique, nous avons réduit considérablement les délais pour créer une société et aujourd'hui le délai moyen est d'un mois et demi, deux mois maximum, ce qui est une avancée considérable. Il ne faut pas se faire d'illusion, Monsieur GARDETTO, on ne pourra pas descendre en dessous d'un minimum parce que Monaco ne vend pas, notamment sur Internet, la possibilité d'acheter une forme sociale d'entreprise. Vous pouvez par Internet acheter et créer votre société en une heure, même pas, dans certains pays. Ce n'est pas le cas chez nous parce que nous devons faire un contrôle minimum de la réputation, du sérieux du projet, du sérieux des personnes qui veulent créer une entreprise et donc nous ne sommes pas une place « offshore », nous n'ouvrons pas la possibilité de constituer des

sociétés monégasques sans contrôle préalable. Donc, il y a forcément un petit temps de contrôle. Mais, je vous invite à aller voir sur le site de l'IMSEE et vous verrez qu'il y a beaucoup de renseignements, notamment sur le Budget.

M. Jean-Charles GARDETTO.- A suivre. Je ne suis pas sûr que tout y soit, et je ne suis pas sûr que nous parlions de la même chose, mais je vous suggère en tout cas de suivre le dossier.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous envisagez un sujet particulier, à ce moment-là, il faut le dire, Monsieur GARDETTO. Quel est l'indicateur de développement humain ? J'ai fortement suggéré au Conseil Scientifique de l'IMSEE et à M. GALFRE de commencer à réfléchir à la constitution de cet indicateur qui est très intéressant puisqu'il permet de mesurer le sentiment de bonheur, en quelque sorte, des habitants d'un pays. Le pays pour être attractif, il faut peut-être aussi que ses habitants aient le sentiment d'être heureux chez eux. Si vous allez sur le site de l'institut allemand de statistiques, vous avez des pages qui vous expliquent l'importance de cet indicateur, l'indicateur du bonheur.

M. Marc BURINI.- Il faut que ce soit couplé avec les statistiques sur la prise d'antidépresseurs aussi...

(Rires).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voudrais simplement réagir à ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre, c'est qu'il faut un mois et demi pour créer une société, il y a énormément de contrôles *a priori*, préalables mais par contre, après il n'y a plus de contrôle. J'avais déjà fait une intervention l'année dernière là-dessus et si j'y reviens là, c'est que M. GARDETTO dernièrement en a parlé dans un hebdomadaire, concernant la profession qui l'intéresse, mais moi ce sont toutes les professions qui m'intéressent. Parce que si les gens peuvent créer leur société et ensuite, une fois passés les contrôles, faire ce qu'ils veulent... L'obligation existe pour le Gouvernement d'intervenir pour demander des mesures administratives, cependant le Tribunal vient de rendre un jugement qui dit clairement qu'il n'y a pas de délai pour les appliquer. C'est-à-dire que cela

peut durer des années et pendant ces années, les gens continuent à exercer à Monaco. Pendant ce temps, les gens qui exercent normalement subissent des concurrences déloyales. M. GARDETTO était intervenu là-dessus après moi l'année dernière, il y a quinze jours, il est intervenu dans un hebdomadaire concernant sa profession et il disait lui-même qu'il y a des gens qui dépassent les limites de leur autorisation.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur PICCININI va vous répondre.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci. La remarque est certainement intéressante, nous sommes confrontés chaque jour à cette problématique. Je m'abstiendrai pour des raisons évidentes, faisant partie de l'exécutif, de me prononcer ou de m'exprimer au sujet d'une décision de justice qui suit son cours et que nous nous devons de respecter.

En général, quand même, j'ai pu constater qu'il s'agit de sociétés qui ne respectent pas les obligations de publication des comptes ou qui n'ont pas un minimum d'activité, donc ce n'est pas seulement un formalisme, une conformité purement formelle, c'est aussi substantiel, ou encore si elles sortent du champ de leur objet social. Elles sont régulièrement répertoriées, et font l'objet de mises en demeure. Après plusieurs mises en demeure restées infructueuses, leur dossier est envoyé au Procureur Général. En parallèle, cela n'interdit pas qu'il y ait une procédure administrative qui mène à la Commission de révocation, il y en a une ou deux par an selon les crues de chaque année, si je peux parler ainsi. Souvent ces sociétés sont révoquées, il y a quelquefois des recours gracieux, quelquefois ces recours gracieux sont bien accueillis, on donne une deuxième chance, quelquefois ils ne le sont pas, mais je crois que de la Direction de l'Expansion Economique effectue un suivi très précis. Bien sûr, on ne veut pas faire une sorte d'inquisition, jouer les TORQUEMADA, par rapport à ces sociétés mais quand même, nous arrivons après une certaine période à savoir quelles sont vraiment les sociétés qui ne jouent pas le jeu ou bien qui sont complètement absentes ou qui risquent de cacher des choses que nous ne souhaitons pas et l'Administration, indépendamment de la voie judiciaire, prend ses dispositions. S'il y a des cas concrets, certainement les concurrents – j'ai des cas – ne se gênent pas de nous le signaler, cela fait partie du jeu surtout dans un petit pays comme le nôtre. Je suis sur la même ligne de pensée que vous.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le sujet évoqué par M. GARDETTO, je voudrais dire que j'ai mis en place avec votre prédécesseur au Barreau une procédure très simple. Le Bâtonnier écrit au Ministre pour lui signaler les conseillers juridiques qui ne respectent pas la limite de leur autorisation ou le périmètre de leur autorisation et le Gouvernement met en demeure, par exemple, de faire cesser l'utilisation de l'expression avocat, on a des exemples très récents. Simplement, il faut que le Gouvernement soit informé, comme le dit M. PICCININI, on n'exerce pas une surveillance permanente.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, il faudrait aussi que l'information circule dans les deux sens, c'est-à-dire qu'à ce jour, l'information sur les limites d'autorisation n'est pas librement accessible en ce qui concerne les autorisations données à titre personnel. Il faudrait donc que le Gouvernement rende cette information accessible. Je ne parle pas des sociétés, certains de ces professionnels n'exercent pas en forme de société. Donc, si on veut être efficace, si on veut faire ce que vous nous demandez, il faut à ce moment-là rendre toute l'information accessible. A mon avis, ceci ne dispense pas le Gouvernement de faire les contrôles qui s'imposent, sinon cela revient à se laver les mains, à autoriser des entreprises et à ne plus s'occuper de ce qui se passe ensuite et là, il est de la responsabilité du Gouvernement, quand même, de suivre les dossiers. J'adhère à la remarque de M. SPILLOTIS-SAQUET.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci. La remarque est certainement intéressante, nous sommes confrontés chaque jour à cette problématique. Je m'abstiendrai pour des raisons évidentes, faisant partie de l'exécutif, de me prononcer ou de m'exprimer au sujet d'une décision de justice qui suit son cours et que nous nous devons de respecter.

En général, quand même, j'ai pu constater qu'il s'agit de sociétés qui ne respectent pas les obligations de publication des comptes ou qui n'ont pas un minimum d'activité, donc ce n'est pas seulement un formalisme, une conformité purement formelle, c'est aussi substantiel, ou encore si elles sortent du champ de leur objet social. Elles sont régulièrement répertoriées, et font l'objet de mises en demeure. Après plusieurs mises en demeure restées infructueuses, leur dossier est envoyé au Procureur Général. En parallèle, cela n'interdit pas qu'il y ait une procédure administrative qui mène à la Commission de révocation, il y en a une ou deux par an. Souvent ces sociétés sont révoquées, il y a quelquefois des recours gracieux, quelquefois ces recours gracieux sont bien accueillis, on donne une deuxième chance, quelquefois ils ne le sont pas, mais je crois que de la Direction de l'Expansion Economique effectue un suivi très précis. Bien sûr, on ne veut pas faire une sorte d'inquisition, jouer les TORQUEMADA, par rapport à ces sociétés mais quand même, nous arrivons après une certaine période à savoir quelles sont vraiment les sociétés qui ne jouent pas le jeu ou bien qui sont complètement absentes ou qui risquent de cacher des choses que nous ne souhaitons pas et l'Administration, indépendamment de la voie judiciaire, prend ses dispositions. S'il y a des cas concrets, certainement les concurrents – j'ai des cas – ne se gênent pas de nous le signaler, cela fait partie du jeu surtout dans un petit pays comme le nôtre. Je suis sur la même ligne de pensée que vous.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 13 – INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

313.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 291.900

313.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 47.500

339.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous avez annoncé qu'une mission a été confiée, à la fin du mois dernier, à l'IMSEE visant à établir, de manière précise, les besoins en logement pour les années futures.

J'attends donc, avec impatience, les résultats de cette étude qui va permettre de mieux se projeter dans l'avenir en guidant avec efficacité et fiabilité, je l'espère, le futur programme de construction des immeubles domaniaux.

Dans le droit fil de cette étude, d'autres analyses pourraient être confiées à cet Institut. L'IMSEE pourrait initier une analyse des besoins futurs en termes de surfaces commerciales et de bureaux. Durant ce Budget, il a été longuement question du partenariat public/privé pour la construction de telles surfaces. Il me semble donc qu'une étude prospective en ce domaine serait la bienvenue pour guider la réflexion.

Dans un autre domaine, pour évaluer les besoins futurs au sein de la Fonction Publique, pourquoi ne pas recourir à l'IMSEE ? Cette analyse pourrait notamment permettre de guider les étudiants monégasques dans certains domaines où les compétences nationales se révèlent rares, voire inexistantes, comme par exemple la gestion hospitalière.

Cette politique de recrutement raisonnée, combinée à une politique de formation ambitieuse, pourrait permettre à de nombreux compatriotes d'accéder à des postes à la hauteur de leurs ambitions et en conformité avec les besoins non seulement de la Fonction Publique mais, plus largement, de la Principauté.

J'espère et je souhaite que le Gouvernement engage une réflexion sur ces points.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BERTRAND je vous remercie. Je vous confirme que l'étude sur le besoin de logements, normalement nous en disposerons à la fin de premier trimestre 2012, vers la fin du mois de mars.

Pour les autres demandes, vos suggestions, dont je vois tout l'intérêt, je ne suis pas sûr que l'IMSEE ait

les moyens de répondre à cette demande, tout simplement parce que l'IMSEE est un service de statistiques. Donc, l'IMSEE peut faire de la démographie, à partir des statistiques en démographie, il peut se projeter dans l'avenir mais dans le secteur de la démographie. C'est-à-dire qu'il peut dire combien il y aura de demandes de jeunes couples, ça il peut le faire ; s'agissant du besoin en surfaces commerciales, il lui manque, je pense, une compétence en matière de commerce. C'est pourquoi le Conseil Stratégique pour l'Attractivité et les Commissions qui fonctionnent complètent ce dispositif et donc sur les sujets que vous avez évoqués, les besoins futurs en surfaces commerciales et les besoins pour la Fonction Publique, il faut regarder plutôt avec le Conseil Stratégique.

Ceci dit, je ferai évoquer ces deux points par le prochain Conseil Scientifique de l'IMSEE qui se réunit, de mémoire, courant février. M. CHIAPPORI sera là et donc je soumettrai au Conseil votre suggestion, Monsieur BERTRAND.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers, Alléluia !

Alléluia parce que cet Institut Monégasque des Statistiques et des Etudes Economiques, on le réclame à cor et à cris depuis des années et il a un an ! Joyeux anniversaire ! Je pense que la Principauté s'est enfin dotée d'un outil qui va lui permettre justement de devenir plus attractive. Ça, avec certaines évolutions des mentalités par rapport à plus de transparence dans des domaines où les retombées économiques sont très importantes. Cela permet d'accélérer le changement de la nomenclature des sociétés. On se met, enfin, à niveau, enfin, enfin ! Donc, je dis vraiment bravo ! En plus, lorsque je vois la ligne budgétaire, je me demande pourquoi pendant des années, simplement par blocage, nous sommes-nous privés de ce bel outil.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais, Monsieur MARQUET, faire écho à votre intervention en vous remerciant, et saluer le travail tout à fait remarquable qu'effectuent M. GALFRE, le Directeur, et le Conseil Scientifique, présidé par M. CHIAPPORI. Notre institut joue, aujourd'hui, dans la cour des grands et ce qu'il

publie tient la route par rapport à l'INSEE. Le Gouvernement a annoncé il y a une semaine, en conférence de presse, le PIB 2010, que l'IMSEE a calculé beaucoup plus rapidement qu'on ne le faisait autrefois. Voilà des exemples. Donc, merci en tout cas.

M. Bernard MARQUET.- En tant qu'Elu, je suis satisfait de voir qu'avec tous mes Collègues, avec tous ceux qui ont participé à Monaco 2029, nous n'étions pas entièrement fous et qu'aujourd'hui, ce qui était impossible hier est devenu possible.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a une volonté et un chemin.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

M. Bernard MARQUET a exprimé un certain nombre de choses que je voulais dire moi-même sur cet outil qui est intéressant, qui permet par exemple de savoir qu'on a un Produit Intérieur Brut, un produit global et aussi un produit par habitant, qui nous donne un certain nombre de statistiques. Alors, celles-là concernent l'année 2010 mais enfin elles sont intéressantes et elles vont constituer pour moi une entrée en matière pour ce que je vous dirai par la suite. En ce qui concerne l'équipement et les finances, par exemple, dans les secteurs de l'économie monégasque, la plupart de ces secteurs ont progressé même au cours de l'année 2010, sauf l'immobilier, l'hôtellerie et les télécom, mais on y apprend surtout que les PIB du secteur du commerce et du détail ont augmenté de 9,2 % et de 10,9 %, chiffres qui font que ces deux activités – commerce de détail et commerce de gros – sont actuellement les secteurs les plus importants dans le PIB.

D'où l'importance, à chaque fois, de mes interventions en ce qui concerne les besoins en surfaces commerciales, les besoins en surfaces de bureaux, on est en plein dans l'actualité.

M. le Président.- En plus, les résultats sont lus...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et c'est en ligne sur le site Internet.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans une interview récente donnée à Monaco-Matin en date du 8 décembre, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous indiquez que le taux de croissance est de 2,47 %, illustration d'une augmentation de la masse salariale en 2010, en Principauté.

Ma question est la suivante : est-ce que l'IMSEE calcule, aujourd'hui, un taux de croissance, parce qu'on m'avait dit que c'était absolument impossible à faire à Monaco, impossible, trois fois impossible avec de grands « I ». Donc, est-ce qu'aujourd'hui, on est en mesure de calculer un taux de croissance ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'était pas une interview, c'était une déclaration que j'ai faite avec mes collègues lors de la conférence de presse, je donne très peu d'interviews...

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez le dossier.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le dossier vous a été transmis. Ce chiffre-là correspond à l'évolution du PIB. Le PIB qui avait connu une très forte décroissance de l'ordre de 11 %, de mémoire, l'année précédente, a un peu repris en 2010, de l'ordre de 2,47 %. Donc, c'est la croissance du PIB, ce n'est pas nécessairement une croissance au sens absolu du produit. Il y a une différence entre les (*GDP*) *Gross Domestic Product*, comme calculés par le système anglo-saxon, et le PIB chez nous, en raison des flux financiers qui ne sont pas nécessairement intégrés étant donné les caractéristiques particulières de notre pays. Ceci dit, on peut dire que le PIB a augmenté. J'avais mis en exergue d'ailleurs que, par contre, l'excédent brut d'exploitation des entreprises avait très faiblement progressé et que c'était donc plutôt la masse salariale qui avait progressé et que la marge des entreprises avait stagné après avoir baissé l'année précédente, ce qui mettait en question la capacité d'investissement des entreprises monégasques. C'est une réalité qui ressort de ces chiffres. C'est un peu ça le contexte global de mon intervention lors de ladite conférence de presse à laquelle vous avez fait allusion.

L'excédent brut d'exploitation stagne après avoir connu une évolution négative en 2011, tandis que la

masse salariale augmente. Quelque part, les entreprises augmentent la masse salariale mais au détriment de leur marge d'exploitation, ce qui est sûrement une bonne chose sur le plan social dans l'immédiat, mais qui, à terme, génère un affaiblissement des investissements, en tout cas dans toutes les économies plus ou moins normales que l'on peut connaître dans le monde. C'est dans cet esprit que j'avais voulu souligner ces chiffres.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce à dire alors qu'il y a impossibilité à avoir ce qu'on appelle un taux de croissance monégasque, c'est impossible ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est une croissance du PIB. Je voudrais être précis parce que vous comprenez la croissance de la richesse nationale est difficile pour moi à calculer. Comment peut-on savoir si un riche résident étranger a encaissé les dividendes de ses entreprises situées, peut-être, au Canada ? Il n'y a personne qui peut vous le dire, c'est un peu particulier, c'est pour cela qu'on insiste bien, ce n'est pas un produit net, (*GDP*) *Gross Domestic Product*, comme on l'appelle, mais c'est une notion du PIB, il faut rester précis. Pour cela, je pense que M. GALFRE pourra vous l'expliquer, ce serait peut-être intéressant de faire une fois une réunion, mais c'est un calcul qui n'est pas tout à fait comparable à celui des autres pays, mais *grosso modo* il suit les mêmes tendances.

Ce qu'on peut déterminer c'est que notre économie, quand les économies des pays voisins connaissent un ralentissement important – et c'était le cas en 2009 par exemple, nous avons perdu 11 % de PIB ce qui est énorme – notre économie a rebondi très vite et a enregistré une progression de 2,47 % en 2010. Mais cela vous montre aussi un peu sa fragilité, qui nous amène à cette forte discipline budgétaire qui marque le Budget Primitif 2012, parce que nous sommes plus vulnérables que d'autres pays. Je ne vais pas y revenir, mais le débat de l'autre soir sur la nécessité de garder des réserves liquides suffisantes est totalement justifié, parce que nous subissons une volatilité beaucoup plus forte par rapport aux évolutions des économies des pays voisins, tandis que la reprise économique intervient de façon beaucoup plus modérée. Donc, tout cela est quand même très instructif, je pense, et il faut l'avoir toujours à l'esprit.

M. le Président.- Le Chef de Cabinet voulait faire une intervention technique. Nous vous écoutons, Monsieur FIORUCCI.

M. le Chef de Cabinet.- Oui, Maître GARDETTO, en fait, je me souviens parfaitement de vos interventions sur le sujet et en fait ce que Maître GARDETTO demandait ce n'est pas tellement le calcul *a posteriori* du taux de croissance du PIB, mais des prévisions du taux de croissance comme le pratiquent d'autres pays et c'est à cette demande-là qu'il avait été répondu qu'il était impossible d'effectuer ce calcul à Monaco.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, oui, c'est ça. On avait dit qu'il n'était pas possible de calculer une prévision du taux de croissance.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Quelque part, on s'aperçoit que cette prévision qui sert beaucoup comme outil de politique industrielle, sociale et économique, n'est pas fiable.

Donc, imaginez-vous pour des pays qui ont des systèmes, quand même, beaucoup plus intégrés que le nôtre, parce que le nôtre est beaucoup plus tributaire des pays voisins, imaginez-vous faire un calcul dérivé, ce serait vraiment aléatoire. Donc, là, il vaudrait mieux s'abstenir surtout parce que, comme je viens de l'expliquer, les chiffres montrent une réactivité avec un taux de volatilité beaucoup plus marqué que dans les autres pays.

M. le Ministre d'Etat.- Ceci dit, comme maintenant nous commençons par les recettes dans le travail préparatoire du Budget, on ne commence pas par les dépenses, on commence par les recettes et on peut savoir de combien d'argent on peut raisonnablement disposer l'année prochaine, ce qui est une démarche qui est relativement nouvelle.

Donc, quand on examine les recettes – et d'ailleurs on en a parlé à la dernière séance sur les recettes – on fait bien, quand même, une prévision des recettes pour l'année suivante.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Prévision qui, je tiens à insister, vraiment n'est pas forcée. On ne force pas la donne en matière de recettes, on demande vraiment aux services de monter leur budget de façon prudente. D'ailleurs, ce n'est peut-être pas par hasard si on a déjà constaté l'autre soir que les réalisés 2011 risquent de se trouver en ligne avec le Primitif 2012 à

1M€ près. C'est peut-être un peu de chance évidemment, mais quelque part si on compare avec les différences des années précédentes, on s'aperçoit par exemple que le Primitif 2011 prévoyait une croissance de 13 % par rapport au réalisé de 2010. Donc quelque part, il y avait certainement une vision plus volontariste peut-être, je ne vais pas critiquer, mais c'était certainement dans un climat économique mondial qui était quand même très différent et plus favorable. Aujourd'hui, le climat actuel nous amène à une démarche plus prudente.

Ceci dit, un trou d'air n'est jamais exclu, même en ayant fait preuve de prudence et de raison dans le calcul des recettes. Un pays comme le nôtre, qui a une économie très particulière, car notre croissance, notre développement, notre richesse viennent de l'extérieur, reste tributaire de l'extérieur et c'est pour cela que nous avons besoin – si je peux m'exprimer ainsi et j'en assume la responsabilité – des réserves auxquelles nous avons fait allusion l'autre fois. Celles-ci doivent être augmentées, abondées dans les périodes de croissance et préservées dans la mesure du possible dans les périodes de crise pour être utilisées lorsqu'il y a des sinistres majeurs à caractère économique ou autre.

C'est un peu ça la philosophie qui nous a guidés dans la préservation des réserves compte tenu de cette période particulière de l'économie internationale.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rajouter un point sur l'IMSEE. Comme mes Collègues, je félicite le Gouvernement à la fois pour la création de cette Direction qui, effectivement, était appelée de nos vœux depuis de nombreuses années, mais également, pour le travail déjà accompli et sur la communication qui en est faite. Il me semble important que le travail qui est accompli soit accessible à un maximum de gens. Cela va tout à fait dans le sens des propos tenus précédemment sur la communication positive vers l'extérieur. Pour changer l'image de la Principauté il faut pouvoir aussi s'appuyer sur des éléments chiffrés concrets qui permettront à d'autres de mieux comprendre nos spécificités monégasques. Je voulais rebondir sur la proposition que je comptais faire à Monsieur le Conseiller : donner aux Conseillers Nationaux la possibilité de rencontrer les membres de l'IMSEE,

qu'ils puissent venir nous présenter leurs travaux, en début d'année prochaine, par exemple.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN de ces remarques qui sont encourageantes pour le Gouvernement et pour M. GALFRE et ses collaborateurs.

Alors, il y a deux façons de procéder. Les nouveaux locaux vont être occupés par l'IMSEE ou ils sont déjà partiellement occupés...

(Quelqu'un répond à S.E. M. le Ministre d'Etat, sans micro, inaudible).

... On me dit qu'ils ne sont pas tout à fait finis, mais en tout cas, à partir de janvier, l'IMSEE sera installé dans de beaux locaux qui seront à côté du MBO et évidemment, celles et ceux d'entre vous qui souhaitent les visiter seront accueillis par M. GALFRE qui fera très volontiers cette visite. M. GALFRE peut aussi venir ici, on peut organiser une Commission Plénière d'Etude, aucun problème. Je peux demander à M. CHIAPPORI, dans son emploi du temps, d'essayer de dégager un moment, c'est un peu plus compliqué, mais si je dis à M. GALFRE de le prévenir ou si moi-même je lui envoie un mail, peut-être que.... mais le jour du Conseil Scientifique, on peut prévoir une rencontre avec lui, je suis tout à fait d'accord pour cela.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est très volontiers.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Je suggère l'élaboration d'un document scientifique qui pourrait être préparé par l'IMSEE et qui pourrait servir justement d'outil de communication et de lobbying en même temps. Un document très synthétique mais à la fois très exhaustif sur le poids de Monaco au niveau économique, à la fois intérieur et extérieur, sur ceux que fait vivre Monaco directement et indirectement. Un document scientifique avec des valeurs, exemple : 60 % de patients de l'hôpital sont non-résidents ; le montant d'allocations qui sont versées, je sais qu'il y a des renseignements qui sont fragmentaires et réunir tout cela dans un document très précis, cela aurait un poids au niveau de la communication, qui serait très important.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il est certain qu'après on peut élargir ou zoomer sur certains secteurs. Actuellement, le Département des Finances, à mon initiative, est en train de faire avec l'aide, notamment des Services Fiscaux, une étude qui, bien entendu n'a pas la prétention scientifique des études menées par l'IMSEE, et que l'on rapprochera certainement ensuite des éléments de l'IMSEE. C'est une autre étude qui consiste à savoir qui sont les cinquante premiers contributeurs de l'économie monégasque. En effet, lorsqu'on parle d'un contributeur, on pense qu'il s'agit de quelqu'un qui paie beaucoup de T.V.A., mais en fait il faut connaître le montant des restitutions qui lui sont versées. Il faut voir si ce fruit de T.V.A. a un impact positif ou négatif sur le compte de partage ; ensuite il faut analyser l'ISB et savoir notamment combien de crédits d'impôt recherché sont également payés par l'Etat et, enfin, il y en a certains, quand même, qui apportent des contributions disons spontanées sans déductions particulières qui permettent d'alimenter certains secteurs de l'Etat. J'ai déjà les premières indications. Bien sûr, on ne pourra pas donner la liste nominative mais on pourra communiquer des résultats par secteur. C'est, je crois, très intéressant et ça peut réserver quelques surprises. Nous n'en sommes qu'au stade préliminaire, certains éléments sont en train d'être affinés, mais j'ai déjà quelques surprises par rapport aux idées reçues que nous pouvons avoir sur ceux qui sont vraiment les grands acteurs de l'économie monégasque. Certaines entreprises s'estiment irremplaçables et lorsqu'on va voir ce qu'il reste au bout de la ligne en terme de recettes pour l'Etat on est un peu surpris, quelquefois c'est même en rouge et pour des montants à sept chiffres.

Donc, cela est intéressant et je pense qu'on pourra les partager en Commission Plénière d'Etude lors de la séance consacrée à l'IMSEE, sans donner la liste nominative mais peut-être par catégorie, secteur financier, secteur industriel, secteur service, etc...

C'est une étude qui n'avait jamais été faite et je pense qu'il est important de connaître les premiers cinquante ou soixante contributeurs aux recettes de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Pour répondre plus directement à ce qu'a suggéré M. BURINI, moi je le fais oralement lorsque j'ai un dîner, je l'ai fait à Bruxelles, etc... Il y a un document fait par le Service des Statistiques qui était une sorte de condensé du Monaco en Chiffres mais qui devrait être mieux connu. C'est une petite brochure format poche, qu'on

peut distribuer, mais il faudrait la refaire dans le sens que vous indiquez, c'est-à-dire avec des arguments, le nombre de salariés qui viennent travailler etc... Au passage, je ne sais pas si vous avez remarqué le communiqué du Gouvernement le jour de la manifestation à Cap d'Ail, le fait qu'on ait rappelé le poids économique de Monaco dans le Sud-Est de la France. Il n'y a plus eu de polémique après, cela s'est terminé, les manifestants sont repartis.

M. le Président.- La parole est à Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Il y a deux aspects. Il y a l'aspect dont a parlé M. PICCININI qui précise, effectivement, qu'on a besoin d'un thermomètre pour savoir qui fait quoi, et ça fait quelques années, que je demande quel est le poids de T.V.A. de chacun, parce que c'est cela qui est intéressant...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On l'aura bientôt.

M. Marc BURINI.- Voilà. Mais ce dont je parlais, c'était plutôt un document pour dire voilà, ça fait vivre 100.000 personnes ou 150.000, avec les allocations familiales, les restaurants alentours, tout ce qui est situé dans le Sud-Est, la bienveillance de l'Etat au niveau de la distribution, par exemple, de bourses d'études qui ne sont pas réservées qu'aux nationaux, il ne faut jamais l'oublier, voilà, ce sont des choses comme ça, mais factuelles, scientifiques, concrètes et synthétiques.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

Pour aller dans le même sens, ainsi que le vôtre, Monsieur le Ministre, il y a un chiffre, ce qui est important, c'est le nombre d'emplois indirects que l'économie monégasque crée dans les régions voisines. Je crois que lorsqu'on aura un outil statistique qui révélera le nombre d'emplois indirects que nous créons, là aussi cela facilitera beaucoup le travail du Gouvernement dans les relations avec à la fois la région et, peut-être, le pays voisin.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Certainement. Si je peux ajouter un commentaire, qui explique que notre PIB est un peu atypique par rapport aux autres, c'est

parce qu'une grande partie de la masse salariale qui forme le PIB est dépensée à l'étranger : les impôts sont payés à l'étranger, la T.V.A. est payée à l'étranger, les loyers sont payés à l'étranger. Donc, vous voyez, quelque part, nous avons un PIB qui est très particulier...

M. le Président.- La consommation est faite à l'étranger...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La T.V.A. de la consommation est faite à l'étranger, les impôts sont payés, notamment en France et en Italie essentiellement, tout comme la T.V.A.. Donc, c'est pour cela que notre PIB doit être regardé sous un angle différent et ne peut pas être totalement comparé aux autres. De même, je ne peux pas tout à fait mesurer quelle est la contribution directe qui arrive par les résidents plus ou moins fortunés qui habitent Monaco et qui reçoivent à Monaco le fruit de leur travail, de leurs investissements. C'est un PIB à deux vitesses qu'il faut savoir lire avec des lunettes adaptées.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci.

Tout à fait et de la même manière, j'avais lu un article qui m'avait surpris et lorsque j'en parle avec des collègues, tout le monde reconnaît le succès de Sophia Antipolis dans la région PACA au niveau de la création d'emplois.

J'ai moi-même appris que Monaco faisait beaucoup mieux que la région PACA au niveau des statistiques de l'emploi. Ainsi, lorsqu'on apprend, que tous ces salaires sont dépensés à l'extérieur, que tous les salariés, au niveau du social, sont traités comme les Monégasques, on ne peut donc pas dire qu'on soit un pays discriminatoire, simplement notre taille fait qu'on ne peut pas servir le monde entier.

Tout cela fait partie de ce lobbying et avec de tels éléments qui sont factuels, qui ne sont pas de l'ordre du fantasme, l'image de Monaco change, comme peut

changer la vision de certains organismes internationaux sur nous.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Ma conviction, c'est que c'est même l'argument le plus frappant. C'est la preuve, si vous voulez que nous ne sommes pas un pays fantôme, un pays artificiel, ni un paradis fiscal, ni une place « offshore » mais que nous sommes un vrai pays. Ces statistiques permettent d'expliquer que Monaco est un vrai pays et c'est précisément parce que Monaco est un vrai pays qu'il y a une véritable économie et que l'entrée dans l'Union Européenne détruirait cette économie et donc mettrait en danger l'existence même de Monaco.

A Bruxelles, il y avait quatre-vingts personnes. Peu d'entre elles connaissaient vraiment Monaco, il n'y a pas eu de hurlement. Les gens ont dit, effectivement, oui, on ne pensait pas à ça, mais la réalité c'est celle-là.

M. le Président.- Je pense qu'avec toutes les commandes que vous avez reçues, le seul inconvénient – et là je vais être pessimiste – c'est que vous allez être obligés d'augmenter la ligne budgétaire, l'année prochaine, de l'IMSEE.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Notre étude de fiscalité ne coûte rien, c'est fait de manière artisanale... mais jusque là, c'est assez précis.

(Rires).

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 13 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 14 – SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....

791.700

314.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....

100

314.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	196.000
314.040 – ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL.....	1.500
	<u>989.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Entourés par les juristes très compétents du Conseil National, nous avons édifié, puis voté le 10 mai 2010, une proposition de loi que je qualifierai de « fouillée », relative à la conservation et à la protection du Patrimoine National.

Un an et demi après, le Gouvernement nous retourne un projet de loi n° 891, que cette fois-ci, je qualifierai plutôt de « succinct ». Si la notion de patrimoine national y est appréhendée aux fins de préservation dans toutes ses compétences, patrimoine culturel et matériel, patrimoine culturel immobilier, patrimoine culturel mobilier, patrimoine naturel, on peut regretter que la mise en œuvre des différentes mesures qui visent à la protection et à la valorisation de ces patrimoines ne soit prévue que sur la base de la voie réglementaire. Cela altère la visibilité que l'on pouvait attendre de ce dispositif.

Par ailleurs, nous avons demandé dans l'article 62 de notre proposition de loi la création d'un Comité supérieur spécifique, obligatoirement consulté pour avis et comportant des personnalités internationalement reconnues en raison de leur compétence et de leurs connaissances en matière de protection et de conservation du patrimoine. Mais le Gouvernement n'a pas cru bon de retenir cette suggestion. C'est encore tout à fait regrettable. Ainsi, le projet de loi qu'il nous retourne, rétréci comme une peau de chagrin, va être étudié en Commission de la Culture et du Patrimoine et donner lieu, sans doute, à de nombreux amendements.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame DITTLLOT, je ne vais pas me prononcer sur le fond de ce dossier puisque nous aurons cette discussion. Ici, à Monaco, la loi c'est

le fruit du consensus entre le Conseil National et le Gouvernement Princier. Si, je pense, il existe un consensus sur l'objectif – vous avez d'ailleurs rappelé qu'on retrouve trace de ce consensus dans les différents patrimoines déclinés, il n'y a pas de consensus sur le contenu détaillé de la proposition de loi. J'oserai dire pour deux raisons : la première, c'est que, bien que la Constitution ne distingue pas la loi du règlement, il est de bonne législation que la loi n'entre pas dans le détail. Seul le pouvoir réglementaire doit gérer le détail parce que le pouvoir réglementaire est capable de s'adapter à l'évolution des situations. Si vous devez changer la loi chaque fois qu'il y a quelque chose qui change, en réalité, vous avez un système qui ne marche pas. La deuxième raison, je ne crois pas, je le dis avec prudence, avec respect, je ne crois pas que ce soit la vocation du Conseil National de détailler jusqu'à l'extrême une proposition de loi. Je ne crois pas que ce soit l'esprit de la Constitution et de la réforme de 2002. L'esprit de la réforme de 2002, c'est de donner au Conseil National le pouvoir de signaler par le vote d'une proposition de loi un sujet qui doit être traité. Exemple – alors vous me direz l'exemple est disproportionné – : la nourriture bio dans les cantines publiques, le Conseil National n'a pas détaillé le menu des cantines, mais il a attiré l'attention de tout le monde sur la nécessité de procéder à cette réforme et vous avez d'ailleurs très bien accepté que le Gouvernement, donc le pouvoir réglementaire, mette en œuvre la loi que vous votez sur un principe. Alors on peut détailler le principe, évidemment, je ne dis pas que la loi doit se contenter de dire « il faut protéger le patrimoine » et tout le reste est à la charge du Gouvernement, mais je dis que la proposition de loi que vous avez votée – je vous le dis comme je le pense – est trop détaillée, elle entre trop dans le détail et que, ce faisant, elle rend plus difficile le consensus puisqu'elle impose au Gouvernement une vision qui, normalement relève du pouvoir réglementaire.

Voilà, mais on pourra réfléchir, ça c'est une réflexion de fond sur la loi, une réflexion que je ne fais pas seulement en tant que Ministre, mais aussi en tant qu'ancien Magistrat du Tribunal Suprême.

M. le Président.- En tout cas, je crois, Madame DITTLLOT, en tant que Président, il faudra trouver avec

votre Commission un nouveau point de consensus à mi-chemin sans doute entre le projet quelque peu anémique du Gouvernement et notre proposition, sans doute pléthorique aux yeux du Gouvernement. Donc, trouvons un nouveau consensus lors de nos séances de travail et discutons.

Mme Michèle DITLOT.- En tout cas, nous allons dans cet esprit-là.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Concernant cette proposition de loi, les remarques de Monsieur le Ministre vont en fait assez dans le sens que nous avons développé, c'est-à-dire que cela faisait partie de notre projet politique en 2008. C'était, effectivement, un de nos colistiers porte-drapeau de cette idée, mais, il y a le fond et puis il y a la forme et c'est vrai qu'à Monaco – Monaco est à nul autre pareil et il faut toujours faire de la haute couture, toujours – notamment sur cette proposition de loi, Madame DITLOT, vous vous souvenez qu'on avait discuté à la fois en séance privée, en Séance Publique lors du vote et je vous avais dit : mais est-ce qu'il ne serait pas mieux, au lieu de faire la proposition de loi qui était très inspirée de la loi française, de commencer par adresser un inventaire le plus précis possible du patrimoine immobilier, mobilier, naturel et matériel et ensuite d'adapter la proposition de loi, effectivement, à cet inventaire qui est très particulier. C'est vrai que la proposition de loi rentrait beaucoup dans le détail et aujourd'hui, on va trouver, certainement, un terrain d'entente avec le Gouvernement et on est, non pas dans un blocage, mais on est dans une situation où il va falloir s'entendre. S'entendre, parce que lorsqu'on parle de patrimoine, on parle immédiatement d'immeubles, mais il n'y a pas que des immeubles, il y a, notamment les immeubles que l'on connaît et devant lesquels nous passons depuis que nous sommes nés, qui ont disparu ou qui ont été reconstruits. Il y a toute une cohorte de choses importantes auxquelles on ne pense pas, par exemple le Pont Wurtemberg et à d'autres ouvrages et je crois que là, il faut qu'on ait ensemble un raisonnement plein de bon sens pour essayer de faire une proposition qui peut devenir après un projet de loi...

M. le Président.- Il y a déjà un projet de loi.

M. Laurent NOUVION.- Non, mais je veux dire qu'on ait un travail, parce que rappelez-vous que dans le cadre des discussions sur la proposition de loi, on en avait parlé ensemble et je vous avais dit « j'ai peur que ce soit contre-productif parce que ce n'est pas assez adapté à Monaco ». Là, le Gouvernement a répondu, donc il nous oblige à nous remettre à la table, à retravailler et à trouver une solution haute couture pour Monaco, très adaptée à Monaco.

M. le Président.- Vous avez un défenseur, le Gouvernement.

Mme Michèle DITLOT.- Juste un mot. Lorsque Monsieur NOUVION nous parle de dresser un inventaire, qui était la première chose à faire, je crois que c'est ce que nous demandons à multiples reprises dans notre proposition de loi.

M. Laurent NOUVION.- Commençons par là. Commençons par dresser un inventaire dans les mois qui viennent.

Monsieur le Ministre a dit très justement que c'est le rôle du Conseil National d'attirer l'attention du Gouvernement et au Gouvernement, effectivement, de lancer un inventaire sur le patrimoine dans toutes ses composantes à Monaco. Lançons un inventaire à Monaco. Attendons un certain nombre de mois et une fois cet inventaire fait, on adaptera le texte en fonction de l'inventaire et de nos priorités.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pas besoin d'une éternité pour faire l'inventaire, il n'y a que 2 km² à Monaco, il ne faut pas exagérer !

(Plusieurs personnes parlent en même temps, brouhaha).

M. le Président.- S'il vous plaît, ne parlez pas tous en même temps, demandez la parole les uns après les autres, parce que sinon on ne s'en sort plus.

Nous écoutons à présent Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je disais, d'autant que tout le monde le sait, qu'il y a très longtemps, un inventaire a déjà été fait. Il n'est plus à l'ordre du jour puisque bon nombre des édifices qu'il comportait ont disparu. Donc, le Gouvernement pourrait, peut-être, pour aller plus vite, se servir de cet

inventaire. C'est ce que nous demandons, bien évidemment, dans les prémices de la proposition de loi.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Excusez-moi d'intervenir...

M. le Président.- ... Non, mais vous êtes le bienvenu !

M. Fabrice NOTARI.- L'inventaire existe, les Services de Mme GRAMAGLIA l'ont fait, ça fait partie d'une rédaction très précise de toutes les Ordonnances Souveraines sur les bâtiments de Monaco, on sait exactement les bâtiments qu'on doit garder ou pas. Malheureusement, c'est justement ce point-là qui est important et c'est pour cela que Mme DITLOT vient d'en parler. Il y avait un Comité qui devait se réunir pour évaluer les éléments à conserver, parce que, excusez-moi l'expression est peut-être péjorative, mais ce n'est pas un petit fonctionnaire dans son Service qui peut décider si tel immeuble a de la valeur ou pas. C'est pour cela qu'on avait inscrit dans le texte un Comité important de personnes compétentes qui pouvaient même venir de l'extérieur renforcer justement, ne serait-ce que le Comité Consultatif pour la Construction pour avoir un savoir et pouvoir déterminer effectivement quels seraient les éléments architecturaux à conserver.

Mais, comme l'a dit aussi M. NOUVION, il n'y a pas que l'architecture. Le patrimoine, c'est tout un tas d'autres choses, ce sont des œuvres d'art, ce sont des livres, ce sont des films, des images, des photographies, etc... Donc, c'est pour cela aussi qu'il faut avoir une large vision d'ensemble sur ce problème de patrimoine.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

B. DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.046.100
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	90.000
315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	153.000
315.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	4.500
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	285.000
	<u>1.578.600</u>

M. le Ministre d'Etat.- Sur la vision large, il n'y a pas de divergence. Sur le Comité il y en a une, et on aura un débat de fond si vous le voulez sur ce point. Le projet de loi prévoit que ce sera le Comité Consultatif qui existe déjà, qui, de mémoire, est élargi pour intégrer une nouvelle dimension. S'il faut un autre Comité, cela fera partie de la marge de discussion. En revanche, il y a un seul point sur lequel, évidemment, le Gouvernement ne cèdera jamais, c'est le Comité restera consultatif. La décision finale est politique, elle est prise par le Gouvernement éclairé par tous les Comités qu'on veut, mais ce n'est pas le « soviet » qui décide de la politique.

M. le Président.- Ecoutez, je crois que le débat sera nourri en 2012...

M. le Ministre d'Etat.- Je préfère le rappeler.

M. le Président.- ... et je vous propose d'avancer.

Y a-t-il d'autres interventions sur les Affaires Législatives ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Non, Monsieur le Président, finalement j'interviendrai plus tard.

M. le Président.- D'accord. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 14 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président, ce sera ma première intervention sur ce chapitre mais j'en aurai d'autres.

Les 20 et 21 novembre dernier, Monaco accueillait la Conférence « Monaco + 5 Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité », placée sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre.

Je ne peux que me réjouir que dans Son allocution d'ouverture de la Conférence, S.A.R. la Princesse de Hanovre ait annoncé officiellement que la Principauté de Monaco allait très prochainement ratifier la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels, aussi connue sous le nom de Convention de Lanzarote.

Au cours de la table ronde de haut niveau, organisée conjointement par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et le Conseil National, en Sa présence, les Parlementaires monégasques ont ainsi pu rappeler que cette annonce était un acte fort, réaffirmant toute l'attention portée, en Principauté de Monaco, à la protection des droits des enfants et un gage supplémentaire de l'exemplarité de notre Pays en ce domaine, dans le sillage de l'engagement de conviction de nos Princes.

Nous n'imaginons pas toujours les effets dramatiques et dévastateurs que la violence sexuelle peut avoir sur nos enfants, à la fois au niveau physique et psychique. Une seule situation de maltraitance peut traumatiser un enfant à vie et le priver de bonheur, de confiance en son environnement proche, et ainsi amoindrir ses chances de se développer normalement, pour vivre une vie d'adulte accomplie.

L'annonce de la ratification de la Convention de Lanzarote, même tardive par rapport aux demandes répétées du Conseil National, nous encourage à poursuivre nos efforts à Monaco et à l'international, pour faire avancer la protection des droits des enfants.

Je vous serais ainsi reconnaissant, Monsieur le Ministre d'Etat, de bien vouloir à présent nous indiquer à quelle échéance la Convention sera effectivement ratifiée.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Elle le sera, Monsieur MARQUET, et sur l'échéance, je vais laisser parler

Monsieur BADIA, dont c'est la première séance, parler.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Ce sera bref puisque c'est une sorte de période qui m'est demandée. Je pense que dans les six mois, on devrait pouvoir le faire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Le programme Erasmus permet aux étudiants de suivre et de valider une partie de leur programme universitaire dans un pays membre de l'Union européenne, favorisant ainsi la mobilité étudiante entre les universités européennes.

Pour participer à ce programme, l'étudiant doit donc être un ressortissant de l'un des pays participants. Si la Principauté de Monaco n'en fait pas partie, les étudiants monégasques sont toutefois éligibles à ce programme.

Or, le Conseil National a été saisi d'un certain nombre de doléances d'étudiants monégasques qui ont rencontré de nombreux obstacles pour y accéder.

Il me semble urgent de faire avancer les pourparlers avec l'Union européenne en ce domaine. Ne freinons pas ces jeunes nationaux ambitieux qui souhaitent enrichir leur savoir universitaire et explorer d'autres cultures.

C'est pourquoi je souhaiterais que le Conseil National soit informé au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier.

Merci.

M. le Président.- C'est vrai que c'est une demande récurrente depuis plusieurs années. Alors, peut-être que les demandes ne sont pas très nombreuses, là aussi on ne voit que des cas particuliers, mais c'est qu'on aimerait bien, lorsque les gamins viennent nous poser des questions, avoir de quoi leur répondre et savoir comment arriver à les faire avancer dans ce programme.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Ce point fait partie des sujet que S.E M. TONELLI va porter à l'analyse de la Direction des Affaires Extérieures à la Commission, devant M. GRIPPA. Au travers de ce document, on

devrait pouvoir avancer, en tout cas je l'espère, sur ce domaine spécifique qui, malheureusement, traîne déjà depuis un certain nombre d'années et pénalise les jeunes Monégasques et les jeunes résidents de Monaco qui ne peuvent pas y accéder.

M. le Ministre d'Etat.- Nous pouvons peut-être ajouter que nous avons reçu, M. BADIA et moi-même, le Directeur de l'Agence SOCRATES qui est l'agence qui coordonne tous ces programmes, qui est venue rencontrer le Gouvernement monégasque pour voir comment on pourrait collaborer avec eux et qui nous a proposé d'appuyer notre démarche vis-à-vis de l'Union Européenne sur, justement, la possibilité pour des jeunes Monégasques de bénéficier pleinement du programme Erasmus. En réalité, vous le savez, la situation est variable, ce n'est pas tellement le critère d'être monégasque ou pas, c'est plutôt le choix de l'université. Certaines universités considèrent que les Monégasques passent et peuvent aller à Erasmus, et ça doit être accepté évidemment par l'autre université européenne qui accueille pendant six mois l'étudiant, certaines autres universités se réveillent brusquement en disant, vous n'êtes pas français, vous n'êtes pas italien, donc ce n'est pas possible. D'où la grande difficulté pour dire à l'avance, oui ou non.

M. le Président.- En tout cas, espérons qu'on progresse dans ce domaine.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux observations. La première qui est un peu dans la même veine que l'observation de M. BERTRAND : nous avons maintenant un accord avec les Autorités britanniques pour pouvoir faire accéder les jeunes Monégasques à des stages ou des emplois pendant un nombre limité d'années en Grande-Bretagne. Nous savons que vous avez reçu récemment les Autorités allemandes, je crois le Ministre des Affaires Européennes allemand que nous avons d'ailleurs rencontré à Berlin. Je me demandais si l'on ne pouvait pas aboutir au même type d'accord avec les Autorités allemandes qu'avec les autorités britanniques, à savoir un accord qui permette aux jeunes Monégasques d'étudier, de travailler ou de faire des stages en Allemagne pendant une période de quelques années, afin de compléter leur formation et de leur offrir l'apprentissage d'un savoir-faire qu'ils ne

pourraient pas acquérir en Principauté de Monaco, première observation.

Deuxième observation, et là je me replace plutôt dans la suite de ce que disait mon ami Bernard MARQUET, s'agissant des dispositions pour la protection de l'enfance. Je rappelle qu'à l'initiative monégasque d'ailleurs, une résolution a été adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, la résolution 1530, qui prévoit un nombre assez important de mesures pour la protection de l'enfance. Cette résolution est adressée aux Etats membres et j'aurais aimé savoir pour quelle raison la Principauté n'a pas cru opportun de devoir mettre en œuvre les mesures qui étaient recommandées et qui vont dans le sens de la démarche soutenue par S.A.R. la Princesse de Hanovre et le Conseil de l'Europe, notamment dans le programme « Construire une Europe pour et avec les Enfants ».

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* Je peux répondre déjà à la première question. Effectivement, a été initiée avec les Autorités allemandes une démarche similaire à celle que la Principauté a faite en adhérant au « Youth Mobility Scheme » qui permet, effectivement, aux jeunes Monégasques de travailler, sinon, d'obtenir un visa permettant d'étudier et de travailler partiellement à l'occasion de ces études : un contrat de travail temporaire, en somme !

Pour le second sujet, je ne peux répondre *a priori* sur ce sujet, j'essaierai de vous donner une réponse, sans doute à l'occasion de la prochaine séance.

M. le Ministre d'Etat.- On peut dire sur ce sujet qu'il faut commencer par ratifier la Convention. La transposition en droit interne des recommandations dont vous parlez, d'abord, à ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de pays qui les ont vraiment déjà traduites et cela suppose un examen juridique de notre part. Le dossier n'est pas clos mais il n'est pas instruit.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais une précision juridique. Pour le Gouvernement est-ce que la ratification de la Convention de Lanzarote est soumise au vote du Conseil National étant donné qu'elle prévoit des sanctions pénales dans son dispositif par les Etats parties ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, l'article 14 de la Constitution est d'une extrême clarté. Si la ratification débouche sur une modification d'une loi existante, et le droit pénal est du domaine exclusif de la loi, il faut une loi autorisant la ratification. Donc, là aucune hésitation, moi j'applique strictement la Constitution, toute la Constitution et rien que la Constitution.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, mais avant vous, c'était à géométrie variable parfois.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais profiter de cette Séance Publique pour apporter quelques précisions sur la question de la Charte Sociale car je ne saurais admettre la caricature, et encore moins la désinformation, notamment venant de l'opposition qui en fait son fonds de commerce, sur des problématiques aussi sérieuses que la politique internationale de la Principauté.

Tout d'abord, je souhaiterais préciser une chose : jamais, de quelque manière que ce soit, nous avons demandé à ce que cette Charte Sociale soit signée ou ratifiée. Etant donné que nous savons lire la Constitution et que, contrairement à d'autres, nous n'avons pas proposé sa modification par voie de presse, je sais parfaitement que ce domaine n'est pas de notre compétence mais de celle du Prince Souverain et de Son Gouvernement.

Ce que le Conseil National a demandé au travers des questions de la Commission des Finances, ce sont les raisons qui ont conduit à faire état de la signature de cette Charte, au moment du processus d'adhésion, pour ensuite revenir en arrière. Il s'agissait donc d'une information, et seulement de cela, non de la volonté de conduire à la ratification. Je crois que l'information de l'Assemblée est un droit légitime pour les Elus que nous sommes.

Je crois surtout que cette question est trop délicate pour faire l'objet de raccourcis très douteux, notamment quant au discours qui consiste à dire à nos compatriotes qu'ils vont perdre des droits. Je pense que la caricature n'a pas sa place en politique, et encore moins au niveau juridique. Oui, le problème de

la Charte Sociale est avant tout juridique et je veux ici l'expliquer très simplement.

Cette Charte fonctionne en deux temps : une première partie qui détermine des objectifs : il ne s'agit donc pas de créer des droits directement opposables à l'Etat ; une deuxième, qui prévoit un système « à la carte » de dispositions directement invocables. Tout est en principe fait pour éviter qu'un Etat ne se mette en difficulté.

Le problème vient d'un arrêt de la CEDH, Demir et Baykara contre Turquie, dont la portée juridique est sujette à interprétation ; il est donc nécessaire de faire preuve de prudence, ce en quoi je ne peux que rejoindre la position du Gouvernement. Cet arrêt s'inscrit du reste dans la jurisprudence antérieure de la Cour qui considère la Convention Européenne des Droits de l'Homme comme un texte vivant devant faire l'objet d'une interprétation évolutive, qui s'accommode d'un grand nombre de textes internationaux, ratifiés ou non d'ailleurs, dès lors qu'ils permettent de déceler une évolution continue et partagée internationalement de principes et de valeurs. Comme je le disais, rien ne permet d'affirmer que cet arrêt posera des problèmes pour Monaco.

En revanche, je suis certain d'une chose : le Conseil de l'Europe reconnaît nos spécificités et, pour l'heure, Monaco n'a été condamnée qu'à une seule reprise dans une affaire de détention provisoire sans lien aucun avec la Charte Sociale ou des considérations de nationalité. Et je suis aussi certain d'une autre chose : la nécessité de porter haut les couleurs de la Principauté au Conseil de l'Europe. Non pas pour une question d'ego, ce serait ridicule, mais pour l'intérêt de nos compatriotes dont les droits doivent être défendus. J'aurais l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

En ce qui concerne la Charte Sociale, j'espère que mon intervention aura permis de clarifier notre position : nous ne souhaitons que le débat et l'information. Nous attendons d'ailleurs avec impatience l'étude des Services Juridiques du Gouvernement que nous pourrions évoquer lors d'une Commission des Relations Extérieures.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, je vous remercie. Je suis pratiquement d'accord à 100 % avec ce que vous venez de dire. La position du Gouvernement n'est pas une hostilité à la Charte Sociale parce que ces deux mots feraient peur au Gouvernement. Simplement, Monaco est un pays

sérieux, lorsqu'il ratifie une Convention, il l'applique et ce que je me suis permis de dire, c'est que beaucoup de pays qui avaient signé et ratifié la Charte Sociale, ne l'appliquaient pas. Lorsque je dis ça à nos amis qui viennent toujours en procédure de suivi, de post-suivi, parce qu'ils préfèrent venir à Monaco que dans d'autres pays, ils n'ont pas grand-chose à objecter.

Ceci dit, le sujet est sérieux et dans un premier temps, vous vous souvenez que le Gouvernement avait dit : ratifier va entraîner des modifications considérables de notre législation, il faut qu'on ait le temps, que le Conseil d'Etat liste les modifications probables. Alors, le Conseil d'Etat fait ce travail qui n'est pas rassurant parce qu'effectivement, il faudrait modifier beaucoup, parce qu'on peut prendre à la carte, mais on a un minimum de plats obligatoires, quand même dans la Charte. Donc, ça c'est la première raison.

La deuxième raison, vous l'avez parfaitement rappelée et là, l'explication de l'évolution entre la signature et la ratification, les choses ont changé, mais pas de notre part, elles ont changé à cause de l'incertitude introduite par cet arrêt et d'autres, parce qu'ils y en a eu d'autres, sur des notions fondamentales basiques. Si vous voulez, il y a des notions juridiques qui sont admises par tous les juristes de tradition romano-germanique et brusquement la Cour Européenne des Droits de l'Homme a pris une autre définition, du terme propriété, par exemple. Le terme propriété, au sens de ces arrêts n'a pas le même sens que le sens français, italien, monégasque, allemand. Donc, il faut quand même faire attention.

On en est là, on continue à discuter, si on peut avoir des garanties, on essaiera de les obtenir. Ceci dit, aucun pays n'a jamais été condamné pour ne pas avoir ratifié une convention signée, à ma connaissance. Il ne faut pas dire que Monaco ne risque pas de condamnation sur ce sujet, c'est un sujet difficile, il ne faut pas faire peur sur ce sujet, ce n'est pas la fin de l'économie monégasque si on ratifie la Charte Sociale, mais le droit, c'est la sécurité et quand une jurisprudence introduit l'insécurité, moi je préfère attendre un peu.

Voilà, Monsieur MARQUET, mais nous sommes d'accord.

M. le Président.- Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Une toute petite

précision pour dire que M. MARQUET a bien raison de dire que c'est un débat juridique. Aujourd'hui, je ne me permettrais pas de me mêler de ce débat juridique car je crois qu'il faut faire confiance aux juristes et aux experts du Gouvernement en ce domaine, notamment bien sûr, à la Direction des Affaires Juridiques et au Ministre d'Etat, qui a lui-même une très grande expérience en ce domaine.

Je voudrais juste faire une remarque qui me concerne, une remarque sociale. Ce que je voudrais quand même dire, c'est que sur le plan très concret de notre modèle social, nous sommes très au-dessus des standards de la Charte Sociale du Conseil de l'Europe. Si nous comparons notre modèle social à ces standards, si nous le comparons à celui des quarante-six autres Etats Membres du Conseil de l'Europe, nous sommes très en avance, que ce soit en matière de prestations familiales, que ce soit en matière de remboursement maladie, en matière d'aides pour privation d'emploi pour nos chômeurs, en matière de bourses d'études, d'aide au logement, de minimum vieillesse, de prestation autonomie et je pourrais continuer la liste de toutes nos aides sociales.

Donc, ce que je veux dire très simplement, pour les Monégasques, pour les résidents et pour les salariés de la Principauté, c'est que de toute manière, cette ratification ne changerait strictement rien pour eux et ne leur apporterait strictement rien, sur le plan des prestations sociales.

Je crois quand même qu'à un moment, au-delà des aspects juridiques, il faut revenir à des réalités très concrètes. Nous sommes un pays modèle en matière de protection sociale dans tous les domaines et cela ne changera rien de signer la Charte, nous serons, nous sommes et nous resterons – et le Gouvernement y veillera – un pays modèle en matière sociale, que nous ratifions auprès de la Charte Sociale du Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, je partage tout ce que vous venez de dire mais ce n'était pas le sens de mon intervention. Mon intervention, c'est de dire et je le répète parce que j'en ai assez d'être caricaturé – je ne dis pas cela pour vous, Monsieur le Conseiller – je partage la prudence du Gouvernement. Notre question était de bien comprendre les raisons qui ont conduit à dire : on signe la Charte Sociale, puis on la ratifie, et puis dire,

après on ne la ratifie plus... Voilà, je pense que les Monégasques et les Elus des Monégasques ont le droit d'être informés, pas désinformés, pas caricaturés et on n'a pas le droit de faire peur avec le travail que fait le Gouvernement.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Pas de commentaire.

M. le Président.- Pas de commentaire ?

Monsieur MARQUET, un commentaire sur l'absence de commentaire ? J'ai eu peur.

(Rires).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Nouvelle intervention de Monsieur Bernard MARQUET. Un feu d'artifice !

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je ne savais pas trop si cette intervention avait sa place au niveau des Relations Extérieures ou devait davantage être rattachée au Département des Finances et de l'Economie. Je crois les deux intrinsèquement liés sur la problématique que je souhaite évoquer.

Le 9 décembre dernier, dans la matinée, j'ai assisté à une réunion de l'Assemblée Parlementaire de l'Europe dont l'intitulé était « Pour une politique adéquate en matière de Paradis Fiscaux ». Je vous avoue très sincèrement qu'avec la Séance Publique qui avait eu lieu le soir même, l'idée d'un aller et retour dans la journée ne m'enchantait guère, mais lorsqu'on accepte un mandat, c'est pour le remplir, surtout pour défendre son pays et faire valoir les spécificités monégasques.

Contrairement à toutes les autres délégations nationales qui se présentent unies – opposition et majorité – dès qu'un sujet concerne leur pays – et ce depuis le 5 octobre 2004 et, non depuis 2006, comme l'opposition l'a affirmé lors d'une réunion publique, plutôt que d'assister à la Commission Plénière d'Etude Grands Travaux le mois dernier – seule la majorité défend Monaco à l'A.P.C.E.. Pour ceux que ça intéresse, la vidéo prouvant mes dires est sur « Dailymotion ».

Je comprends que connaissant le dossier du Conseil de l'Europe aussi bien que la date d'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe, vous ne savez que manier la peur en prenant les gens pour des ignorants, ce qu'ils ne sont pas, tenez-le-vous pour dit.

Assister à cette réunion de l'APCE m'a permis de répondre à quelques remarques toujours faciles de personnes qui auraient souhaité que Monaco soit mise en difficulté. Je leur ai donc répondu : « oui, Monaco participe à des échanges d'informations à des fins fiscales » ; « non, Monaco ne boude pas l'Italie, mais cette dernière ne s'est pas manifestée, c'est différent » ; « oui, Monaco mène une politique d'exemplarité, nous sommes sur liste blanche ». On se rend compte à quel point tout peut se lier sur ces questions, APCE, OCDE, Union Européenne. Chacun a son rôle à jouer pour la défense de Monaco et cela appartient à notre mission en tant que membre de la délégation de Monaco au Conseil de l'Europe. Contrairement à ce que pensent certains de l'opposition, nous ne sommes pas des députés européens ; au contraire, nous représentons Monaco à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, nous faisons valoir nos spécificités, nous travaillons pour cela car beaucoup de questions sont abordées. Certes, nous le faisons en toute modestie, nous ne pouvons être omniscients. Cela étant, lorsque j'entends dire qu'il ne faut travailler que sur ce que nous connaissons, et dans le même temps dire, que quand ils comprennent plus vite que tout le monde, ils n'ont pas besoin de travailler, je me demande bien l'idée que ces personnes peuvent avoir de la fonction d'Elu des Monégasques.

Etre élu, c'est un sacerdoce, on ne compte pas son investissement. La défense des intérêts de nos compatriotes est à ce prix. Il est rassurant de retrouver chez certaines personnes cette même attitude et je salue les Fonctionnaires, Chefs de Services, Ambassadeurs, Conseillers de Gouvernement qui font ce travail en connaissant leurs dossiers.

J'avais demandé, lors du Budget 2004, qu'au moins une fois par an, la Délégation APCE et le Gouvernement se rencontrent, cela ne s'est produit qu'une fois en janvier 2005, avec le Ministre d'Etat de l'époque. Depuis c'est le néant, seuls les Parlementaires de la majorité de la délégation à l'APCE préviennent le Gouvernement plusieurs fois par an de l'avancée des travaux et des éventuels problèmes. Vendredi, lors de mon intervention de politique générale, j'ai essayé d'attirer l'attention sur la nécessité du travail et de la solidarité nationale, j'espère que mes propos ne resteront pas lettre morte.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, il n'y a aucune difficulté pour organiser une réunion entre les membres de la Délégation à l'APCE et le Gouvernement. Moi, je pensais que ces questions étaient évoquées lors des Commissions consacrées aux Relations Extérieures, mais on peut faire une réunion *ad hoc* une fois par an, deux fois par an, il n'y a aucun problème, vous vous adressez à M. BADIA, ensuite M. BADIA se met en contact avec M. PICCININI pour le volet OCDE, etc... Moi, j'ignorais que c'était une pratique qui avait commencé et qui s'était interrompue... Donc...

M. Bernard MARQUET.- Mais, Monsieur le Ministre, je pense que lorsque nous faisons des déplacements à l'étranger, pour moi il n'y a pas de majorité, d'opposition, de Gouvernement, d'Elus. Nous sommes les représentants de notre pays et nous devons le défendre ensemble. Donc, sur certains sujets, ce serait bien que peut-être, lorsque des choses se présentent, on puisse accorder nos violons, avoir des informations, parce que c'est toujours la même chose, nous ne sommes pas là pour parler à la place du Gouvernement, lorsque nous sommes à l'Assemblée Parlementaire. Dans le même esprit, c'est pour cela que nous avons demandé à avoir LégiMonaco. C'est parce que nous en avons assez à chaque fois que nous effectuons un déplacement à l'étranger, que ça soit à l'APF, à l'IUP ou autre, d'entendre dire que Monaco n'a pas réalisé ce travail législatif.

On ne va pas revenir sur les traités que nous avons avec la France, mais Monaco ne pouvait pas faire ce travail et ce n'était pas aux Français de le faire pour Monaco, on est d'accord. Aujourd'hui, il y a des changements, je n'invente rien, on parle avec d'autres délégations, ils voient régulièrement leur Gouvernement pour pouvoir avoir les éléments lorsqu'il y a des actualités... je ne sais pas, qu'on puisse échanger... chaque fois qu'on a eu des choses intéressantes, on les a faites passer au Gouvernement. Nous avons, nous-mêmes, fait certains travaux qui ont été repris par le Comité des Ministres, notamment sur le handicap sur le plan d'action jusqu'en 2015 et je salue l'arrivée prochaine de la loi sur le handicap qui en reprend un certain nombre d'éléments.

Je pense qu'on a tous travaillé ensemble et nous avons pu montrer Monaco sous un meilleur jour que certains veulent le montrer à l'international. Voilà,

c'était le sens de mon intervention, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- On ne peut que vous féliciter pour votre énergie.

M. le Ministre d'Etat.- Et je pense que sur le Global Tax Forum et sur les discussions que nous avons eues à partir de l'été, nous avons essayé d'informer le Conseil National le plus directement possible jusqu'à, évidemment, le projet de loi que vous avez adopté mercredi dernier.

Mais je vous redis mon accord et M. BADIA est à votre disposition pour que la Délégation, toute la Délégation évidemment, ait régulièrement une réunion de travail avec le Gouvernement. M. BADIA, en fonction des sujets, conviera par mon intermédiaire ses collègues et vous savez, en plus, que ma porte et celles des Conseillers sont ouvertes en permanence.

M. le Président.- Il y a un autre membre de la Délégation qui voulait parler.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste pour informer M. MARQUET que je me rendrai à Strasbourg les 22 et 23 janvier prochains. Je n'ai pas pu y aller la dernière fois, puisque la présentation du Budget a été déplacée quatre jours avant par le Gouvernement, pour des raisons d'Etat et de visites de Chefs d'Etat et donc, j'ai jugé, en mon âme et conscience, qu'il était plus important, en tant qu'Elu du Conseil National de rester le soir – je crois que c'était au mois d'octobre – à la présentation du Budget Primitif, plutôt que d'être à Strasbourg et si, malheureusement, une réunion devait changer de date, je referai le même choix.

Je serai de toutes les façons à Strasbourg les 23 et 24 janvier prochains et j'espère qu'à ce moment-là, nous pourrons parler et échanger. Avec grand intérêt, j'attendrai vos éclaircissements parce que vous connaissez beaucoup mieux la matière que moi, vous pourrez me présenter à plein de gens et je serai très content.

M. Bernard MARQUET.- Ecoutez, j'en prends bonne note et je me réjouis. Je dis simplement que depuis qu'on est entré au Conseil de l'Europe, donc le 5 octobre 2004, et non pas comme vous le dites dans votre intervention en 2006 – travaillez un peu vos dossiers –. Je vais vous ouvrir toutes les portes, mais si

vous arrivez comme vous parlez là, cela ne va pas durer longtemps, les gens ne vont pas vous parler longtemps. Simplement ce que je veux dire, c'est que déjà, il n'y a aucune réunion...

(M. NOUVION intervient hors micro, inaudible).

... Il n'y a aucune réunion de Budget prévu pendant les sessions de l'APCE et cela vous pouvez le vérifier. Vous faites ce que vous voulez, Monsieur NOUVION, mais si vous acceptez un mandat, remplissez-le ou bien laissez-le à quelqu'un qui est plus motivé que vous. Lorsque nous sommes arrivés en 2004, vos prédécesseurs ont refusé et ont écrit au Conseil de l'Europe qu'ils refusaient de monter au Conseil de l'Europe ! Cela donne une belle image de Monaco. Je vous le dis solennellement, devant tout le monde en public, lorsqu'on est là haut, il n'y a pas de majorité, il n'y a pas d'opposition, il y a les gens qui représentent Monaco et qui se battent pour conserver leurs spécificités.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement, Monsieur le Président. Juste pour l'agenda de M. NOUVION, ce n'est pas vingt-quatre heures aller et retour Strasbourg, c'est une semaine qu'on passe à Strasbourg, donc vous pouvez déjà prendre vos dispositions...

M. Laurent NOUVION.- Mais moi je ne peux pas passer une semaine à Strasbourg, Monsieur GARDETTO, je suis désolé...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps sans micro, inaudible).

M. le Président.- ... Laissez parler Monsieur GARDETTO.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....

6.263.700

316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....

2.957.500

9.221.200

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Deuxièmement, en ce qui concerne l'observation faite par mon collègue Bernard MARQUET sur le travail avec le Gouvernement, cela ne fait qu'illustrer ce que je disais, c'est-à-dire que le Gouvernement et nous formons une équipe. C'est de cette façon-là que je conçois les choses et lorsque je demandais au Gouvernement que nous soyons régulièrement associés à ces démarches à l'international, c'est parce que nous considérons que nous sommes une équipe, nous sommes tous au service de la Principauté et c'est dans ce sens-là que je plaçais ma démarche.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Non, non...

M. le Président.- Je croyais que vous vouliez répondre...

M. Laurent NOUVION.- Répondre ? Parce que vous lisez dans mes pensées pour savoir si je vais répondre ?

M. le Président.- Pas du tout c'est parce que vous aviez commencé à répondre à M. GARDETTO pendant qu'il intervenait.

M. Laurent NOUVION.- Non, non mais je disais à M. GARDETTO que je ne peux pas passer cinq jours pleins ouvrés à Strasbourg, ce n'est pas possible. Donc, je viendrai le temps que je viendrai, voilà c'est tout.

M. le Président.- On en prend bonne note.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 15, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une ligne qui est quand même importante puisqu'elle représente environ 1 % du Budget. Le rôle d'un Ambassadeur est aujourd'hui bien différent de celui qu'il pouvait être entre deux guerres, notamment lorsqu'il était là pour éviter la guerre. Aujourd'hui, il est plutôt là pour ramener du business. Nous ce qu'on aimerait, et je pense que mes collègues aussi, c'est d'être rendus destinataires de l'ensemble des travaux des Ambassadeurs, avoir une espèce de suivi, savoir exactement où ils en sont, s'ils arrivent à leur fin, quelles sont leurs idées, c'est intéressant de pouvoir faire le lien avec la politique intérieure. Il n'y a pas assez de suivi, de manière générale je trouve, en ce qui concerne le travail des Ambassades et j'aimerais que, dorénavant, ce soit le cas.

M. le Ministre d'Etat.- Avant que M. BADIA ne vous donne une réponse un peu plus technique que celle que je vais vous faire, je voudrais quand même rappeler que les Ambassadeurs sont d'abord les Ambassadeurs du Souverain et que la représentation extérieure de la Principauté, en vertu de l'article 13 de la Constitution, appartient pleinement, uniquement et exclusivement au Souverain, Qui a pour cela des Ambassadeurs.

Ceci dit, l'Ambassadeur relève aussi du Gouvernement et, clairement, la mission c'est de renforcer l'attractivité de Monaco et de faire un travail économique.

Alors, nous avons – M. BADIA vous donnera des précisions – nous avons un peu changé cette année la conférence des Ambassadeurs lorsque nous les réunissons et nous avons fait une série de réunions assez courtes avec des intervenants de tous les domaines d'actions de l'Etat. M. ROSE a dû intervenir d'ailleurs. Par ailleurs, Henri FISSORE m'avait proposé, et j'avais accepté, qu'un résident allemand, qui s'est installé cette année à Monaco, avec ses affaires et sa résidence personnelle, vienne présenter aux Ambassadeurs pourquoi il était venu, comment cela s'était passé, de quelle façon il avait été approché par notre Ambassadeur en Allemagne et à Londres, parce qu'il était à moitié résident à Londres avant. Maintenant, peut-être que M. BADIA peut vous donner plus de précisions sur ce point et voir comment

on peut informer le Conseil National de ce travail qui change un peu par rapport aux fonctions habituelles d'un Ambassadeur.

M. Philippe CLERISSI.- D'autant plus qu'on a des demandes qui font partie du Conseil Stratégique pour l'Attractivité et c'est pour cela que je disais qu'il était intéressant de faire le lien. Nous aussi, on cherche, vous l'avez dit à l'instant, cela fait partie bien évidemment de l'attractivité du pays, nous on cherche surtout l'attractivité à l'intérieur tout simplement parce qu'à l'extérieur, nous n'avons pas les informations nécessaires, c'est pour cela que je vous demandais de faire le lien entre les deux.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Ce que je peux dire, mais vous le savez déjà : chaque année, avant la Commission spécifiquement consacrée aux Relations Extérieures, nous diffusons un document faisant la synthèse des activités diplomatiques de l'année antérieure ; nous continuerons à le faire. Vous trouverez dans celui-ci un nombre de précisions ressortant du souhait que vous avez exprimé. Pas de problème, bien sûr, pour essayer de le diversifier et le compléter. Cette année déjà, on a affirmé et conforté le rôle des Ambassadeurs dans certains domaines économiques.

Je me tiens à votre disposition à l'occasion de cette Commission pour vous donner les renseignements complémentaires, quitte à tenir une Commission des Relations Extérieures intermédiaire, dans le courant de l'année, si vous le souhaitez. C'est tout à fait ouvert.

Concernant la conférence diplomatique et en référence à l'expérience que j'en avais eue en tant qu'Ambassadeur, il m'a paru intéressant d'en changer légèrement le format. Comme le soulignait le Ministre d'Etat, nous sommes aujourd'hui, effectivement, plus en demande d'intervention de la part des Ambassadeurs et il fallait donc mieux leur préciser ce que nous souhaitions obtenir d'eux. C'est la raison pour laquelle la conférence a pris une forme plus interactive, si j'ose dire. Tout d'abord, les Ambassadeurs ont échangé entre eux leurs points de vue à l'occasion d'une après-midi où ils ont fait part de leur expérience, de leurs activités et permettre ainsi à chacun de pouvoir se calquer sur certaines attitudes déjà données. Des tables rondes ont également été organisées avec l'appui de la CDE, avec la Direction de la Coopération, avec les Consuls. D'une manière générale et en référence aux retours que j'en ai eus

jusqu'à présent, je crois que les Ambassadeurs ont été intéressés par cette nouvelle approche.

Au-delà, on a essayé de faciliter leur travail au quotidien. Le but en était, si j'ose le dire, de « huiler » la mécanique administrative ; je crois que, là aussi, ils ont été satisfaits, de se voir accorder des possibilités plus agréables de fonctionnement rendu difficile par la grande distance. On ne peut pas suivre à six mille kilomètres d'ici les mêmes contraintes qu'au sein de notre Administration.

Donc, je pense que selon ce nouveau format et dans cette nouvelle approche, on s'oriente vers une

diplomatie un peu plus active, un peu moins représentative.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 17 – DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

317.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	431.400
317.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	394.800
	<u>826.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 18 – DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	447.400
318.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	16.000
	<u>463.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

319.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	638.600
319.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	100.000
319.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	275.000
	<u>1.013.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vais donner la parole à Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, effectivement, il y avait une coquille, ce n'était sûrement pas une peau de banane... je suis désolé.

(Rires).

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, vendredi soir comme tous mes Collègues, j'ai prêté une oreille attentive à votre discours et je n'ai pu m'empêcher de relever avec surprise, que les dépenses consacrées à l'Aide Publique au Développement seront stoppées net en 2012.

(M. le Ministre d'Etat intervient sans micro, inaudible).

M. Roland MARQUET.- Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre d'Etat et vous corrigerez après mes dires.

Je cite votre allocution : « le Budget Primitif 2012 marque une pause dans l'augmentation annuelle de 25 % de l'Aide Publique au Développement prévue précédemment, afin d'atteindre la préconisation des Nations Unies pour que les pays développés consacrent 0,7 % de leur P.I.B. à cette aide d'ici à 2015 ».

L'action du Prince Souverain pour la préservation de l'environnement, l'engagement déterminé de S.A.R. la Princesse de Hanovre en faveur de l'enfance en souffrance, l'action remarquable de S.A.S. la Princesse Stéphanie dans la lutte contre le terrible fléau du SIDA et aujourd'hui, la création de la Fondation de S.A.S. la Princesse Charlène contribue très largement, aux côtés des sommes engagées dans l'aide au développement, à valoriser l'image internationale de la Principauté.

L'aide au développement, c'est notre carte de visite. On peut être un Etat économique prospère, pour autant, Monaco est également un Etat généreux, ouvert sur le monde, qui a à cœur de participer, à son niveau, mais avec une grande énergie et une efficacité remarquable au sein de toutes les instances internationales, à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes et d'enfants dans le monde.

De cette carte de visite qui n'est pas du marketing mais bien un engagement de conviction, le Gouvernement en a fait un axe fort de sa campagne de communication. Cette année encore, la page consacrée à l'aide au développement figure parmi les éléments de communication repris dans la presse française.

Ce qui m'interpelle, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est lorsque vous précisez cependant, que je cite : « la volonté récemment renouvelée de S.A.S le Prince Albert II de poursuivre les actions menées et de placer Monaco parmi les pays les plus vertueux fait de la politique mise en œuvre dans ce domaine une priorité ». Dans ce cas, je serai très intéressé de savoir comment les objectifs du Millénaire seront atteints en 2015, conformément au souhait du Prince Souverain, si dans le même temps, une pause financière est nécessaire en 2012, c'est-à-dire trois ans avant l'échéance ?

Le relais du secteur privé est-il là encore envisagé ?

Je vous remercie de vos explications et vous comprenez bien que ce discours répond à une inquiétude.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, je voudrais tout d'abord dire que par conviction politique, par histoire personnelle aussi, je partage tout ce que vous avez dit sur la générosité, la coopération, l'aide au développement, je n'ai vraiment aucun problème sur ce sujet et d'ailleurs aucun membre du Gouvernement non plus.

Il n'y a pas un arrêt brutal et d'ailleurs il suffit que vous regardiez les chiffres, les colonnes, il n'y a pas de diminution. Ce que le Gouvernement a proposé comme arbitrage, parce que gouverner c'est arbitrer et c'est choisir, c'est de faire une pause dans la progression de 25 % par an.

Donc, effectivement, sauf si on peut rattraper la pause l'année prochaine compte tenu de recettes qui seraient fortement en augmentation, nous n'arriverons pas à respecter le délai. Nous respecterons l'objectif, le délai sera un peu plus long.

Monsieur MARQUET, il faut choisir. Vous dites, nous sommes un pays prospère qui doit être généreux... Oui, nous devons être généreux, assurons-nous d'abord quand même de rester prospères. Nous ne resterons pas prospères si nous ne remettons pas à l'équilibre notre Budget. Donc, à partir de là, on fait des coupes, le Gouvernement a choisi de sanctuariser la sécurité, la santé, l'éducation nationale, le social. On aurait pu dire on va réduire le budget de l'éducation nationale pour maintenir intégralement la

progression de 25 % de plus chaque année. Cela aurait pu être un choix, mais ce n'est pas le choix que le Gouvernement a proposé au Souverain. Mais, je le redis – et M. BADIA pourra apporter des précisions – les engagements signés par la Principauté seront honorés en 2012, en particulier, contrairement à une désinformation qui a été répandue, notre contribution à l'ONU SIDA sera complètement honorée, il n'avait jamais été question d'ailleurs de ne pas l'honorer.

Faisons ce ralentissement, respectons tous nos engagements en 2012 et puis, espérons que nos recettes permettront de reprendre la voie de l'augmentation pour rester dans l'objectif du millénaire. Merci.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- J'ai peu de précisions à ajouter, Monsieur le Ministre, par rapport à ce que vous venez de dire. Il faut simplement rappeler que l'Aide Publique au Développement se présente sous deux aspects : un aspect multilatéral qui n'a pas été touché dans le cadre budgétaire et un aspect bilatéral. Ce qui est le plus visible au plan international, c'est la multilatéral; c'est cette aide qui justifie notre contribution à de grandes entités, l'OMS, l'ONU SIDA ; je confirme donc ce que le Ministre d'Etat vient de dire. Dans ce contexte, il n'y a pas altération du tout de l'appui que la Principauté a apporté les années antérieures.

Comment l'aide bilatérale qui se concrétise le plus souvent par de petits projets sont financés par Monaco aux travers des ONG monégasques directement par la Coopération Internationale, les sommes qui ont été prévues permettront de satisfaire, au long de 2012, l'ensemble des engagements que la Direction de la Coopération avait pris. Dans ce contexte, les contrats seront honorés. Mais nous veillons aussi à préserver le futur et à le préparer pour les exercices 2013/2014.

Vous savez que la plupart du temps, ces petits projets sont des projets qui sont pluriannuels et donc il faut être vigilant pour respecter cet engagement sur les prochaines années.

Par contre, il est vrai que l'arrêt de la dotation de 25 % qu'on avait coutume, depuis 2008, d'accorder à la Direction de la Coopération, va empêcher, de nous engager sur d'autres projets, sinon plus ambitieux mais en tout cas plus nombreux. Mais, cette année, nous allons réfléchir à la manière de traiter ces sujets, et voir comment rebondir lorsque la dotation budgétaire, nous l'espérons tous, avec le Prince Souverain Lui-même va retrouver la valeur attendue.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Sur cette politique de coopération internationale, on sait, suite à l'information donnée par le Gouvernement que, non seulement, effectivement, on ne progresse plus de 25 % par an, ce qui était un argument mentionné dans ses visuels de la campagne de communication du Gouvernement, donc on ne progresse plus, dont acte, mais qui plus est nous sommes en phase de réduction sur le bilatéral puisque nous en sommes à 40 % de moins par rapport à l'année passée. Je rappelle, pour information quand même, qu'au Luxembourg, ils ont déjà atteint 0,7 % du RNB, ils sont même à 1 % et que cette année, malgré la crise, ils sont à 1,07 % ce qui représente 3 % du Budget de l'Etat du Luxembourg.

Donc, si nous voulons passer à 0,7 %, il faut qu'on y consacre 25 M€ à 28 M€ par an, c'est-à-dire 3 % du Budget de l'Etat. Il a été annoncé par le Gouvernement que l'objectif des 0,7 % n'était pas perdu de vue, qu'il était retardé en quelque sorte.

La première question c'est, compte tenu du fait que le bilatéral baisse de 40 %, quels sont les engagements qui sont maintenus et quels sont ceux qui sont annulés ? Et, en ce qui concerne l'objectif de 0,7 % pour 2015 qui a été réaffirmé, bien qu'on nous ait dit du côté du Gouvernement que ça serait plus lent, je voudrais savoir par quels moyens et selon quelle progression on envisage d'atteindre 0,7 % en 2015.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser M. BADIA répondre.

Simplement vous informer que la baisse globale de l'aide publique au développement est de - 6,72 % entre le Budget Primitif 2012 et le Budget Rectificatif 2011. Donc, 40 % c'est simplement une baisse d'une partie mais si le total fait - 6,72 %, cela veut dire qu'il y a aussi des augmentations ailleurs.

Je vais laisser la parole à Monsieur BADIA.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Merci.

Tout d'abord, il faut rappeler que les 25 % qui avaient été décidés en dotation à partir de l'année 2008 résultent du fait que, dans le domaine de l'aide publique au développement, la Principauté est partie depuis une période très récente, 2008, pour atteindre,

en 2015, les 0,7 % du PIB ; il est évident que l'effort budgétaire en résultant est un effort très important. Le Luxembourg – le champion de l'aide publique au développement – a commencé bien des années auparavant. L'aide publique au développement, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a en effet quarante ans. (On a fêté à Istanbul, au mois de mars, effectivement, le quarantième anniversaire de l'aide publique au développement). Des pays labellisés « solidaires » ont, de ce fait, fourni un effort progressif pour atteindre ce but, au contraire de Monaco où le Budget de l'Etat a consenti, les années précédentes, un effort particulièrement important.

Depuis trois ou quatre ans, la Coopération Internationale a ainsi monté un certain nombre de projets dont elle assurait la dotation budgétaire. Toutefois, comme cela se produit dans le domaine des travaux publics où on ne consomme pas tout, la Coopération, pour des raisons tout à fait nobles, (projet au démarrage différé, projet à délai rallongé, projet reporté, projet quantitativement modifié), ces sommes n'étaient pas forcément toutes consommées chaque année. C'est en référence à la consommation moyenne de crédits des trois dernières années réelles de la Coopération, que l'on a arbitré, les sommes nécessaires à cette Direction pour assumer le respect de ses engagements.

Voilà la raison pour laquelle il ne devrait pas y avoir – et il n'y aura pas –

désengagement de l'Etat par rapport aux promesses qu'il a faites.

Comment atteindre en 2015, 0,7 % ? Eh bien, il faudrait que par un coup de baguette magique, on fasse en deux ans ce qu'on ne peut pas faire en trois ; je ne peux donc que rejoindre ce que disait Monsieur le Ministre d'Etat. Par rapport à ce qu'on peut connaître de l'économie européenne et mondiale, il est difficile d'imaginer que nous puissions figurer parmi les pays vertueux en 2015. Mais nous ne serons pas moins vertueux si nous reportons ce but à 2018 ou en 2019. Je crois que l'important, c'est de garder en mémoire ce que l'on souhaite faire et comment on veut aider les autres populations.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons, mais très rapidement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'aimerais obtenir quelques précisions, car la réponse était un peu générale.

Si on ne peut pas faire 0,7 % en 2015, quelle année visez-vous pour le faire ? Et vous ne m'avez pas vraiment répondu sur les engagements qui étaient maintenus et ceux qui étaient annulés. Il y avait notamment des projets en bilatéral avec l'Afrique sur la prévention du SIDA auprès des femmes, j'ai cru comprendre que c'était des projets qui étaient annulés. Avez-vous quelques précisions sur les projets qui sont annulés par rapport aux restrictions budgétaires que l'on met en place ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.* - Non, je confirme, rien n'est annulé, tous les engagements qui avaient été pris, les contrats qui avaient été signés, tant par l'Etat que par les partenaires de la Direction de la Coopération Internationale, seront honorés dans le courant de 2012. Ce qui sera suspendu, éventuellement, ce sont des projets qui étaient à l'étude et, qui pouvaient être, pour certains, des prolongements de contrats déjà passés et sur lesquels, là, l'évolution budgétaire ne donne pas la même latitude d'évolution.

Mais, encore une fois, les contrats qui avaient été signés seront honorés. Il y en a pratiquement 350 ; je ne peux donc pas vous en donner le détail ce soir, (je n'ai pas le tableau sous les yeux) mais on pourra en parler. Globalement, les efforts portent toujours sur les trois aspects santé, éducation et environnement. Seule la composante micro-finance dont le bénéfice aux populations est moins direct que les trois premiers sujets pourra s'en trouver limité.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- En ce qui concerne la date, Monsieur GARDETTO, comme je l'ai expliqué, le Gouvernement construit un budget de dépenses à partir de sa prévision de recettes. Donc, je suis incapable de vous dire si l'objectif nous l'atteindrons en 2017, 2018, 2020 et vous dire le contraire ne serait pas honnête. Il faut faire des choix parce que l'impératif de revenir à l'équilibre budgétaire est un impératif catégorique, pour reprendre des expressions qui plaisent quelquefois. Donc, il faut faire des choix. Alors, l'année prochaine, on peut évoluer sur les choix, mais il faudra encore faire des choix l'année prochaine parce qu'hélas, il serait miraculeux que nos recettes nous permettent un excédent tel qu'on pourrait ajouter 25 % sur cette ligne.

M. le Président.- Je vous propose s'il n'y a plus d'intervention...

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Juste une remarque. J'entends bien votre remarque sur la pause pour des raisons budgétaires. Pour autant, je suis plus mal à l'aise lorsque je vois les visuels sur l'aide humanitaire distribuée à l'extérieur qui sont prévus pour le rappel dans notre campagne de communication. Il y a là une incohérence flagrante entre, d'un côté, un choix économique et froid que je ne partage pas, et un affichage en communication qui indique que nous avons à cœur de partager nos richesses et de réaliser des objectifs ambitieux.

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, ce que je voudrais redire, c'est que le Gouvernement ne fait pas ces choix de gaieté de cœur, ni en matière culturelle non plus, ni pour les frais de fonctionnement, ni lorsqu'on dit à un Ambassadeur de garder sa voiture deux ans de plus. Ce n'est pas agréable de faire ça, en particulier pour la Coopération, cela me peine à titre personnel. J'ai beaucoup travaillé au Burkina Faso, je sais de quoi je parle quand je parle de dispensaires, de construction d'écoles, de formation, mais c'est comme ça, on est responsable, on choisit.

Le décalage avec la campagne : d'abord, nous renouvelons les visuels, donc les visuels ne sont pas figés pour l'éternité. Deuxièmement, il faudrait rappeler – et pour cela, je vais demander à M. BADIA de faire ce point – que même avec la pause, nous restons parmi les pays les plus vertueux parce que la crise économique, elle n'est pas qu'ici, elle est partagée par beaucoup de pays et l'Italie par exemple, pour ne citer qu'elle, a rayé d'un coup de plume presque l'intégralité de ses crédits de coopération ; à vérifier, mais en tout cas la baisse a été très importante dans le pays voisin.

Ce n'est pas de gaieté de cœur mais il faut le faire parce que c'est une façon d'arriver plus facilement à l'équilibre budgétaire.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, vous avez la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Oui, Monsieur le Ministre, effectivement vous nous avez bien sensibilisés et expliqué la situation, vous le dites et vous le répétez, ce n'est pas de gaieté de cœur et, particulièrement, lorsqu'il s'agit de coopération.

On se doute bien que si la plus Haute Autorité qui est Le premier d'entre nous tous, Qui a été le plus proactif sur tout cela et qui a lancé tout ce processus, s'Il a accepté, sur votre proposition, cet arbitrage, je crois que c'est douloureux mais il n'y a pas vraiment d'autre marge de manœuvre à l'heure actuelle et il faut tous souhaiter que l'on puisse reprendre cette politique de coopération généreuse et cet objectif, dès qu'on le pourra.

C'est tout ce que l'on peut souhaiter, mais en tous les cas, je m'associe à vos propos de grande responsabilité.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais rebondir sur la...

M. le Président.- ... On n'aura pas beaucoup de temps pour manger !

M. Bernard MARQUET.- ... Sur la réflexion de M. NOUVION, très judicieuse en disant qu'effectivement, la plus Haute Autorité de l'Etat avait montré l'exemple. Donc, j'encourage mes Collègues à plus de modération dans certains domaines sur les restrictions budgétaires puisque le Souverain a montré l'exemple.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur MARQUET.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je voulais enfin souligner que la campagne de communication en 2012, ayant quatre visuels dont deux sur l'aide humanitaire, il faut s'assurer que le petit encadré qui légènera l'image soit bien en phase avec la nouvelle réalité économique de notre aide aux pays en voie de développement. Il ne faudrait pas que nous puissions être attaqués sur ce point.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Mais les visuels ne sont pas encore vraiment choisis pour 2012, on a choisi ceux pour la campagne qui a lieu actuellement, enfin, qui se

termine là. Sur 2012, on n'a pas encore eu de réunion avec TBWA et c'est ce que je disais précédemment, je crois que même avec la pause, nous sommes un pays vertueux en matière de coopération.

En tout cas, M. BADIA va vérifier ce point, si on peut trouver des chiffres pour nous comparer aux autres pays, pas seulement au Luxembourg, mais aux autres pays, à la France, à l'Italie, à la Suisse, aux Etats-Unis. En pourcentage, on peut se comparer et je ne crois pas que cette comparaison soit en défaveur de Monaco, je l'espère en tout cas.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a plus, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Ministre, vous parliez de pause. Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de

suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 55, je souhaite reprendre à 21 heures 35 au maximum.

Bon appétit à tous !

—

(La séance est suspendue à 20 heures 55).

—

(La séance est reprise à 21 heures 35).

—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de ce projet de Budget Primitif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Département de l'Intérieur, Chapitre 20, Conseiller de Gouvernement.

Monsieur le Chef de Cabinet, je vous en prie.

M. le Chef de Cabinet.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.097.300
320.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	23.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	237.000
	<u>1.357.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Conseiller, en 2003, lorsque nous avons été élus, la situation professionnelle et les plans de carrière des Monégasques dans la Sûreté Publique n'étaient pas très encourageants pour eux au point qu'ils quittaient la Police au bout de quelques années et qu'il n'y avait qu'un seul Chef de Division Commissaire monégasque, dans la division de Police administrative.

Depuis que vous êtes arrivé, je dois reconnaître que les choses se sont bien accélérées. On arrive aujourd'hui à quatre Chefs de Divisions monégasques, et on en aura, peut-être, un jour un cinquième, mais en tout cas c'est quand même une augmentation extrêmement intéressante.

Je compte sur vous pour favoriser l'accès des Monégasques aux carrières de la Police.

M. le Président.- Merci.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous remercie pour vos remerciements. Il est vrai qu'avec M. MUHLBERGER, nous avons essayé de faire en sorte que, chaque fois que cela était possible, nous puissions promouvoir des policiers, des commissaires ou inspecteurs à des postes de responsabilité. Vous l'avez rappelé, aujourd'hui, quatre divisions sur cinq sont dirigées par des Commissaires ou Commandants de police monégasques ; je crois que c'est une très bonne chose.

Nous avons, actuellement, à la Direction de la Sûreté Publique, deux Commissaires détachés, le Directeur de la Sûreté M. MUHLBERGER et le Chef de la Division de la Police Judiciaire M. HAGET.

Pour ma part, je suis tout à fait favorable au fait d'accueillir dans les rangs de la Police de plus en plus de Monégasques, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'ils connaissent bien leur pays. Deuxièmement, ils y sont présents et je crois qu'une police est d'autant plus efficace lorsqu'elle est présente sur son territoire, y compris en privé, en dehors du service. C'est ce que nous essayons de faire petit à petit ; je crois d'ailleurs que les résultats ne sont pas si mauvais que cela et nous en sommes très heureux et très fiers. Je peux vous dire qu'à terme relativement court, nous envisageons encore de promouvoir des Commandants de Police au grade de Commissaires, après avoir suivi, évidemment, la formation à l'Ecole Supérieure de Police de Lyon.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je tenais à adresser mes félicitations au Gouvernement pour la réactivité dont il a fait preuve et continue de faire preuve, s'agissant de l'introduction des produits bio.

Cela avait commencé par la transformation et le dépôt du projet de loi à bref délai, cela se poursuit dans la mise en œuvre concrète de cette réforme. Je fais ici allusion au groupe de travail qui a été constitué et à la réunion qui s'est tenue le 5 décembre 2011.

On apprend surtout que la réflexion s'oriente vers un dispositif progressif, tout en visant l'élaboration de seuils contraignants échelonnés de 2013 à 2015. Il s'agissait d'un point sur lequel nous avons insisté dans les rapports faits par les Commissions du Conseil National : démarche progressive mais effective !

Sont également évoqués la question de la maîtrise des coûts ainsi que la volonté d'associer les grossistes et les producteurs monégasques afin que ceux-ci puissent adapter leurs offres et répondre en conséquence à une nouvelle demande.

Plus que tout, un effort de pédagogie va être fait afin d'expliquer la loi.

Je crois, en toute sincérité, que l'action qui est ici menée est réellement pertinente et s'efforce de prendre en considération tous les facteurs évoqués lors de nos débats. Je crois que Conseil National et Gouvernement ne peuvent que se réjouir de la réussite future de l'introduction des produits bio.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je voudrais remercier Monsieur MARQUET pour ses remerciements, mais ces remerciements vont aussi à mon Collègue Stéphane VALERI et au Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Merci en tout cas ; je crois que nous avons, dans ce domaine, comme dans d'autres, travaillé ensemble dans le sens de l'intérêt général.

M. Bernard MARQUET.- Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Conseiller, mais malheureusement, je dois respecter l'ordre du Budget comme il est présenté et puis nous sommes tous ravis qu'il y ait eu la séparation dans certains domaines. Merci.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, vous souhaitez intervenir ?

M. Alexandre BORDERO.- Toujours sur le Département de l'Intérieur, c'est à propos des fondations.

Alors, lors du vote de la loi 1.373 du 28 juin 2010, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses avait attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de moderniser le droit des fondations.

En effet, Monaco dispose d'une des plus anciennes législations sur cette question et malheureusement, elle l'a peu adaptée et peu modifiée, comparativement à d'autres Etats. C'est pourquoi la Commission avait

demandé à l'époque, au Gouvernement, s'il entendait s'inspirer du droit étranger pour rénover quelque peu le cadre juridique des fondations. Chose, je précise, que nous n'avions pas pu faire par voie d'amendement puisqu'on aurait pu nous reprocher, et à juste titre, d'avoir une action anticonstitutionnelle ou hors des rails tracés par la Constitution. Ainsi, lorsqu'on observe les données chiffrées sur les fondations monégasques, on remarque que sept fondations ont été créées en onze années, ce qui est relativement peu même si on compare à d'autres Etats de petites tailles. Alors, les raisons de ce faible succès, bien sûr, il y a l'absence d'effet incitatif en matière fiscale puisque Monaco a une fiscalité particulièrement douce, mais la Commission pensait que le fonctionnement assez lourd des fondations de droit monégasque pouvait avoir, aussi, un effet dissuasif. Sans apporter de réponse aujourd'hui, on pense qu'il y a quand même matière à réflexion sur ce sujet, matière à réflexion qui pourrait aboutir à introduire des structures avec une gestion beaucoup plus souple en s'inspirant pour cela des droits français ou européen. Bien sûr, cette réflexion pourrait par la suite permettre, s'il y avait un résultat, de développer le mécénat à une heure où les fonds alloués à la culture subissent quelques coupes.

Il ne s'agit pas de supprimer la fondation telle qu'on la connaît aujourd'hui, mais de diversifier l'offre et essayer de trouver d'autres structures plus légères, on va dire. Ensuite, dans ces fondations, il faudrait, aussi, reprendre en compte les considérations liées à la gestion familiale des patrimoines et essayer d'introduire des fondations de familles, je pense que pour la clientèle qu'on cherche à attirer à Monaco, ce serait là une bonne chose.

Je conclus en disant que ce sont là juste quelques pistes de réflexions et qu'on aimerait que le Gouvernement se penche sur ce sujet pour les deux raisons principales que je viens d'indiquer.

M. le Président.- Merci.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Nous ne pouvons que partager la préoccupation de Monsieur BORDERO. C'est vrai que l'évolution législative intervenue il y a, je crois, deux ou trois ans, a été dans le sens d'un meilleur contrôle justement des fondations qui sont au nombre de vingt aujourd'hui, en Principauté, mais je suis bien conscient qu'effectivement, la fondation de droit monégasque n'a rien à voir avec un certain nombre de fondations d'autres droits européens.

M. le Ministre d'Etat.- Ceci dit sur ce sujet des fondations familiales, nous sommes sous le regard attentif de l'OCDE qui a posé la question sur les fondations et nous avons répondu que nos fondations n'ont rien à voir avec des fondations de familles.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Tout à l'heure, le Docteur MARQUET se réjouissait du fait d'avoir pu apporter des éléments objectifs et factuels dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe pour prouver que Monaco est un bon élève, il faut rester bon élève. Là, si on commence à faire ça, je pense que vous aurez beaucoup plus de difficultés la prochaine fois que vous voudrez présenter notre pays sous sa vraie lumière. Je me permets de le dire. Je pense que chaque pays quelque part a sa caractéristique et sa tradition.

Nous sommes à nouveau, je reprends ce que Monsieur le Ministre avait dit, nous ne sommes pas un pays où on fait des créations de société sur Internet, où on les constitue en une après-midi. Monaco, c'est un pays où les personnes physiques viennent habiter, établissant des liens effectifs à caractère économique, social et culturel avec ce pays. Je pense que nous restons légitimes dans la mesure où nous restons dans ce modèle. Si nous commençons à devenir un pays « boîte à lettres » – pardonnez-moi l'expression peut-être un peu excessive – mais fatalement les pays qui utilisent les outils que vous avez mentionnés font partie de cette catégorie et je pense que nous aurons vraiment beaucoup d'ennuis et même vraiment des répercussions très graves sur notre crédibilité internationale qui, je vous rassure, coûte quand même beaucoup de sacrifices. Vous aussi, l'autre soir, vous avez adopté un projet de loi qui justement précise la liste des sociétés qui sont immatriculées à Monaco. Alors soyons très regardants et restons fidèles à notre modèle économique classique, tout en le modernisant, évidemment, mais essayons de ne pas aller explorer d'autres territoires qui en plus sont aujourd'hui épinglés sur le plan international.

Je tenais à apporter, en tant que responsable des Finances, cette précision pour éviter qu'il y ait un malentendu. Je peux vous dire – en plus si vous m'autorisez encore quelques minutes de temps pour m'exprimer – que ce n'est pas vraiment ce que les résidents étrangers cherchent à Monaco, si je peux me permettre, parce qu'à la limite, il y a des juridictions qui ont leur tradition, leur jurisprudence consolidée en la matière, donc, c'est là qu'ils vont essayer de s'installer pour ce type d'outil juridique et financier, pour ce type de société ou d'entité juridique. A

Monaco, je pense que nous pouvons vraiment offrir un lieu où la personne elle-même peut s'intégrer à une vraie société, à un vrai pays, à un vrai tissu économique et social.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je m'associe tout à fait aux propos et au message de prudence, à la fois du Ministre d'Etat et du Conseiller pour les Finances, dans la mesure où on a un exemple très frappant qui est la situation du Liechtenstein. Le Liechtenstein, il y a trente ou quarante ans, avait un système de fondations assez opaque, assez rapide, qui, aujourd'hui, l'a mis dans une position, depuis un an et demi ou deux ans, très inconfortable et il faut saluer la position continue du Gouvernement Princier, du

Conseil National et des très hauts fonctionnaires depuis quarante-cinq ans à Monaco qui n'ont jamais cédé à la facilité de vouloir créer ces fondations qui ont été extrêmement décriées, et pour cause, notamment, avec tout le respect que je dois au Liechtenstein, mais cela a été vraiment un mauvais exemple qui a desservi les petits pays comme nous, désignés par des gens qui n'y connaissent rien comme des paradis fiscaux. Donc, il faut effectivement manier cela avec beaucoup de prudence.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE – CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	5.993.600
321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	289.800
321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	251.100
	<u>6.534.500</u>

M. le Président.- Moi, j'avais une question sur ce chapitre. Il devait y avoir une construction à l'emplacement du petit préscolaire, avec des appartements. Je crois qu'il y avait six appartements qui devaient être construits pour les nouveaux carabiniers. Où en est-on de ce projet ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA peut répondre certainement de manière plus précise. En réalité, c'est un projet qui n'est pas du tout abandonné, simplement, il va venir en son temps.

M. le Président.- D'accord, qui n'est pas à l'ordre du jour, aujourd'hui, mais qui n'est pas abandonné.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Qui n'est pas abandonné. *A priori* ne serait-ce que parce que la Compagnie des Carabiniers a des besoins en matière de logement, comme vous le savez.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	24.052.600
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	163.500
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.638.100
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	599.200
	<u>26.453.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	232.100
323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	60.000
323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	35.900
	<u>328.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	681.700
324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	35.500
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	203.400
	<u>920.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL	386.300
325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	34.300
325.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	22.100
	<u>442.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL	1.196.800
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	144.100
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	549.600
	<u>1.890.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question, on avait parlé d'une visite papale l'année prochaine, est-ce qu'elle aura lieu ?

M. le Ministre d'Etat.- Le programme complet des voyages du Saint Père n'est pas établi d'après mes sources d'informations qui ne sont pas multiples, mais qui sont plusieurs, notre Ambassadeur auprès du Saint Siège, M. MICHEL a confirmé que seul le programme du tout début de l'année du Saint Père

était connu, après on ne sait pas et que c'est vrai que, compte tenu de l'état de santé du Saint Père, le programme n'est pas donné très longtemps à l'avance. Donc, je ne peux pas vous répondre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL	5.911.600
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70.900
327.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1.000
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	638.200
	<u>6.621.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, vous avez la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Cela concerne une intervention générale sur l'Education Nationale et concerne Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, pour vraiment vous renouveler notre détermination la plus forte malgré les coupes budgétaires difficiles. Effectivement, comme l'a dit très justement le Ministre, l'Education Nationale a été protégée et c'est, je pense, un des biens les plus précieux, et l'éducation des nouvelles générations, cela n'a pas de prix.

Je voudrais également, tout en saluant le travail qui est fait par vous-même et vos Services, Madame la Directrice de l'Education Nationale et tous les établissements de Monaco, essayer, Monsieur le Conseiller, d'attirer votre attention sur les équipements et notamment les équipements techniques, technologiques, parce que tout cela évolue très, très vite. Nous le voyons, les enfants de cinq, six ou sept ans sont beaucoup plus rapides que nous. Si vous pouviez être notre interprète auprès de Madame la Directrice et des responsables d'établissements – je sais que ce sont toujours des sommes importantes engagées – mais vraiment que Monaco et les enfants qui sont scolarisés à Monaco puissent bénéficier des équipements les plus à la pointe et des professeurs et des responsables qui puissent vraiment leur enseigner dans ce domaine ce qu'il y a de mieux. Tout en ayant à l'esprit aussi, mais je crois que vous avez mis l'accent là-dessus aussi depuis de nombreuses années, l'importance de la filière anglo-saxonne et l'enseignement de l'anglais qui est un élément très, très important pour notre communauté anglo-saxonne et pour en fait toutes les nationalités qui habitent à Monaco.

C'est une intervention générale mais je pense que c'est très important. Je crois que récemment, vous avez assisté à une démonstration d'ailleurs dans une salle de classe et je crois qu'on n'est jamais assez prudent pour pouvoir souligner ça, enfin pour ma part, je crois que c'est vraiment essentiel. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Oui, Monsieur NOUVION, c'est dans ce domaine, je crois, qu'il faut aller de l'avant pour rester à la pointe de la technique et des nouvelles technologies et c'est bien ce qu'essaie de faire la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Vous avez évoqué, effectivement, plusieurs rencontres qui ont eu lieu ces dernières semaines avec les professeurs des différents établissements de Monaco, publics et privés, et nous avons pu constater, avec le Ministre d'Etat, combien il y avait, je dirais, un appétit et un goût certain de l'ensemble de nos professeurs pour ces nouvelles méthodes d'enseignement qui sont, je crois, les méthodes de l'avenir. En tout état de cause, comme vous l'avez dit, ce sont des équipements qui sont coûteux, mais je crois que ce pas, il faut le franchir parce que c'est justement l'avenir et que, d'autre part, comme l'a fort bien dit le Ministre d'Etat à plusieurs reprises, l'éducation fait partie des domaines sanctuarisés par le Gouvernement au niveau du Budget et donc n'a pas vu ses crédits diminuer.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, quelques mots pour vous dire combien nous apprécions le travail effectué par la Direction de l'Education Nationale et sa Directrice en particulier, depuis sa prise de fonction, ce qui d'ailleurs ne nous surprend pas, compte tenu du sérieux de la personne.

En outre j'ai pu constater que dans le Département voisin, une démarche consistait à attribuer aux élèves des clefs USB comportant un certain nombre de supports d'éducation et, donc, je m'interrogeais pour savoir si une démarche similaire était envisagée en Principauté ou si des démarches du même type pouvaient, éventuellement, être envisagées. Comment voit-on l'avenir en termes d'association des nouvelles technologies à l'éducation dans le système monégasque ?

J'aimerais que vous nous éclairiez sur le sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Comme c'est un peu ma vie passée, je peux répondre sur le sujet.

L'équipement ne doit pas être premier, c'est l'usage pédagogique de l'équipement qui doit être premier. Donc, la question de la clef USB, oui, mais à condition que la clef USB relie à un monde organisé, pédagogiquement organisé. Donc, aujourd'hui, pour

faire écho et renforcer ou appuyer encore ce que vient de dire M. MASSERON, la priorité c'est à la fois la mise en place des E.N.T., c'est-à-dire des Environnements Numériques de Travail, qui doit se généraliser l'année prochaine, et le développement des T.B.I., c'est-à-dire des Tableaux Blancs Interactifs.

Monsieur GARDETTO, vous citiez – et certains Elus étaient présents d'ailleurs – une démonstration extraordinaire par un enseignant de l'usage du Tableau Blanc Interactif et moi qui ai vu beaucoup de démonstrations de Tableaux Blancs Interactifs avant de rejoindre Monaco, je peux vous dire que ce professeur est assez extraordinaire, il rendait facile un exercice qui est assez compliqué, les enseignants qui sont ici le savent.

Donc, le TBI construit, accompagne le travail de l'élève, rend actif l'apprentissage de l'élève et surtout crée un environnement numérique pour la classe. Le cours continue après la fin des cours et le soir, l'élève par connection peut retrouver le site Internet de sa classe, donc les exercices que les professeurs ont prévus ; il peut de chez lui répondre à des QCM, faire des exercices et la clef USB c'est, si vous voulez, quelque chose qui rentre dans cet ensemble.

Ici, nous avons quand même beaucoup de chance. Quand sur un département rural du centre de la France, on se heurte à la difficulté que tous les élèves d'une classe puissent se connecter au site du collège, ici, sous réserve de vérification, on ne doit pas avoir ce problème de manière importante.

Donc, voilà la réponse.

Il faudrait vraiment qu'il y ait une catastrophe dans nos recettes pour qu'on lève le pied sur l'investissement qui est un vrai investissement d'avenir et il ne faut pas croire que nous sommes abonnés sans efforts aux résultats au baccalauréat que nous avons. Le résultat au baccalauréat, chaque année se confirme, c'est la preuve du travail des enseignants, du travail de la Direction, évidemment, et puis de l'implication des parents, et aussi, je rejoins une remarque que vous faisiez, Monsieur GARDETTO, sans doute à ce que nous apportons en plus par rapport à l'enseignement en France, c'est-à-dire l'intégration de la culture dans le parcours scolaire. Je crois beaucoup à la vertu de ce qui se fait sur l'apprentissage culturel dans les classes qui œuvre non seulement à favoriser l'ouverture d'esprit, mais aussi aux résultats scolaires. Je pense que les 100 % de réussite au baccalauréat, ce n'est pas dû, uniquement, au fait qu'on a des génies ou que les professeurs seraient des génies. C'est dû au fait que l'apprentissage est mieux organisé parce qu'on a les moyens de le faire et donc il faut préserver cela à

tout prix. Le mélange de population et donc la capacité à développer une compétence linguistique bien plus forte que dans les pays voisins, donc tout cela est un ensemble et vraiment je crois qu'il faut qu'on fasse tous très attention à ne pas déséquilibrer cet ensemble. C'est pour cela si voulez que lorsqu'on parlait de choix, et je m'adresse à Monsieur GARDETTO et au Docteur MARQUET, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais à tout prendre, entre décaler d'un an une nouvelle aile de dispensaire et toucher aux crédits de l'éducation, moi je n'ai pas d'hésitation, je préfère qu'on maintienne cette pépite de Monaco.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je ne reviendrai pas sur les qualités exceptionnelles de l'enseignement dispensé à Monaco qui fait partie, là encore, de nos atouts en matière d'attractivité.

De nombreux investisseurs étrangers, qui cherchent à s'installer à Monaco avec leur famille, apprécient particulièrement la diversité des enseignements dispensés dans le public comme dans le privé et la renommée des établissements de la Principauté.

Mon intervention, ce soir, serait davantage une invitation, une invitation à renforcer l'enseignement des spécificités monégasques auprès des jeunes Monégasques, mais aussi, des jeunes étrangers qui résident à Monaco, parfois pour l'ensemble de leur scolarité jusqu'au baccalauréat. Je pense aussi aux étudiants qui sont admis à l'International University of Monaco. Je constate, en effet, qu'il existe un manque ; si l'éducation civique monégasque a depuis peu retrouvé sa place, au moins jusqu'aux classes de collège, il me semble dommage de ne pas offrir un regard plus complet sur les réalités monégasques pour mieux comprendre le pays dans lequel ces jeunes vivent.

Bien souvent, c'est par le prisme de leur connaissance de l'économie du système institutionnel et de la société française qu'ils appréhendent la vie à Monaco. Pourtant, nous le savons tous, Monaco est un pays à nul autre pareil, nos différences sont majeures et nos spécificités nos forces vives. C'est pourquoi je pense qu'il pourrait être opportun que le Gouvernement réfléchisse à l'opportunité de développer des formations optionnelles à Monaco et

de proposer à des universités françaises, italiennes ou anglo-saxonnes des cours qui permettraient de faire découvrir, notamment, les spécificités de notre droit, de nos Institutions et de notre modèle économique.

Ce projet éducatif s'inscrirait dans la même logique que le Monaco Channel développé sur Internet, à savoir la diffusion des connaissances sur les réalités monégasques, seules à même de changer en profondeur certaines attitudes erronées qui persistent à l'étranger, tout comme aux frontières de Monaco.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, vous avez mille fois raison, le Gouvernement est absolument d'accord avec vous. Je rappelle que l'enseignement du monégasque est assuré jusqu'à la 5^{ème}, optionnel ensuite. Cela fait deux fois que j'assiste à la remise des prix pour ces élèves et moi je constate qu'il y a beaucoup d'étrangers qui ont des prix, donc cela veut dire quand même que les étrangers résidents sont relativement attirés, mais on peut réfléchir à renforcer ce point.

Deuxième remarque, l'enseignement de l'histoire à Monaco présente une grande particularité par rapport à la France, il est quand même ciblé sur l'histoire de Monaco et, vous le savez, M. FOUILLERON a réalisé un ouvrage tout à fait extraordinaire qui va bien au-delà d'un manuel scolaire, qui est un vrai livre d'histoire et ce livre d'histoire, évidemment est centré sur Monaco, mais il s'ouvre en même temps sur la perspective de l'histoire de l'Europe, de l'histoire de France, de l'histoire d'Italie, de l'histoire du Saint Empire romain germanique et donc il ouvre l'esprit de l'élève.

Aujourd'hui, vous le savez, l'enseignement souffre beaucoup d'une hyper-spécialisation. Même à l'agrégation d'histoire, les membres du jury disent qu'on trouve des candidats qui sont incollables sur les notaires dans l'Aquitaine au XVIII^{ème} siècle mais qui sont incapables de faire une fresque européenne. Donc, ce livre de M. FOUILLERON est un instrument exceptionnel, effectivement, et M. MASSERON pourrait parler de cela avec Mme BONNAL. Reste peut-être à convaincre le maximum d'enseignants, parce que certains viennent de France et ne connaissent pas les spécificités, peut-être qu'il faut former les enseignants détachés aux spécificités de Monaco mieux qu'on ne le fait aujourd'hui. C'est un sujet qui mérite qu'on en discute – et vous avez eu raison de me poser cette question – qui mérite d'être discuté, au moins pour les matières comme l'histoire, la géographie et les lettres.

Quant au rayonnement extérieur, je vais aller à Sciences-Po à Menton avec M. Laurent ANSELMi présenter le système Institutionnel de Monaco et M. ANSELMi interviendra aussi, après, sur le droit monégasque. Donc, nous essayons de le faire et nous pourrions d'ailleurs envisager aussi, à Nice, de proposer au Doyen de la Faculté de droit un cours peut-être optionnel sur les réalités juridiques et économiques de Monaco. Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire deux mots sur le travail de M. FOUILLERON, je voulais donner un *satisfecit*, effectivement, à ce qui vient d'être dit, parce que le travail de M. FOUILLERON est absolument incroyable, il nous sert à tous les niveaux, j'ai rarement vue une telle compilation de choses sur la Principauté de Monaco, je voulais dire bravo.

Je voulais aussi rappeler et signaler ici, dans cette enceinte, qu'il existe un film très sympathique en 3D de six minutes sur l'histoire de Monaco qui récapitule de - 40.000 avant Jésus-Christ à + 2000 après Jésus-Christ, qui récapitule toute l'histoire de Monaco, qui est absolument magnifique et qu'il serait peut-être intéressant – je fais appel au Conseiller MASSERON là-dessus – de le programmer dans les écoles parce que je pense que c'est une œuvre absolument incontournable que Monaco a payée et il serait vraiment dommage de le laisser gaspiller uniquement à l'étranger, il serait parfait pour nos enfants.

(S.E. M. le Ministre d'Etat parle sans son micro, inaudible).

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ajoute que le livre de M. FOUILLERON va faire l'objet d'une actualisation pour tenir compte de ce qui s'est passé cette année.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je reviens un peu en arrière sur l'aspect technologique que vous avez abordé, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir comment vous imaginiez introduire justement ces tableaux blancs, ces nouvelles technologies au sein du

Collège et puis du Lycée de manière très concrète ; dès que vous êtes arrivés si vous vous rappelez, je vous en avais déjà parlé parce qu'effectivement, c'est l'avenir.

Je ne m'attends à ce que vous répondiez sur le siège, mais je pense qu'il fait vraiment voir ce point.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est triple. Première réponse l'équipement, il faut maintenir notre avance en matière d'équipement, il faut d'ailleurs relativiser cette avance, il y a des départements français qui sont autant en avance. Un de mes petits-fils est dans un collège dans la campagne poitevine, mon fils et ma belle-fille suivent en direct tous les soirs, par Internet, les résultats de la journée de mon petit-fils. Cela existe, nous sommes en avance mais nous ne sommes pas non plus à des années-lumière, donc il faut maintenir l'avance.

Deuxièmement, l'information des enseignants en intégrant que plus les progrès vont vite, plus il y a des enseignants qui s'impliquent, qui maîtrisent ces nouvelles technologies et plus cela peut faire peur aux autres. L'avancée de certains professeurs, maîtrisant parfaitement les TBI, l'Internet, les Powerpoint, etc... n'a pas forcément qu'un effet entraînant, cela a aussi un effet démobilisant pour un certain nombre d'enseignants qui disent : « moi je n'y arriverai pas, j'arrête ». Donc, il faut qu'il y ait un vrai travail de formation et de pédagogie.

Ensuite, il y a un troisième point qui est un levier formidable, c'est la mise en place des E.N.T. L'E.N.T. – c'est l'exemple que je prenais avec mon petit-fils – c'est l'entrée des parents dans le cours. D'abord ça motive les parents, enfin j'espère, et ensuite cela oblige tout le monde, et cela s'avère assez compliqué pour un professeur d'être dans les derniers résistants, les enseignants ici le savent mieux que moi.

Donc, équipement, formation et implication de la communauté, ce qu'on appelle la communauté éducative, il faut que ça soit global.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Donc il y aura des avancées à la rentrée prochaine ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais il y a des avancées permanentes ! Il faudrait dire à Mme BONNAL de réorganiser quelque chose, il y avait quand même quelques Elus qui étaient présents lors de la démonstration...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Je l'ignorais !

M. Laurent NOUVION.- Nous, nous n'avons pas été invités, malheureusement.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Et, nous, nous n'avons pas même été informés, donc...

M. Laurent NOUVION.- Ni informés, ni invités, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je pense que vous avez tous été informés.

M. Laurent NOUVION.- Non ! Lorsqu'on est invité ou informé, on fait le maximum pour venir. Nous n'avons été ni informés, ni invités, on ne nous a pas consultés.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, je confirme.

M. le Président.- On retrouvera la date....

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est une raison suffisante pour que Mme BONNAL réorganise une présentation et vous verrez combien tout cela est vraiment passionnant. Un cours de physique, moi qui n'ai jamais été vraiment très doué en physique, un cours de physique au TBI, cela donne envie de faire de la physique.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Cela donne envie, oui. Donc, on attend pour une visite.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes tous d'accord. L'éducation est l'avenir d'un pays et dans ce domaine depuis de nombreuses années, le Gouvernement continue à faire des efforts très importants pour rechercher l'excellence d'un part, dans le recrutement de professeurs hyper-compétents, d'autre part, dans la mise à la disposition des élèves et le matériel

performant, nous avons vraiment une Education Nationale de très haute qualité, il faut le dire, c'est la vérité.

De plus, dans des domaines très spécifiques comme les sciences physiques ou même les SVT, une matière chère à ma Collège, il y a des années que l'on utilise des matériels très modernes comme l'informatique qui a pris pleinement sa place depuis des années. Il est évident que l'accès à Internet a bouleversé les choses au niveau de la recherche, de l'imagination des élèves, de la possibilité de disposer de supports plus rapides qu'ils ne les avaient auparavant, d'accéder plus facilement à une bibliothèque sans se déplacer pour consulter des ouvrages.

Je tiens à saluer l'effort fait par le Gouvernement, en cette année un petit peu difficile, dans la mesure où il a réussi à sanctuariser l'Education Nationale. Merci.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je voulais rajouter un point, vous avez toutes et tous évoqué les atouts de l'Education Nationale qui est un élément d'attractivité non négligeable ; on a évoqué l'anglais, M. NOUVION le citait, et je rappelle ici que l'anglais est enseigné dès l'âge de trois ans, en Principauté de Monaco, par des professeurs qui, la plupart du temps, sont de langue anglaise maternelle, ce qui constitue quand même une particularité tout à fait remarquable.

Je rappelle également que le sport à l'école est en Principauté de Monaco plus qu'une réalité avec également par exemple, l'enseignement de la natation dès l'âge de cinq ans.

Ensuite, je reviendrai sur l'intervention du Docteur Roland MARQUET. Il a cité l'attractivité et la diversité de notre système éducatif et il ne faut pas oublier l'Ecole Internationale de Monaco parce que je crois qu'il est essentiel également de donner à nos résidents anglo-saxons une possibilité de choix pour une école de cursus anglo-saxon. C'est une richesse qu'il ne faut

pas oublier de la même manière qu'il est, je crois, important, de donner le choix aux parents entre l'école publique et l'école privée confessionnelle. Cette possibilité de choix est un élément, là aussi, très positif et d'attractivité de notre système éducatif.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Monsieur le Conseiller, vous avez parlé du sport à l'école, c'est très bien mais je voudrais savoir où en est la réflexion du Gouvernement, enfin, votre réflexion sur la création de classes sportives ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur BERTRAND, vous avez évoqué cette idée à l'occasion, je crois, du Budget Rectificatif et ainsi que dans une petite note que vous m'aviez adressée à ma demande. Une étude est en cours et je crois qu'effectivement, c'est une bonne idée mais encore faut-il, évidemment, pouvoir mettre en place ce type de classes, compte tenu de la faiblesse de nos effectifs. Mais je vois bien ce que vous souhaitez : ce n'est pas forcément avoir une classe sport-étude par discipline, parce que ce serait impossible, mais globalement disposer en fait d'une classe sport-étude générale. C'est une étude que nous avons lancée ; je crois qu'effectivement, si nous arrivions à concrétiser l'idée, ce serait là aussi, très positif.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	7.332.000
328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	95.000
	<u>7.427.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE – COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	7.733.700
329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	111.000
	<u>7.844.700</u>

M. le Président.- Alors, je vais rajouter un peu parce que j'ai passé des années à demander, à réclamer un policier en tenue au Collège Charles III – vous ne m'avez pas connu dans cette période très revendicatrice ! – je voulais juste attirer votre attention, je m'en suis déjà ouvert auprès de M. MASSERON il y a quelques jours, avec les chantiers de la Tour ODEON. Je pense en particulier à la circulation des camions qui est très importante, au stationnement des camions qui est très important, ajoutez à cela la circulation des parents qui viennent amener leurs gamins à l'école et le fait qu'il n'y a, en général, qu'un seul fonctionnaire de police aux abords du Collège Charles III. A mon avis, il y a un gros risque et je crois même qu'il y a eu un gamin qui a été « poussé » par une voiture. Donc, j'attire votre attention et je vous demande de bien vouloir peut-être intensifier la présence policière ou trouver une solution pour garer les camions afin de permettre un transit des voitures beaucoup plus facile ou alors, peut-être limiter à certaines heures le charroi des camions. Je vous demande de faire attention pour nos gamins, je crois que c'est important.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* Monsieur le Président vous avez eu l'occasion, effectivement, en aparté, il y a quelques jours de me signaler ce récent accident qui, heureusement, ne s'est pas traduit par des conséquences graves. J'ai demandé au Directeur de la Sûreté Publique d'examiner la situation et d'examiner dans quelle mesure on pourrait améliorer la situation dans un secteur, je le reconnais, où la présence de nombreux élèves et les travaux en cours amènent un certain nombre de perturbations.

En tout état de cause, j'ai bien entendu ce que vous m'avez signalé et j'ai demandé une étude à ce sujet.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais juste ajouter un mot. Le Gouvernement est particulièrement conscient des difficultés du Collège, des difficultés pas au sens français du terme, mais la gestion difficile des très nombreux élèves dans un bâtiment qui n'est pas très adapté ou qui n'est plus adapté et donc, Mme GAMBA fait très bien son travail mais on est tout à fait conscient de la difficulté de sa tâche. C'est pourquoi, dès le transfert du Lycée Hôtelier, il faudra mettre en œuvre si on peut, un système pour soulager le Collège et peut-être mettre les 6^{ème} et 5^{ème} d'un côté et les 4^{ème} et 3^{ème} de l'autre. En tout cas, il faut soulager le fonctionnement du Collège aujourd'hui. Malgré tous les talents de Mme GAMBA et des professeurs, cela devient... Enfin, moi lorsque j'y vais, cela me fait penser, ça ressemble à un Collège du pays voisin. Il ne faut pas faire ça, il faut qu'on sorte de ce système et une des possibilités qu'étudie Mme BONNAL, sous l'impulsion de M. MASSERON, c'est de dédoubler le Collège provisoirement le temps qu'il soit à Pasteur, il faudra réinstaller aussi un Collège privé mais le bâtiment du Lycée Hôtelier est j'espère assez vaste.

M. le Président.- Je pense que c'est un souhait très important qui a été répété à plusieurs reprises et c'est vrai que dès qu'on peut diminuer la densité de la population écolière, je crois que c'est important de le faire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* Je souhaiterais juste, Monsieur le Président, si vous me le permettez...

M. le Président.- Je vous en prie, Madame le Conseiller, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je souhaiterais ajouter une petite précision. Consciente des dangers, justement, qu'encouraient les enfants du Collège et du Lycée, j'ai organisé il y a environ trois semaines, avec tous les Services concernés, une visite sur place, à côté du chantier de la Tour ODEON avec les Services de la Circulation, de l'Urbanisme et la Direction de l'Aménagement Urbain pour prendre toutes les précautions afin d'essayer d'éviter ce genre d'incident. Il y avait également le Département de l'Intérieur, bien sûr, qui était présent et nous avons pris des mesures pour obliger les camions à se garer d'une certaine façon parce que c'est vrai qu'ils débordaient un peu sur la route et n'en avaient pas le droit. On a mis également en place des mesures de signalisation beaucoup plus importantes et le Département de l'Intérieur a aussi renforcé la présence de la police. La combinaison de tous ces éléments fait que c'est un problème qui a été pris en compte par le Gouvernement. Nous en sommes conscients, mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de monde entre le chantier et le Collège.

M. le Président.- Ce n'est pas un problème facile à régler mais il y a des enfants au milieu et c'est cela qui est important, pour qu'il n'y ait pas d'accident.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur le Collège Charles III, en fait, je fais une relation de cause à effet avec la section 7, je sais qu'on va en parler mercredi soir, mais nous ça nous renforce dans l'idée, effectivement, que l'aménagement de l'Ilot Pasteur ne perde pas de temps et surtout le début des travaux, d'abord, du tréfonds du futur Collège Charles III. A ce propos, Monsieur le Ministre, je n'ai pas très bien compris, nous, notre position est très claire. Concernant l'aménagement de l'Ilot Pasteur où nous souhaitons, dans la mesure du possible, et nous en reparlerons, en fonction des modalités sur lesquelles nous serons tombés d'accord, bien entendu loi de désaffectation et autre, que les fonds qui ne proviennent pas des finances publiques, pour le moins tendues à l'heure actuelle, soient surtout alloués à la construction du Collège Charles III de façon à ce qu'on ne perde pas de temps et que

ce grand chantier qu'attendent beaucoup de parents monégasques et résidents ne soit pas retardé.

Ce soir, finalement, vous en parlez avant la section 7, pour des questions d'organisation et de sécurité liés à la présence des enfants, à cause de la proximité du chantier ODEON. On aura l'occasion d'en reparler mercredi mais je n'ai peut-être pas très bien compris, Monsieur le Ministre, dans votre intervention, vous envisagez une rénovation de la partie du Collège, une rénovation temporaire ? C'est cela que je n'ai pas très bien compris. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Sur Pasteur, nous allons missionner Maître PENTECOSTE très vite, j'espère avant Noël, pour qu'en février – on va lui laisser un mois – il nous explique quel est le meilleur système pour l'Etat pour avoir un partenariat privé pour avoir des bureaux. Après, on viendra ensemble, il vous expliquera, on discutera, de toute manière cela ne peut passer que par un bail emphytéotique, d'une manière ou d'une autre, enfin par un droit réel de longue durée confié sur notre propriété, donc il faut une loi de désaffectation. Avant ça, on peut difficilement avancer plus vite. Ceci dit, la position du Gouvernement, aujourd'hui, est de ne pas différer *a priori* la partie Collège. Il faut d'abord commencer par construire le socle. Le socle, vous savez tout de ce qu'on a mis dedans, plus la Médiathèque, plus la Salle du Canton, donc, je voudrais bien qu'on ait, à l'été prochain, validé le programme pour qu'on puisse, si les finances le permettent, appuyer sur le bouton avant la fin de l'année. C'est un peu ambitieux mais il faut deux ans, trois ans pour construire le socle ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le socle : deux ans.

M. le Ministre d'Etat.- Deux ans, donc vous voyez à la fin 2012, on appuie sur le bouton, on a le socle fin 2014. Après, il faut construire le Collège, les bureaux, l'hôtel. On en prend déjà en plus pour deux ans non ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, en tout deux ans en plus pour faire le Collège, minimum oui.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vraiment qu'on ait une décision éclairée, commune, je vous le dis clairement, avant la fin de l'année 2012, qu'on puisse donner un calendrier. Et puis alors, pendant ce temps,

on va bénéficier à la rentrée 2013 du bâtiment du Lycée Hôtelier et Technique qui va être libéré puisqu'ils vont partir dans le magnifique nouveau bâtiment et dans le bâtiment actuel du Lycée Hôtelier et Technique, il faut qu'on transfère les Franciscains...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Les Franciscains, oui, c'est ça parce qu'on va réhabiliter, reconstruire les Franciscains...

M. Laurent NOUVION.- Voilà, c'est cela que ne j'avais pas compris.

M. le Ministre d'Etat.-... Je pense et c'est ça qu'on est en train de vérifier que les Franciscains ne vont pas utiliser toute la place. Donc, à partir de là, on pourrait séparer en deux le Collège, cela se fait dans beaucoup d'endroits, vous avez le premier cycle d'un côté, le

second de l'autre, cela a d'ailleurs des vertus pédagogiques parce que les petits 6^{ème} ne sont pas embêtés par les 3^{ème}, chacun sait qu'il y a une grosse différence entre un 6^{ème} et un 3^{ème}, donc, voilà ce qu'on essaie de mettre au point et cela durera le temps de construction du Collège.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse, Monsieur le Ministre, elle est très claire.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.627.200
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	36.300
	<u>2.663.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.560.800
331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27.000
	<u>1.587.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.942.700
332.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	29.200
	<u>1.971.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.510.600
333.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	22.900
	<u>1.533.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	5.205.300
334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	322.500
	<u>5.527.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, simplement pour une suggestion, Monsieur le Président, dans le cadre du nouveau projet du Lycée Technique et du projet d'hôtel, il serait peut-être intéressant de faire de cet hôtel, un hôtel d'application du Lycée Hôtelier qui pourrait, compte tenu de sa proximité, servir pour la formation des élèves. Cela se fait dans certains cas.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas tout à fait au même endroit. Pasteur c'est plus loin, c'est après l'Ilot Canton mais enfin, ce n'est pas loin quand même. Il y aura un restaurant d'application, bien sûr, on a d'ailleurs maintenu le même nom et peut-être des chambres, comme aujourd'hui, et des chambres qui sont calées sur les normes des chambres en Principauté, c'est-à-dire avec des 5 étoiles plus et des Palaces.

Faut-il faire un hôtel d'application ? L'idée c'est que le Gouvernement ne finance pas la construction de l'hôtel. Si on a un partenaire privé et qu'il veut faire

un hôtel d'application, oui, je n'y vois pas d'inconvénient mais, honnêtement, ce n'est pas prioritaire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser, ce sont des chambres qui ne sont pas louées, ce sont des chambres qui sont là uniquement pour étudier ?

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'elles ne sont pas louées.

M. Gérard BERTRAND.- C'est seulement parce que je ne savais pas qu'il y avait des chambres au Lycée Hôtelier, je ne le savais pas.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DU PARC

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	944.400
336.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	18.200
	<u>962.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je crois que les travaux de purge avaient été faits, on en avait parlé la dernière fois.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, cela avait été fait, Monsieur NOTARI....

M. le Président.- ... a été le chantre...

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	782.800
337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	13.700
	<u>796.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Celles-ci servent pour les travaux pratiques des élèves...

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- Voilà. Parce qu'un hôtel d'application, cela coûte très cher à faire fonctionner.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Ministre d'Etat.- ... a été l'accélération de ce dossier.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	177.000
339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	30.000
	<u>207.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Juste pour revenir sur le Lycée Technique et Hôtelier, qu'est-ce qu'ils vont faire exactement sur ce bâtiment ?

Cela s'adresserait à quel type de scolarité exactement ?

M. le Ministre d'Etat.- Vous aurez les filières professionnelles de l'hôtellerie, est-ce qu'on ira jusqu'au BTS, je ne sais pas, j'espère que oui.

M. Marc BURINI.- Je vous pose la question parce que...

M. le Ministre d'Etat.- Et après, vous aurez les filières techniques.

M. Marc BURINI.- Je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu l'idée à moment donné de faire une école hôtelière en coopération avec l'Ecole de Lausanne, pour former des cadres hôteliers de haut niveau, avec des échanges de professeurs, avec l'image de Monaco, des Palaces comme la S.B.M., je me demande s'il est trop tard pour aménager des cours à ce niveau-là ou pas. C'est pour cela que j'ai posé la question.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas l'historique du sujet, M. MASSERON pourra compléter. Tout d'abord le Lycée Hôtelier de Monaco est très recherché, très réputé, essentiellement parce que la qualité de l'enseignement est forte mais aussi le terrain, l'application sont très renommés. Lorsque les élèves font leur stage à la S.B.M. ou au Métropole ou encore

au Méridien, c'est quand même mieux que de faire ça dans un Ibis sur une zone artisanale ou économique dans une banlieue française. C'est très recherché. L'Ecole de Lausanne, je pense, est purement privée, elle.

Aujourd'hui ce n'est pas possible. Nous avons une structure publique d'enseignement français et donc on ne peut pas transformer brusquement le statut. L'Ecole de Lausanne, ce serait un peu comme le pendant de l'Ecole Internationale.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Pour préciser que le Lycée Technique a deux facettes. D'une part, le Lycée Hôtelier qui possède une très grande réputation, puisque tous ceux qui sortent de ce Lycée trouvent une embauche dans les hôtels de la Principauté, et d'autre part, il y a un enseignement technique qui s'est orienté vers un enseignement électrotechnique, comprenant entre autre les processus d'automatisation comme les câblages électriques de plus en plus complexes. Les élèves qui sortent de cet établissement trouvent assez facilement du travail, certains sont partis travailler dans les services techniques de la S.B.M., nous l'avons rappelé dernièrement.

Certes le Lycée Technique, pourrait engager des partenariats avec beaucoup d'autres établissements mais je pense qu'actuellement il remplit vraiment sa fonction comme Lycée d'Etat.

Enfin, je voudrais remercier Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, parce que la

dernière fois, je vous avais interrogée en vous disant qu'il y avait du retard, vous m'aviez répondu non, mais cette fois-ci je voulais vous féliciter parce qu'*a priori* il était prévu d'ouvrir ce Lycée Technique lors de la rentrée de 2013 et j'ai appris que ce sera pratiquement six mois avant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- On sera prêt vers le mois de février.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Il devrait être livré à la fin de l'année 2012, le déménagement des matériels se fera au début

du premier trimestre et l'ouverture est prévue à la rentrée des vacances, c'est-à-dire le 5 mars 2013.

M. le Président.- Bien, merci. Je vous rappelle qu'on en était au chapitre sur la Bibliothèque Caroline, mais bon, ce n'est pas grave.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	293.000
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	267.600
	<u>560.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque sympathique en passant, juste pour dire que la qualité du Centre aéré est absolument époustouflante et je tenais à le signifier au milieu de cette Assemblée. Je suis plus que satisfait de tout ce que j'entends, de tout ce que je vois concernant le

Centre aéré, donc je voulais dire bravo aux personnes qui en sont responsables. Merci.

M. le Président.- Merci pour elles.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	132.400
342.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	11.100
	<u>143.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL	574.300
343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	39.900
	<u>614.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE – SERVICE DES SPORTS – STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II	<u>8.505.000</u>
--------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE – POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL	7.618.700
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	351.500
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	386.700
	<u>8.356.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais rappeler la qualité des pompiers à Monaco qui font des merveilles et des prouesses tous les jours. Exceptionnellement, on l'a vu aussi au Japon, mais surtout à Monaco, dans les communes limitrophes quelquefois, donc rappeler qu'ils sont aussi en sous-effectif par rapport à ce qui se passe en France, puisqu'ils font des heures supplémentaires

beaucoup plus importantes que les horaires de leurs collègues en France, il faut le souligner. Ils disposent désormais d'une extension de la caserne de Fontvieille puisqu'elle a été surélevée, par contre je m'inquiète un peu parce que sur le programme de Testimonio, la caserne devrait être supprimée. Actuellement, déjà dans certaines occasions, ils sont obligés de jongler, c'est-à-dire d'utiliser des locaux provisoires du côté de St Roman, avec des ambulances ou certains matériels pour certaines manifestations, ils font une opération « tampon » si on peut appeler ça ainsi, pour éviter d'être coincés en cas de problème dans la circulation. Donc, je pense que pour l'avenir, il serait souhaitable

de penser à un redéploiement parce que si on parle de Fontvieille et de la Condamine, ce sont deux casernes qui sont assez proches et il n'y a rien de l'autre côté de Monaco. Quand on connaît tous les problèmes de circulation que l'on a à Monaco, il faudra, probablement imaginer quelque chose qui soit en conformité avec la qualité que l'on attend de ce service à Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Testimonio était le lieu envisagé pour la troisième caserne en liaison avec l'extension en mer, puisque l'extension en mer aurait amené une augmentation forte de la population dans ce quartier. Il n'y a plus d'extension en mer, Testimonio va revenir à des normes volumétriques compatibles avec le patrimoine, Madame DITLOT, et avec la protection de l'environnement, du paysage et des vues des immeubles qui sont derrière et il faut donc trouver un autre endroit pour la caserne. Alors, M. MASSERON travaille avec le Colonel FRINGANT et le Colonel VARO à des hypothèses qui peuvent se situer plus près de la Tour ODEON, c'est-à-dire de l'Annonciade. On fera une troisième caserne mais pour l'instant on n'a pas encore trouvé le lieu. C'est un sujet dont on parle souvent, M. MASSERON pilote la réflexion sur ce sujet.

M. le Président.- Merci. Je vous en prie, Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Monsieur le Vice-Président NOTARI a évoqué, également, les conditions de travail de nos sapeurs-pompiers. Je rappellerai que l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers de Fontvieille, qui est opérationnelle depuis quelques mois, permet de diminuer le nombre de gardes de nos sapeurs-pompiers de 160 à 150, ce qui est, je vous l'assure, un mieux apprécié et appréciable, même si ce nombre de gardes est nettement supérieur à celui des sapeurs-pompiers professionnels des départements voisins. Cela dit, le nombre de gardes n'est pas le nombre des jours de travail des sapeurs-pompiers, qui lorsqu'ils ne sont pas de garde, se forment et sont disponibles pour des interventions. Je crois qu'en tout état de cause, ce nouvel équipement, inauguré récemment, est quand même une amélioration très positive à la fois au plan opérationnel et au plan de la qualité de vie de nos sapeurs-pompiers.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL	811.800
349.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	25.000
349.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	62.700
349.050 – ENTRETIEN – AMELIORATION LOCAUX.....	76.000
	<u>975.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-*D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.141.600
350.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	150.000
	<u>1.291.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même vous parler des partenariats privé/public dont vous nous avez donné la primeur il y a quelque temps.

Je vous disais, lors de la dernière séance, qu'il était primordial de soutenir les investissements publics. Pourquoi ? Parce qu'ils sont régénérateurs d'emplois, de cotisations, de T.V.A. reversée, mais on avait dit, aussi, que c'était encore mieux de soutenir les partenariats public/privé parce que le privé, lui, apporte de véritables recettes de T.V.A. alors que sur le reste, on peut dire que c'est un jeu d'écriture.

Le souci c'est que lorsqu'on a à faire à des privés, on peut toujours se demander si à l'heure actuelle, le privé aura des ressources suffisantes pour participer à ce genre d'événement, parce que vous avez cité deux exemples : les tours de bureaux, effectivement là vous pouvez trouver un partenariat, vous l'avez cité sur le Centre Commercial et j'y reviendrai tout à l'heure dans la partie Administration des Domaines, mais jusqu'à présent, lorsque les budgets sont relativement équilibrés, les investissements publics sont toujours là, à hauteur d'un quart, voire un peu plus pour soutenir l'économie générale de la Principauté. Aujourd'hui, c'est du privé, c'est complètement différent. C'est une réflexion à voir, entendez-moi bien, c'est différent dans la mesure où on n'est jamais très sûr des ressources du privé parce que ce sont, quand même, des projets d'envergure. C'est là-dessus que je voudrais savoir où en est votre réflexion.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, le but de cette proposition, de cette réflexion n'est pas de faire appel aux investisseurs privés pour diminuer dans le Budget de l'Etat la part des investissements publics. C'est pour accroître cette part avec des partenaires privés, pour ne pas perdre de temps parce que la

contrainte budgétaire fait que si nous voulons revenir à l'équilibre budgétaire en 2014, nous serons obligés de différer des investissements, et on voit bien, tout de suite, les conséquences négatives que cela peut avoir. Donc, l'idée du Gouvernement, c'est de voir si en envisageant un partenariat avec le privé, on pourrait au fond construire des choses plus vite que la contrainte économique nous le permet normalement...

M. Philippe CLERISSI.- ... Mais ce n'était pas ma question.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, j'en viens à votre question. Effectivement, il faut qu'on trouve du privé capable d'assumer les investissements souhaités et cela dépend aussi de la conjoncture économique. S'il y a une crise générale, ce sera peut-être difficile pour un privé de construire du bureau.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout à fait, cela ne vient pas en diminution. Le secteur public devant jouer le rôle de catalyseur, les capitaux publics doivent rester importants, afin de permettre une réaction qui entraîne aussi d'autres investissements qui viennent du privé.

Je voudrais faire une remarque d'ordre général. Bien sûr on est en période de crise, mais les liquidités mondiales disponibles sont impressionnantes. C'est-à-dire il y a des liquidités énormes qui hésitent à s'investir. Leurs détenteurs n'investissent pas dans la dette souveraine, ils n'investissent pas dans la bourse, ils n'investissent pas dans certains pays parce qu'ils sont à « risque » mais quand même, tout le travail qui a été fait depuis 2008, l'injection de masse monétaire aux Etats-Unis et en partie en Europe, en Angleterre notamment, fait que les masses de liquidités sont énormes. Seulement, elles restent en marge parce que ceux qui les possèdent ont peur de s'engager dans des projets.

Donc, notre vrai challenge c'est celui d'offrir une Principauté qui, par sa vision économique, la

confiance que peut inspirer sa stabilité, non seulement d'un point de vue institutionnel, mais aussi sa stabilité économique, incite les gens à venir diversifier leur investissement et mettre quelques centaines de millions par an en Principauté. Ça c'est possible, les capitaux existent, ils sont là.

Lorsque je parle avec mes amis d'Abu Dhabi, je peux vous dire que les capitaux existent. Seulement, ils hésitent énormément à investir parce qu'ils ont peur de se faire piéger, parce qu'il y a eu quelques investissements hâtifs après la crise de 2008 et ils ont été perdants dans certains domaines, notamment, le domaine bancaire, pour n'en citer qu'un. En effet, beaucoup de fonds spéculatifs ont chuté, on pensait pouvoir acheter les banques à moitié prix, maintenant les banques valent 1/5^{ème} du prix de l'époque donc, évidemment, ils sont déçus. Donc, ils restent très prudents mais les capitaux existent, c'est à nous, à nous tous de réfléchir, de travailler et d'offrir un cadre, d'offrir un terrain favorable et attractif pour ces investissements.

Je réfléchissais tout à l'heure lorsque le Ministre d'Etat mentionnait le caractère mixte de ces programmes public/privé mais où l'Etat reste bien sûr le maître de surfaces importantes afin que la priorité nationale puisse être sauvegardée pour encourager les nationaux à entreprendre et à se développer.

Ceci dit, si l'Etat construit un immeuble de bureaux, on ne fait que payer notre propre T.V.A., si c'est un privé, en revanche gardez à l'esprit que non seulement, il paie la T.V.A., mais aussi, il nous paie 4,5 % sur le droit réel du bail à construction qui peut valoir beaucoup d'argent...

M. le Ministre d'Etat.- ... Plus, éventuellement, les loyers après.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Donc, vous voyez qu'il y a là tout une mécanique vertueuse, qui peut, sans besoin d'inventer une nouvelle fiscalité, créer des ressources mais c'est à nous de donner confiance aux investisseurs.

Aujourd'hui, ce qui manque dans le monde, et la raison pour laquelle tout est bloqué, c'est le manque de confiance. Nous, grâce à notre petite taille, je pense qu'on peut se permettre, même si on est tellement petit, justement donner confiance aux investisseurs, comme on l'a fait pendant des centaines d'années, redonner une nouvelle confiance aux investisseurs comme un port sur un « Sea Haven » en Europe ; c'est un peu le challenge que nous tous, le Gouvernement,

les Elus, bien sûr, sous la Haute Autorité du Souverain, pour les mois et les années à venir nous devons relever.

M. Philippe CLERISSI.- C'était bien là la question, je ne remets pas en cause votre choix politique, simplement, je vous le dis aujourd'hui, compte tenu de ces contraintes... Alors vous me dites, effectivement il y a une masse d'argent qui circule de part le monde, de capitaux, etc... le problème c'est de les capter et de les faire venir à Monaco. Alors, une fois que vous avez fait cela... bravo, c'est gagné. C'est simplement de cela dont je discute, c'est le financement par le privé.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- La santé des finances publiques est un élément qui peut convaincre. L'équilibre des finances publiques, comme le Prince Souverain l'a dit à l'occasion de la Fête Nationale, le retour même à un excédent budgétaire sont des arguments convaincants. Hier encore j'ai pris un drink avec un investisseur étranger très, très riche, c'est quelque chose qui séduit ces gens-là, il m'a demandé si j'étais capable de lui prouver la qualité de nos finances publiques. J'ai dit oui, je peux le prouver, je peux vous le montrer et c'est une carte de visite unique au monde et certainement en Europe. Peut-être les Etats pétroliers sont dans ce cas, mais il y a beaucoup de raisons pour lesquelles les gens ne veulent pas investir dans ces Etats pétroliers et ces Etats pétroliers essayent eux-mêmes d'investir ailleurs. Je pense que l'on a cette chance mais la santé de nos finances est donc la pérennité de notre modèle économique et social, c'est vraiment la carte à jouer pour attirer ces capitaux, en plus on est tellement petit qu'il suffit de très peu pour continuer à prospérer, on n'a pas des dizaines de millions de gens à faire vivre.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur les partenariats public/privé, on a entendu beaucoup de choses mais je voudrais quand même rappeler la déclaration du Ministre dans la réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui est très claire et qui, nous, nous rassure. Effectivement, vous dites, Monsieur le Ministre, je reprends votre phrase qui est parfaite : « nous tenons à préciser que le Gouvernement exclut l'une des formes de partenariat qui consiste à confier aux privés la construction d'un

équipement, avec en contrepartie le versement d'un loyer par l'Etat sur une longue période ». Ce sont ces partenariats-là qui ont ruiné une partie de l'économie britannique, qui ont ruiné une partie d'un certain nombre de finances locales en France, pourquoi ? Parce qu'ils avaient indexé les loyers, notamment sur l'inflation, que l'inflation a dérapé, ils n'avaient pas pris un certain nombre de garde-fous. L'Angleterre et beaucoup de villes en France sont endettées aujourd'hui, en quasi faillite. Ça, c'est effectivement un élément très important et Monsieur le Conseiller aux Finances l'a dit : vision d'avenir, équilibre budgétaire, confiance. Les investisseurs étrangers privés sont malheureusement aujourd'hui plus fiables que certains Etats et donc ils recherchent les possibilités pour investir leurs capitaux.

Lorsqu'on voit, qu'il s'agisse d'Unibail ou des privés, des personnes qui veulent investir à Monaco sur un terrain d'Etat et investir des dizaines de millions d'euros, cela veut dire que Monaco, quelque part, continue à attirer et de cela il faut s'en réjouir, il faut rassurer ces gens-là qui sont des gens à très forte valeur ajoutée, qui se connaissent tous, c'est un petit club, qui se parlent tous et si certains commencent à venir ou à revenir, les autres vont les suivre. Donc je crois que, sous réserve de ce qui nous sera proposé par le Gouvernement, mais pour le moment, en tout cas pour Rassemblement et Enjeux, toutes ces choses-là et les garde-fous qui nous ont été présentés à ce jour vont vraiment dans le bon sens.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci.

J'ajouterai que finalement on est en train de poser tout le problème et au fur et à mesure de l'énoncé, on essaie de trouver la solution. On est bien d'accord, on est sur un partenariat privé d'Etat. Il y a des investisseurs privés qui seront intéressés de venir parce qu'on va leur offrir la stabilité et nous on a besoin de quelque chose d'essentiel pour Monaco, c'est la T.V.A..

Cette crise nous a appris une chose, on ne doit compter plus que sur nous-mêmes, arrêtons d'espérer et de compter sur les autres, on doit produire de la T.V.A. à Monaco.

Alors, quel que soit le montage financier final qui sera retenu, on doit s'assurer que les entreprises qui viendront s'installer à Monaco seront des entreprises qui seront très fortes et génératrices de T.V.A.. Parce que là-dessus, on aura tout gagné, à la fois on aura

respecté les équilibres avec un Budget qui ne sera pas endetté et en plus on va pouvoir recueillir les fruits de cet équilibre et c'est l'essentiel.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait d'accord.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup.

Concernant la remarque qui a été faite en disant : « les investisseurs sont très sensibles au fait que le futur Budget de l'Etat sera en équilibre », je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut absolument tendre vers ce but-là qui est vertueux et cela rassurera beaucoup les investisseurs.

En ce qui concerne le partenariat, j'ai bien compris la position du Gouvernement qui est de dire il y a urgence. Alors, s'il y a urgence, il faut présenter des projets. Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, pourriez-vous présenter, avant juin prochain, un projet de partenariat public/privé concernant ces planchers commerciaux dont on a besoin ? Si on est tous d'accord sur le principe et dans la mesure où le Collège ne sera construit que sur des fonds publics, il faut alors donner un calendrier, le donner rapidement pour que ces planchers sortent de terre le plus vite possible.

Ce que j'attends du Gouvernement, c'est ce calendrier.

M. le Ministre d'Etat.- Très bien. Monsieur CELLARIO, vous nous poussez à ne pas lambiner. Nous avons aussi une réponse assez rapide à donner à Unibail sur l'opération du Centre Commercial de Fontvieille.

M. Claude CELLARIO.- Oui, mais je ne parlais pas de l'extension du Centre Commercial de Fontvieille qui viendra, évidemment. Je parlais des planchers commerciaux par rapport à l'Ilot Pasteur...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui, aussi.

M. Claude CELLARIO.- ... Et là, *a priori*, les contraintes sont peut-être moindres et donc vous pourriez apporter assez rapidement des réponses, c'est ce que j'attends.

M. le Ministre d'Etat.- Débat entre nous au mois de février.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Si aujourd'hui nous envisageons un partenariat avec le privé, c'est parce que les finances publiques sont en berne. Je vois venir la tendance qui consistera bientôt à faire des économies sur les Dépenses d'Equipement, sur la section 7 du Budget. A diminuer de façon trop importante ces crédits, on risque de mettre en danger nos entreprises et on risque de se retrouver avec des centaines de licenciements dans le secteur du bâtiment en particulier.

Nos entrepreneurs doivent pouvoir compter sur nous et compter sur leur Gouvernement, pour essayer de fermer les frontières et les rendre hermétiques à la concurrence extérieure. On a de bons entrepreneurs qui pratiquent des prix normaux, je crois qu'il faut tout faire, vraiment tout faire maintenant pour les aider.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, c'est un vrai sujet, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, évidemment, sur lequel j'ai l'occasion assez souvent de parler avec les entrepreneurs de la Chambre du Bâtiment. Nous sommes à 25 %, il n'est pas envisagé de descendre en dessous, sauf catastrophe économique, mais si le flux des recettes se maintient, on essaiera de garder à peu près ce pourcentage qui, je le rappelle, correspond à la dépense réelle effectuée dans les Budgets précédents, parce que vous votiez plus, mais en réalité ce n'était pas plus de 25 % ou 20 % qui étaient dépensés.

La confirmation du tunnel descendant s'explique, pas uniquement mais en partie, pour la raison que vous avez dite, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Et les plates-formes commerciales, la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille, rien ne nous interdit d'imposer au partenaire privé le respect des règles pour faire travailler les entreprises monégasques, comme le respect des règles aussi particulières pour l'attribution des commerces, etc....

Ça, c'est ouvert, il n'est pas question du tout de dire qu'il sera réservé aux grands groupes français de construire les surfaces de bureaux, mais comme pour le tunnel descendant, vous pouvez avoir un des groupes principaux, capables techniquement de faire un tel ouvrage et une entreprise locale en partenariat du projet. Vous avez le même schéma sur la Tour ODEON où c'est une très, très grande entreprise

française mondiale qui construit mais en association avec des entrepreneurs locaux.

Mais nous sommes bien conscients du danger qu'il y aurait à diminuer l'activité de construction du pays, c'est sûr.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voudrais simplement argumenter, je suis d'accord avec vous, sur le fait qu'il faille vraiment préserver cette économie locale. Je peux vous donner un exemple sur ODEON, alors je ne sais pas si c'est quelque chose de nouveau à Monaco, mais tout le monde s'attendait à ce que l'économie locale profite vraiment pleinement de ce projet. Aujourd'hui, j'apprends par exemple qu'une entreprise venue d'Italie s'est installée, provisoirement, à Monaco pour les besoins de ce chantier. Alors, je ne sais pas s'il n'y avait personne à Monaco en mesure de réaliser ces travaux mais c'est une entreprise qui a fait une demande de travaux provisoires, à qui il a été vivement conseillé de s'établir à Monaco et on lui a donné une autorisation pour s'établir à l'adresse même de la société qui réalise le chantier, une adresse provisoire pour plusieurs années. Alors que les entreprises de Monaco, elles, doivent se plier à des contrôles abominables en termes de sécurité, on permet à des gens qui arrivent du jour au lendemain de se loger chez les autres et de travailler.

M. le Ministre d'Etat.- La réglementation du travail s'applique quelle que soit l'entreprise et M. VALERI y veille avec d'ailleurs la collaboration du patronat et des syndicats, tout ça a beaucoup progressé. On essaiera aussi, il faudrait que M. PICCININI essaie de nous le calculer, d'apprécier le calcul de ce que rapporte en termes de T.V.A. le nombre d'heures travaillées. J'avais gardé en mémoire des chiffres de plus d'un million d'heures travaillées sur ODEON, je crois que c'est considérable quand même.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je n'ai pas le chiffre en tête, mais c'est important. Par contre, il y a une règle très simple en matière de sécurité sociale avec la France et l'Italie où on a des accords, on ne peut pas détacher plus d'un an des salariés sur le territoire monégasque. On estime qu'au-delà, ce n'est pas acceptable, et qu'il n'y a plus de couverture sociale pour les ouvriers détachés. Ça c'est la règle. Si vous voulez travailler plus d'un an à Monaco, il faut passer par une demande d'autorisation d'installation à l'Expansion Economique et il faut vous installer sur le

territoire monégasque, créer un établissement stable sur le territoire monégasque et immatriculer les salariés auprès de Caisses Sociales monégasques. Donc, c'est plutôt protecteur, je dirais pour les salariés, par contre ça n'a pas de rapport avec le choix du promoteur. Il peut choisir des entreprises de Monaco ou des entreprises de l'extérieur, mais accepter au-delà d'un an des détachements, ce n'est pas possible parce que cela mettrait en danger les salariés qui n'auraient plus de couverture maladie, de couverture sociale en cas d'accident du travail, etc... Donc, on n'a pas le choix, si un promoteur décide de sous-traiter une partie de son chantier – et il en a la liberté – évidemment pas sur les chantiers publics où là, il y a des règles que vous connaissez aussi bien que moi, mais là, effectivement, un chantier privé peut recourir à des entreprises extérieures mais au-delà de douze mois de détachement, il faut s'établir à Monaco et c'est ce qui a dû se passer pour cette entreprise, qui va devoir déclarer ses salariés auprès de nos caisses sociales.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, mais là je trouve que cette règle a un côté pervers parce que l'entreprise qui vient sur un chantier de la durée d'ODEON et qui travaille deux ans à Monaco, lorsqu'elle a terminé, elle repart. Alors que cette entreprise qui va s'établir à Monaco, quand le marché sera terminé, elle va rester et ça fera un concurrent de plus à toutes nos entreprises monégasques. Donc, il y a peut-être une réflexion à mener.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur le Président, je voulais intervenir plus tard à propos d'Unibail, c'était sur la ligne de l'Administration des Domaines, mais comme tout le monde en a parlé, j'interviens maintenant.

Unibail représente quand même un certain nombre de problèmes. C'est bien, ils ont un savoir-faire, la plus grosse société de centres commerciaux d'Europe, je pense, mais le problème est ailleurs, et savoir combien va coûter le montant des travaux parce qu'il va y avoir des reprises de béton, j'imagine.

A partir du moment où la Salle du Canton sera surélevée, il va y avoir de nouvelles installations au niveau de la climatisation à revoir dans l'email existant déjà et puis à réaménager complètement l'espace qui était dédié à la Collection de Voitures Anciennes, etc... donc, c'est un montant de travaux

très important et Unibail, que je sache, ne vit pas dans l'univers de la bande dessinée, donc ces investisseurs vont venir ici et il va falloir qu'ils récupèrent le montant des travaux. Alors nous, il y a la partie domaniale qui existe actuellement, nous avons des loyers qui sont ce qu'ils sont et qui sont d'ailleurs plutôt hauts et calqués sur ce qui se passe dans les centres commerciaux français mais qui sont raisonnables parce qu'indexés sur l'indice des prix à la consommation. Dans le Centre Commercial du Métropole, qui est géré par une société de centres commerciaux, l'augmentation des loyers est calculée sur l'indice des prix à la construction et c'est totalement différent. Il y a eu par le passé des abus qu'avec votre prédécesseur, nous avons été obligés de corriger, donc vous voyez, ce n'est pas évident. Moi, j'ai vu encore récemment un commerçant du Centre du Métropole qui a deux grosses boutiques de luxe, il m'a dit qu'il en avait assez et que si jamais de nouvelles surfaces se créaient dans le Centre Commercial de Fontvieille, il descendrait tout de suite, donc, vous voyez, ça veut dire ce que ça veut dire.

Nous avons, nous les commerçants, un certain nombre de questions que nous nous posons, à savoir si vous allez garder la gestion de la partie domaniale et à ce moment-là, ce sera toujours géré par les Domaines, ce qui est la situation actuelle, ou alors si vous allez tout confier à Unibail, et dans ce cas, quid de l'homogénéité actuelle où on a des conventions qui ne se chevauchent pas ou peu ?

Vous voyez, cela pose un certain nombre de problèmes sur lesquels on essaie de vous sensibiliser et on aimerait que, bien avant qu'on ait cette loi de désaffectation à voter avec le Conseil National, vous passiez nous voir, nous les commerçants, les représentants des groupements pour savoir ce qu'il y a lieu de faire avec Unibail. Je ne dis pas que c'est mauvais pour le commerce, bien au contraire, il y a le savoir-faire, tout ce que cette société va amener, les grandes enseignes dont on manque cruellement, mais sachez quand même que nous les commerçants, nous espérons vivement que nous serons associés à cette démarche.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, par nature vous serez associés, le Conseil National aussi, évidemment et bien en amont du projet de loi.

C'est un sujet que j'ai évoqué, M. PICCININI et Mme GRAMAGLIA étaient là, avec les dirigeants d'Unibail, on leur a donné les indications sur les montants des loyers actuellement versés et, *a priori*, cela ne remettait pas en cause l'intérêt économique de l'opération.

Donc, à mon avis, on ne peut obtenir de votre part une loi de désaffectation que si on garantit aux commerçants installés actuellement sous un régime particulier lié au fait que ce sont les Domaines qui exploitent, le maintien sur le long terme du système de loyer au prix de l'indexation, etc...

Ensuite, il y a un autre problème qui se pose, cela veut dire qu'il y aurait deux catégories de locataires. En soi ce n'est pas forcément gênant, je trouve, mais il y a un sous-problème : quid des Monégasques qui voudraient obtenir une surface commerciale dans la partie non transposée de l'ancien centre ? Donc là, il n'y a pas de réponse pour l'instant mais c'est un des sujets dont il faudra discuter avec Unibail.

M. le Président.- Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Monsieur le Président.

Deux choses. Tout d'abord on passera sûrement mercredi au chapitre du Département des Affaires Sociales donc, je vous donnerai le nombre d'heures travaillées sur ODEON. Je vous donnerai le chiffre précis des heures déclarées aux Caisses Sociales.

Je voulais vous dire aussi, par rapport à l'établissement d'une société sur le territoire de Monaco, en dehors du fait qu'au bout d'un an, on n'a plus de couverture sociale par les accords bilatéraux pour les salariés, ce qui est déjà en soit impensable, il y a un autre grand avantage à avoir un établissement stable à Monaco, c'est qu'on encaisse les cotisations. A partir du moment où l'entreprise sous-traitante ouvre cet établissement stable, au lieu de payer ses cotisations en Italie, ou en France, elle les paie à la Principauté. C'est-à-dire que nous encaissons alors les cotisations maladie et les cotisations retraites, donc c'est autant d'argent encaissé pour le même chantier qui serait fait de toute manière par la même entreprise, mais dans ce cas, nous encaissons les cotisations au niveau des Caisses monégasques. D'autre part, en l'occurrence, cette entreprise a pris le marché, elle l'a pris sans avoir d'établissement stable. De toute manière lorsqu'un promoteur veut sous-traiter sur un chantier privé, pas besoin d'attendre que l'entreprise soit installée à Monaco s'il veut le faire. Après, se pose la question de la priorité à donner aux entreprises de la Principauté, mais ce n'est pas le même débat. Dans la mesure où il n'y a pas de règles sur un chantier privé, que le promoteur décide comme

il l'entend le choix de ses fournisseurs, alors, il vaut mieux qu'on impose, effectivement, la création d'un établissement en Principauté, ce qui représente la moins mauvaise solution pour la Principauté. Ça peut être encore mieux si on arrive à faire travailler les entreprises de Monaco mais ça, ce n'est pas à mon Département de s'en occuper.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais parti tout à l'heure pour parler, pour tempérer un peu l'enthousiasme de la plupart de mes Collègues, sur les capitaux privés. Je suis le premier à soutenir ardemment le Conseiller pour les Finances et l'Economie lorsqu'il s'agit de chercher des capitaux privés c'est vrai, mais peut-être que la vraie réussite du Gouvernement et toutes les conversations qui ont lieu et qui tournent autour de ça, au-delà des particularismes, au-delà des corporatismes, au-delà de tout ce qui peut être un cas particulier, ce serait de se souvenir que ces capitaux privés, il faut les faire venir dans notre cadre, c'est-à-dire dans un cadre social très fort, très retenu, qui fait la différence entre nous et beaucoup d'autres pays qui eux aussi sont à la recherche de capitaux privés. Parce qu'il ne faut pas se leurrer non plus, les gens d'Abu Dhabi, les gens du monde entier, où que ce soit qui ont de l'argent, sont extrêmement courtisés par le monde entier et que propose le monde entier ? Le monde entier leur propose de faire des sacrifices sociaux, des coupes sociales, etc... alors, c'est peut-être séduisant pour eux mais nous, ce qu'on propose c'est une pérennité qui comprend aussi le social et qui est la Principauté de Monaco.

Ce à quoi j'appelle vraiment profondément le Gouvernement, c'est à réfléchir à des solutions, à des cadres, qui permettent d'attirer ces capitaux privés d'une manière qui respecte profondément nos traditions, nos particularités comme l'emploi évidemment pour les Monégasques, mais qui aussi, éventuellement, n'hésite pas à secouer certains particularismes, certains corporatismes et là-dessus, cela pourrait être l'intérêt commun contre l'intérêt particulier et c'est vraiment très important. Je pense qu'il ne faut pas qu'on se jette tout de suite sur quelqu'un, uniquement parce qu'il a un potentiel juteux mais aussi parce qu'il peut s'accorder avec nos traditions, avec ce qu'est Monaco. Je tenais à le rappeler. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, le Gouvernement est tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Il ne s'agit pas de vendre, de brader, de solder, de transformer Monaco en économie d'opérette, en supermarché généralisé ou en boutique free tax... Non, ce n'est pas ça. L'économie monégasque ne s'est jamais développée en ayant une politique sociale en dessous des normes d'un pays développé, un Etat de droit, une stabilité institutionnelle, un équilibre budgétaire et un climat social apaisé.

Donc, oui nous sommes d'accord là-dessus et il ne faut pas fantasmer sur le privé. Le privé en matière économique, ce n'est pas l'ennemi, on pourrait même dire qu'en matière économique, le privé c'est même *a priori* plus efficace que le public. Donc, on parle économie et sauf à avoir une approche idéologique, je ne vois pas comment on peut s'opposer à l'idée d'aller chercher des partenaires privés pour démultiplier notre force d'investissement. Voilà, c'est ça. On le fera ou on ne le fera pas en fonction de ce qu'on pourra négocier avec eux et comme cela passera par une loi de désaffectation, le Conseil National votera ou non la loi.

Je ne peux pas dire mieux, il ne peut pas y avoir de garantie plus grande que celle que je viens d'évoquer.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens longtemps après M. SPILLOTIS-SAQUET que j'appuie tout à fait dans ses propos et j'aimerais aussi que le Gouvernement les comprennent. Il faut se rappeler que la Tour ODEON n'est pas un chantier comme les autres, eu égard au financement qu'il a obtenu et je pense que le Gouvernement, dans ce cas-là, aurait aussi un rôle à jouer en matière de régulation pour permettre et faciliter la compétitivité des entreprises nationales. Car, il ne faut pas oublier qu'avant d'aller expérimenter le partenariat public/privé, avec l'affaire de la Tour Odéon, on aura quand même expérimenté le partenariat privé/public.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons évoqué la situation de l'extension du Centre Commercial. Le Centre Commercial actuel est

bâti sur le domaine public, alors lorsque vous parlez de loi de désaffectation, Monsieur le Ministre, est-ce qu'elle concerne toute la parcelle ou est-ce que vous ne voulez désaffecter qu'une partie ? Si vous construisez par-dessus le Centre Commercial ça sera également sur le domaine public, donc vous aurez un problème, c'est-à-dire que les occupants du Centre Commercial construit par Unibail n'auront pas la propriété commerciale sauf à faire de la procédure. Donc, est-ce que vous pensez désaffecter l'ensemble du Centre Commercial ou est-ce que vous envisagez seulement une désaffectation partielle ?

M. le Ministre d'Etat.- A ce stade pas de réponse, je n'en sais rien, on verra.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je crois qu'une bonne solution serait la désaffectation globale.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense que ce serait mieux et pour une autre raison, c'est que les travaux ne peuvent pas concerner qu'une seule partie. Si on rénove l'ensemble du Centre, il faut que le partenaire privé finance cet ensemble et donc ça milite en faveur d'une désaffectation totale.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* Il y a une réflexion qui est en cours mais je pense que plutôt que d'avoir une concurrence Etat/privé, il vaut mieux, peut-être envisager comme une option de confier tout à un privé, mais à ce moment-là, d'exiger du privé un cahier de charges qui protège les intérêts de l'Etat et la situation des monégasques déjà installés dans le centre commercial. C'est d'ailleurs la première réaction que nous avons eue avec nos Collègues lors d'une réunion avec Unibail, de penser à la priorité nationale, au niveau des loyers et à tout le reste, et d'ailleurs, nous avons trouvé un terrain d'entente plutôt prometteur.

Donc, il vaut mieux peut-être jouer cartes sur table plutôt que d'entreprendre une guéguerre interne : l'Etat qui concurrence le privé, en faisant du dumping sur les loyers. Après cela génère une cacophonie terrible qui va au détriment de la qualité du Centre.

M. le Ministre d'Etat.- En plus, il faut une unité d'aménagement, on ne peut pas imaginer que l'étage soit tout neuf et le rez-de-chaussée reste tel qu'il est.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur l'intervention tout à l'heure de mon Collègue M. ROSE, on est tous d'accord, mais vous savez les capitaux privés qui viennent s'investir à ce niveau-là respectent les lois, les coutumes et les règles des pays et c'est à nous à leur faire respecter, c'est la moindre des choses. Si nous, nous votons les lois, c'est effectivement au Gouvernement à faire respecter nos particularismes sociaux. Ça c'est un premier point.

Le deuxième point, je n'arrive pas très bien à comprendre la position de la majorité parce que vous n'avez pas été très clairs ce soir. Sur l'Ilot Pasteur, on entend beaucoup de mots comme « on brade les terrains » etc... mais je voudrais quand même rappeler que les terrains, ceux qu'on a appelé les Délaissés, qui ont été enfouis en 1997, cela fait quinze ans maintenant et ces terrains ont fait l'objet de travaux absolument colossaux qui ne sont pas terminés, plus la mise en souterrain des réseaux, etc... Cela a coûté extrêmement cher à l'Etat, avec des constructions très importantes au-dessus ; pour la partie de l'Ilot Rainer III et du Collège qui sont en train de se terminer et bientôt l'Ilot Canton, je ne vois pas ce qui peut vous gêner dans le fait de rentabiliser une toute petite partie des terrains publics par l'intermédiaire d'un hôtel qui serait construit par une chaîne, sous réserve d'une loi de désaffectation, d'un bail à construction pour un hôtel et probablement d'une emphytéose pour un immeuble de bureaux, cela permet de rentabiliser deux terrains qui ne sont pas énormes par rapport à l'ensemble des terrains qui partent de l'ancienne gare pour aller jusqu'au cimetière, jusqu'à la sortie à Cap d'Ail. Moi, cela ne me choque pas à partir du moment où on est tous ensemble d'accord pour organiser un certain nombre de garde-fous, sachant qu'en plus, l'aménagement de ces terrains a coûté et va encore coûter extrêmement cher, des centaines de millions d'euros... je n'ai pas tout cela en tête aujourd'hui mais on ne doit pas être loin du milliard d'euros sur l'aménagement des délaissés.

J'aimerais avoir la position de la majorité là-dessus parce que vous n'avez pas été très clairs depuis deux jours sur ce sujet.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à M. BORDERO, qui va sans doute vous parler à nouveau de son rapport, mais je me réjouis de vos propos parce que je voulais faire cette intervention. Vous avez pris un peu d'avance sur ce que je voulais dire. Je suis très

heureux que vous ayez finalement compris ce qu'on avait écrit dans le rapport ! En fait ce qu'on ne voulait pas, c'est que le privé l'emporte uniquement sur l'Etat, c'est ce qui a été dit dans le rapport...

(Intervention sans micro, inaudible).

... vous ne le comprenez toujours pas, mais je pense qu'on l'a lu, vous le lirez à nouveau, à tête reposée, c'est une discussion qu'on a eue depuis le début avec le Gouvernement et entre nous, c'était surtout de ne pas laisser uniquement aux privés la jouissance de terrains publics.

Vous avez à plusieurs reprises tous dit la même chose, c'était le résumé que je voulais faire à la fin des interventions, mais cela figure déjà dans le rapport qui a été lu il y a deux jours. Donc, je vais laisser la parole à Monsieur BORDERO, mais je pense que je lui ai déjà enlevé une partie de son intervention, j'en suis désolé !

M. Alexandre BORDERO.- Non, il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne l'hôtel, il n'y a aucun problème puisqu'il y a des opérations réussies en ce sens, le Novotel et d'autres hôtels qui sont construits sur des terrains publics et de toute façon, je ne pense pas que ce soit le rôle de l'Etat de concevoir des hôtels. Je pense donc, que la méthode qui consiste à choisir une chaîne hôtelière ou un hôtelier et de lui laisser construire le bâtiment en fonction de ses besoins avec une durée de bail assez longue est la bonne méthode.

En ce qui concerne les bureaux, c'est un peu plus compliqué, on le voit à la multiplicité des interventions de ce soir sur Unibail et on pourrait faire les mêmes sur les bureaux : quelle est la politique des loyers, quel est le choix des entreprises ? On a dit qu'il fallait choisir des entreprises qui rapportent de la T.V.A., mais si vous donnez tout à un privé et qu'il n'a pas envie de mettre des entreprises qui rapportent de la T.V.A. mais des entreprises qui lui rapportent des loyers, eh bien, on n'aura pas de T.V.A. !

Donc, le problème c'est que la proposition du Gouvernement est très récente, elle n'est pas étudiée, elle n'est pas détaillée et le débat de ce soir montre que personne, finalement, ne sait et qu'on ne peut avoir un avis définitif tant qu'on n'a pas une loi de désaffectation avec l'économie générale du projet. Aujourd'hui, je ne sais pas ce qui va se passer sur le Centre Commercial de Fontvieille, donc donnez-moi la loi, donnez-moi l'économie générale du projet, donnez-moi les garanties...

M. Laurent NOUVION.- ... Je parlais de Pasteur, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- ... Pasteur c'est pareil ! Les bureaux, moi je ne sais pas à qui vous allez les louer, à quel prix, s'il y a des priorités pour les Monégasques, s'il y a une partie à l'Etat, s'il y a une partie au privé. Donc, tant qu'on n'a pas la loi de désaffectation avec toute l'économie générale du projet, on peut parler pendant des heures et des heures, on ne sera pas plus avancé. Attendons les lois de désaffectation, attendons les projets précis et ensuite on pourra se prononcer en toute connaissance de cause.

M. le Ministre d'Etat.- Il est clair, si vous me permettez, Monsieur le Président, que le Gouvernement n'attendra pas le dépôt de projet de loi de désaffectation pour dialoguer avec les commerçants concernés et avec le Conseil National dans le cadre de séances privées, on n'a rien à cacher sur le sujet. Moi, je n'en sais pas plus que ce que j'ai dit, on n'a pas commencé à discuter avec le moindre groupe et je ne veux pas le faire tant qu'on ne sait pas sur quelle base juridique se prononcer. Au mois de février, j'espère avoir le retour de notre expert, je vous ai proposé qu'on tienne une réunion avec lui, si vous le souhaitez, et après on verra dans quelle direction on peut engager une discussion avec des grands groupes. Je rappelle quand même que l'extension en mer était le fait de grands groupes mais associés à des ensembles d'entreprises monégasques. Donc, cela peut se faire même si dans ce cas, cela n'a pas abouti mais pour d'autres raisons. Je vous rappelle que le tunnel descendant associe le numéro un mondial et un consortium monégasque, donc on peut le faire, c'est une question d'abord de compétence, il faut qu'on renforce notre compétence sur les sujets, personne au Gouvernement n'a la compétence, ni dans les Services, même pas la Direction des Affaires Juridiques, elle n'est pas habituée à ces questions et donc, on a besoin de cette expertise extérieure et ensuite on en parle.

M. le Président.- Pour aller dans le sens de la réponse que je vous ai faite, Monsieur NOUVION, si vous m'écoutez un peu...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais je vous écoute depuis cinq heures !

M. le Président.- Très bien. Je suis ravi que vous m'écoutez...

M. Laurent NOUVION.- ... Vous avez raison d'être content !

M. le Président.- Je vous prierais de ne pas m'interrompre. Le rapport demande précisément qu'il y ait des lois de désaffectation sur chaque opération de coopération, c'est écrit noir sur blanc dans le rapport. Tout ceci pour dire qu'il faut lire le rapport parce que ça présente un intérêt et qu'il y ait dit tout ce dont nous venons de discuter.

Je vais passer la parole à Monsieur Philippe CLERISSI...

M. Laurent NOUVION.- ... Si je peux vous répondre...

M. le Président.- Non, pas tout de suite.

M. Laurent NOUVION.- C'est dommage pour la clarté du débat.

M. le Président.- Lisez le rapport, je vous en prie, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Non, écoutez, à chaque fois vous me dites de relire, de réécouter, je ne suis pas complètement ...

M. le Président.- J'ai passé la parole à Monsieur CLERISSI.

M. Laurent NOUVION.- Non, mais j'ai compris... je sais lire, jusque là j'y arrive. J'aurais voulu, effectivement, dans le rapport de M. BORDERO...

M. le Président.- La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Laurent NOUVION.- ... vous expliquer de façon très précise que vous souhaitez que l'immeuble de bureaux soit financé sur des deniers publics, ce qui retarderait le chantier du Collège Charles III, c'est uniquement la raison pour laquelle nous avons pris position. Nous avons dit que nous, nous étions très réservés contre cette option, c'est tout.

M. le Président.- D'abord, toutes mes excuses, Monsieur CLERISSI.

Je vous ai laissé parler Monsieur NOUVION. Bien sûr, les possibilités évoquées dans le rapport donnent des solutions pour essayer de libérer au maximum des financements publics pour participer à ces partenariats publics/privés...

(M. NOUVION essaie d'intervenir sans micro).

M. le Président.- Je vous permettrai de parler tout à l'heure, laissez-moi terminer s'il vous plaît, vous en profiterez pour le reprendre sur le zapping, ma petite remarque, ça vous amuse beaucoup, et ce n'est pas bien grave, cela vous permettra de vous amuser ! Je vous en prie, Monsieur NOUVION, profitez-en, il n'y a pas de problème.

Ce que je veux dire, lisez le rapport et vous comprendrez que nous avons proposé des pistes au Gouvernement pour essayer de libérer des financements publics pour ces partenariats publics/privés afin que la partie qui soit laissée au privé soit équilibrée par rapport au public.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Vous avez parlé, je crois que c'est M. NOUVION qui a parlé de garde-fous, vous-même, Monsieur le Ministre vous avez parlé de cahier des charges drastique, etc... le seul problème c'est que moi, je n'étais pas là lors de la précédente législature, mais vous avez passé des accords avec la SNCF au moment de l'achat des rames TER et, vraisemblablement, tout était bien puisqu'il y avait un service minimum qui devait être assuré, tout était carré. Mais à partir du moment où les rames ont été mises en service, ça n'a jamais fonctionné. Alors, c'est pour cela qu'aujourd'hui, on se pose des questions et il vaut mieux se les poser en amont qu'en aval. Voilà, c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, qui a payé les rames ? Oui et comment les a-t-on payées ? On les a payées cash ?

(Plusieurs personnes interviennent sans micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.-... voilà ! le contrat prévoyait que tant qu'on n'avait pas fini de payer... voilà, ce n'est pas plus compliqué que ça.

Ceci dit, les choses se sont nettement améliorées, il y a un plan qui a été adopté par la région, la SNCF, le

Département des Alpes-Maritimes et nous et qui renforce la régularisation des TER et honnêtement, sur la dernière année, je pense qu'il y a eu moins de dérives qu'avant. Alors, nous ne sommes peut-être pas encore au séquençement d'un TER par quart d'heure mais ça va mieux, me semble-t-il, qu'il y a un an ou dix-huit mois. Mais ce n'est pas vraiment un partenariat public/privé.

M. Philippe CLERISSI.- Non mais c'était des accords où il nous semblait que vous aviez certaines garanties et je le regrette, mais au tout début, ça c'est vraiment très, très mal passé avec la France. Du moins en ce qui concerne la partie française qui n'a pas respecté les accords, ça c'est indiscutable. Aujourd'hui, la question qu'on se pose c'est quand vous parlez de cahier des charges drastique, on espère vraiment, véritablement, que ce sera un cahier des charges drastique, parce que comme vous l'avez dit tout à l'heure, si on veut que les Monégasques se dirigent vers le privé, il faut leur en donner les possibilités. Une des possibilités c'est effectivement l'entreprise et le commerce, encore faut-il qu'ils en aient les moyens.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

On a toujours vanté les vertus de la concurrence ici, c'est-à-dire que dans de nombreux programmes comme l'hôpital ou l'extension en mer ou même Testimonio, on s'est aperçu qu'à mettre les sociétés en concurrence, on avait des résultats souvent meilleurs et qu'on avait le choix.

Mais là, j'ai le sentiment que vous voulez aller vite avec Unibail parce que ce sont les seuls aujourd'hui qui font une offre. Je trouve qu'il y a d'autres sociétés dans ce genre d'activité et je pense qu'il faudrait peut-être les consulter, de mémoire, « Altarea Cogedim » ou « Free » ou d'autres qui peuvent être intéressées et c'est peut-être intéressant d'avoir deux, trois ou quatre propositions de Centre Commercial plutôt qu'une seule.

M. le Ministre d'Etat.- On peut, mais là, comme je l'ai expliqué la discussion a quitté le domaine « conseil », où Unibail était notre partenaire, pour aller vers une proposition de leur part d'aménager et de gérer. Oui, pourquoi pas ? Il sera de toute façon mieux de comparer leur offre avec une autre offre. Il n'y a pas tellement de concurrents quand même, mais bon cela doit se trouver.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Président, pour être précis pour reprendre les propos du rapport de M. BORDERO sur le Budget Primitif, je lis : « c'est pourquoi la Commission propose que l'essentiel des bureaux de l'Ilot Pasteur soit réalisé avec des fonds publics » et deux pages suivantes, concernant les pistes que vous avez développées pour trouver des ressources de fonds publics, vous proposez : « l'utilisation d'une partie des disponibilités du Fonds de Réserve qui pourrait parfaitement agir vis-à-vis du Budget telle une banque en permettant de financer la construction d'un investissement rentable ». Je crois que le Gouvernement vous a répondu là-dessus en disant qu'il n'était pas envisageable, pour le moment, de toucher à la partie liquide du Fonds de Réserve. Voilà.

M. le Président.- J'attends que vous finissiez de parler pour que je puisse m'exprimer.

M. Alexandre BORDERO.- Je vais répondre, Monsieur le Président.

M. le Président.- Vous voulez répondre Monsieur BORDERO ? Je vous en prie, allez-y.

M. Alexandre BORDERO.- Effectivement, nous pensons que pour toutes les raisons qui ont été évoquées, notamment, la priorité des nationaux, les entreprises qui veulent s'agrandir, etc... nous pensons que sur l'immeuble de bureaux, il faudrait qu'il y ait une grosse partie publique. C'est notre avis, on peut le partager avec nous-mêmes et c'est un avis tout à fait raisonnable, il n'y a rien de révolutionnaire. Donc, le Gouvernement nous a annoncé, c'est une annonce tout à fait nouvelle, qu'il ne comptait pas toucher à la partie liquide du Fonds de Réserve, on respecte ce choix, je ne sais pas combien de temps cette bonne résolution va durer.

Lorsque nous avons rédigé le rapport, nous ne savions pas, effectivement, que vous aviez décidé de ne pas toucher à la partie liquide du Fonds de Réserve et nous suggérions que, s'il y avait besoin de financement pour des bureaux, c'est-à-dire des surfaces rentables, le Fonds de Réserve pouvait participer en prêtant l'argent au Budget de l'Etat avec un remboursement par annuité. C'est une proposition qu'on avait déjà faite il y a quelques années. *A priori*, cela ne correspond pas à la philosophie du

Gouvernement, *a priori* vous ne voulez pas toucher à la partie liquide du Fonds de Réserve, dont acte, on en a bien pris note. Voilà, c'était une proposition, on préférerait bien sûr que les entreprises monégasques aient des garanties parce qu'une fois que vous avez donné la majorité des bureaux au privé, eh bien il louera à qui il voudra, même si vous nous dites que vous allez mettre quelques garde-fous pour faire louer à des Monégasques, moi je demande à voir.

M. le Ministre d'Etat.- Mais on verra ensemble, Monsieur BORDERO.

Je rappelle quand même qu'à ma connaissance, le projet d'extension en mer était bien confié aux privés, il n'y avait pas de fonds publics ou très peu, mis dans le projet d'extension – je rappelle ça au passage –.

Dans l'état actuel de l'économie de la zone euro, la proposition imaginée, Monsieur BORDERO, dans le rapport fait prendre un grand risque à la Principauté. Le risque c'est qu'on sorte de l'argent disponible du Fonds de Réserve pour construire un bâtiment en disant, pas de problème, les loyers vont nous rembourser ! En période de croissance, moi je suis d'accord à 100 %, mais s'il y a une crise majeure, si on a de beaux bureaux et si on n'a personne à mettre dedans ! On aura appauvri le Fonds de Réserve, on n'aura pas de loyers et on aura des immeubles vides qui ne contribueront pas beaucoup au renforcement de l'attractivité. L'intérêt du partenariat public/privé, c'est que les risques sont partagés et que le privé construit et va chercher de la clientèle pour assurer l'économie de l'opération partout dans le monde. Il faut simplement que l'opération soit rentable malgré les contraintes qui seront imposées par le cahier des charges et que nous discuterons ensemble ; faire travailler les entreprises monégasques, réserver une partie des bureaux à des entreprises locales, etc... Sinon, décider aujourd'hui, ce n'est pas ce que vous proposez d'ailleurs, mais décider aujourd'hui de sortir de l'argent du Fonds de Réserve pour financer les bureaux, je dis que c'est très dangereux d'autant que le coût du socle, je ne parle même pas du Collège, rien que le coût du socle qui doit être payé par le public – on ne va pas faire payer par une entreprise privée le socle – rien que le coût du socle, c'est entre cent cinquante et deux cents millions, et on va les trouver où ? C'est ça le sujet.

M. le Président.- Si je peux, avant de donner la parole à M. NOUVION, parce qu'il veut parler, je voulais préciser, Monsieur le Ministre, que l'extension en mer concernait des sommes énormes. Donc, c'est vrai que c'est sans aucune commune mesure avec un

socle, même fût-il à deux cents M€ ! On était loin du compte.

M. le Ministre d'Etat.- Il y avait des réticences...

M. le Président.- Oui, oui tout à fait, mais je veux dire qu'il était impossible pour l'Etat d'assumer le financement, donc ce n'était pas exactement le même profil.

Ensuite pour revenir et marteler ce qu'on a dit, c'est qu'on est d'accord pour un partenariat public/privé. On a, je le répète et vous l'avez lu tout à l'heure, puisqu'il y a eu des propositions qui ont été faites dans le rapport, c'était des propositions, des pistes de réflexion pour libérer des sommes qui auraient pu être utilisées. Je ne vais pas laisser dire, non plus, qu'on est là pour dilapider le Fonds de Réserve, parce que c'est ce qu'il y a derrière les paroles de Monsieur NOUVION, nous ne sommes pas du tout là pour dilapider le Fonds de Réserve, nous sommes là pour trouver des solutions de financement ou d'équilibre, de rendre plus équilibré le partenariat public/privé et je pense qu'on va y arriver d'une autre manière, mais le but du jeu, c'était de faire des propositions et non pas de dire, c'est comme ça qu'il faut faire.

Monsieur NOUVION, vous voulez intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, merci.

Juste pour mon Collègue M. BORDERO, la preuve, si vous voulez, que l'ensemble de nos propositions sont cohérentes : cela fait deux ans qu'on demande que dans l'ensemble des opérations domaniales, soient construites au premier et au deuxième étage, dans des surfaces qui n'auront pas vocation à être proposées à nos compatriotes, des surfaces de bureaux, et au rez-de-chaussée des surfaces commerciales, de façon à ce que finalement ces immeubles aient une vocation mixte. Que va-t-il se passer sur l'Ilot Rainier III ? Dans cette enceinte, il y a un an, il y a deux ans, j'avais proposé au prédécesseur de Mme GRAMAGLIA la possibilité sur l'Ilot Rainier III, alors qu'on n'était encore même pas hors d'eau, de pouvoir modifier les premier et deuxième étages car peut-être que ceux-ci ne seront pas suffisamment clairs et habitables pour certains de nos compatriotes, et de les transformer en plateau de bureaux. On m'avait répondu non. Or, le Ministre d'Etat est intervenu récemment dans un mensuel en disant qu'il fallait systématiquement réfléchir lors des constructions d'immeubles pour qu'au premier et deuxième étage, sur ces surfaces très importantes, on

propose des bureaux et là, effectivement, ces bureaux seront en priorité proposés à nos compatriotes tout en respectant nos spécificités sociales dont parlait tout à l'heure mon Collègue ROSE, mais on est tous d'accord là-dessus donc il n'y a pas de différence.

M. le Président.- Si je puis me permettre, Monsieur NOUVION, et Monsieur le Ministre d'Etat me contredira peut-être, mais en tout cas, la phrase du Ministre d'Etat pour être exacte c'était : « si les Monégasques ne prennent pas les premier et deuxième étages »...

M. Laurent NOUVION.- C'est ce que je disais, oui, qui n'auront pas vocation...

M. le Président.- ... Pas tout à fait, non, pas tout à fait...

(M. NOUVION intervient sans micro).

M. le Président.- Laissez-moi parler, Monsieur NOUVION, je vous redonne la parole tout à l'heure, il n'y a aucun problème, je vous ai laissé la parole à plusieurs reprises à chaque fois. Donc je vous prie d'attendre.

Effectivement, je pense que sur cette attribution où il y a déjà quatre cent cinquante demandes pour cent vingt ou cent trente appartements, il n'est pas impossible que nos compatriotes prennent les premier et deuxième étages parce qu'ils ont véritablement besoin de ces appartements. Ensuite, je pense que la phrase de Monsieur le Ministre d'Etat était uniquement la suivante : d'accord pour faire des surfaces de bureaux si les Monégasques refusent les appartements. Je ne pense pas avoir trahi votre pensée.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr.

M. Laurent NOUVION.- Si ces surfaces ne sont pas adaptées aux compatriotes...

M. le Président.- Ne mélangeons pas...

M. Laurent NOUVION.- On est tous d'accord.

M. le Président.- ... parce que c'est vrai qu'à plusieurs reprises, on l'avait déjà proposé, cela fait huit ans qu'on répète les mêmes choses. Donc, on est

tous d'accord, mais ne dites pas que vous êtes le seul et l'unique à proposer cette solution.

Je vous explique simplement que si les Monégasques refusent les premier et deuxième étages, tout le monde, Gouvernement compris, nous sommes tous d'accord pour les transformer en bureaux. Je peux vous dire que les professions libérales représentées ici dans cet hémicycle seront très intéressées par des surfaces de bureaux et cela je peux vous le garantir. Donc, ne dites pas ou ne laissez pas penser que nous n'avons pas envisagé cette solution-là, nous aussi.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, pour être tout à fait clair, pour être tout à fait factuel, l'année dernière lorsque j'ai parlé de cela, j'ai parlé de ça avec une autre idée couplée à une libération des droits à bâtir un peu plus importante, en disant que si ça n'était pas possible à l'Îlot Rainier III, pour les raisons que nous connaissons par rapport à l'emplacement, eh bien, quitte à faire un ou deux étages de plus, autant essayer de conserver les premier et deuxième étages. Bien entendu la priorité étant de proposer à nos compatriotes les appartements et les espaces de vie dont ils ont besoin mais de libérer aussi suffisamment de droits à bâtir. Donc, c'est clair.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Monsieur NOUVION, vous avez dit que vous vouliez systématiquement libérer, mais systématiquement, ce n'est pas possible...

(M. NOUVION intervient en coupant la parole à M. BERTRAND).

M. le Président.- Laissez parler M. BERTRAND, s'il vous plaît.

M. Gérard BERTRAND.- Systématiquement, ce n'est pas possible, compte tenu de la pénurie actuelle de logements. Cent vingt et un appartements, quatre cent cinquante demandes et vous voulez encore supprimer des appartements pour les Monégasques, ce n'est pas possible !

(M. NOUVION intervient encore sans micro).

M. Gérard BERTRAND.-...Laissez-moi parler. Si ces appartements sont refusés « x » fois d'accord, mais dans l'immédiat, on ne peut pas le faire systématiquement.

M. le Président.- La parole est à Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je n'ai rien à rajouter, vous essayez... c'est extrêmement simple et mes paroles ont été publiées dans le cadre des procès-verbaux, des journaux officiels, je n'ai rien à rajouter.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui, attention aux propos que l'on tient. Si on considère qu'il suffit de monter de deux étages pour résoudre une demande, c'est une manière de traiter les problèmes d'urbanismes que je ne partage pas. En effet, il y a une urbanisation excessive à Monaco, tout le monde s'en rend compte. L'exiguïté du territoire, le besoin légitime de loger nos compatriotes participe à cette pression urbanistique. Mais nous devons aussi garder une certaine harmonie par rapport à la situation géographique de Monaco et son urbanisme général. On ne peut pas dire : « eh bien, s'il le faut, on monte deux étages en plus ». Non absolument pas, c'est de l'irresponsabilité. Il faut trouver un juste milieu, un juste équilibre entre les besoins que l'on a et la possibilité de les réaliser.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Il faut raison garder, je crois, sur les surfaces de bureaux. Tout simplement, il y a une demande en surfaces de bureaux aussi bien des ressortissants qui ne sont pas des nationaux mais surtout des nationaux, mais ils ne sont pas nombreux, il y en a une quinzaine, peut-être une vingtaine et c'est de ceux-là dont on parle depuis des années. Ce sont ces quelques cas-là qu'il faut arriver à résoudre, une fois qu'on aura satisfait ces quinze ou vingt Monégasques, ces entrepreneurs privés, qu'on leur aura donné des bureaux dans des locaux domaniaux avec des loyers indexés sur l'indice des prix à la consommation où ils auront des baux de longue durée, eh bien on en parlera plus. Pour le reste après, cela concernera uniquement les entrepreneurs privés et là, effectivement, on pourra parler de surfaces de bureaux. Voilà, c'était tout.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre le chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Compte tenu de l'heure tardive, je propose que nous nous arrêtions à ce chapitre et que nous reprenions mercredi 14 décembre, à 17 heures, pour

poursuivre et terminer l'examen de ce projet de Budget Primitif 2012.

Je vous remercie, la séance est levée.

—

(La séance est levée à 23 heures 45).

—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

